16e ANNÉE — T. 32 NUMÉRO SPÉCIAL : 2 fr. 50. N° 719 — 13 OCTOBRE 1934

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)

PRIX DU NUMÉRO : 1 FRANC.

ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe

(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cie N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

ORGANISATION CORPORATIVE ET NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE

Un précurseur : le marquis de La Tour du Pin (1834-1924).

Organisation corporative et nouvel ordre économique

Un précurseur : le marquis de La Tour du Pin (1834-1924)

UN THÉORICIEN DU CORPORATISME (1)

On vient de célébrer en France le centenaire de la naissance du marquis de La Tour du Pin, penseur et sociologue catholique (2).

---

(1) Corporatisme ou corporativisme ? Les deux termes sont employés par les différents auteurs qui, en ces temps derniers, ont traités ce sujet.

(2) Plusieurs manifestations ont été organisées pour célébrer ce centenaire.

Le vieux Cercle Montparnasse revendiqua l'honneur de fêter le premier la mémoire d'un de ses trois principaux fondateurs.

Une messe solennelle fut célébrée le 11 mars 1934 à la chapelle de la rue de Lourmel. Y assistaient M. le marquis et Mme la marquise de La Tour du Pin La Charce, M. le comte Aymar de La Tour du Pin, le maréchal Lyautey, le général de Castelnau.

L'après-midi, conférences du R. P. Calmein et de M. Robert Vallery-Radot ; allocutions du général de Castelnau et du T. R. P. Desrousseaux.

Le Salut du Saint Sacrement termina cette belle journée ; il fut donné par M. l'abbé de La Tour du Pin.

Le 15 avril, à Paris, sous les auspices de la Ligue apostolique des Nations, une messe fut célébrée en l'église des Carmes. S. Exc. Mgr Baudrillart, de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique, présidait. Dans l'assistance on remarquait la présence des membres de la famille de La Tour du Pin, du maréchal Lyautey, de MM. Henri Ghéon, Georges Viance-Coquelle, etc.

Une allocution fut prononcée par S. Exc. Mgr Mennechet, évêque de Soissons.

L'après-midi, Vêpres et Salut solennel à l'église Saint-Etienne-du-Mont, sous la présidence de S. Em. le cardinal Verdier, avec sermon du T. R. P. Padé, provincial des Frères Prêcheurs.

Le soir, réunion privée à la Salle d'horticulture, sous la présidence d'un neveu de René de La Tour du Pin, en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles MM. Blaisot, député, ancien ministre ; Jean de Castellane, conseiller municipal ; René Gillouin, etc. MM. François Hepp, Robert Vallery-Radot, Raphaël Alibert, René Dommange, député de Paris, parlèrent des aspirations corporatives du monde moderne.

Le 20 avril, toujours à Paris, au Musée social, une réunion commémorative fut organisée par l'Union des Corporations françaises et par le Cercle La Tour du Pin avec la participation du Cercle Fustel de Coulanges, de l'Union des instituteurs et des Etudiants d'Action française.

Autour de M. Léon Mirman, qui présidait, avaient pris place Mlle Bossan de Garagnol, MM. Charles Maurras, directeur de *l'Action Française*, et Louis Dunoyer, président du Cercle Fustel de Coulanges.

Discours de MM. Léon Mirman, Charles Maurras, Roger Semichon, François, Delerins, Fruitier, Lamothe, Roux-Costadau et Roger Magniez.

Le 27 mai, pèlerinage à Arrancy organisé par l'Union des Corporations françaises et le Cercle La Tour du Pin.

Remise par M. Bacconnier, président de l'U. C. F., à la famille du colonel de La Tour du Pin, d'une plaque destinée à rappeler sur la tombe de ce dernier le souvenir du pèlerinage.

Discours de MM. Charles Maurras, Firmin Bacconnier et Semichon.

Message de Mgr le comte de Paris enregistré sur disque.

Il fut l'un des fondateurs de la célèbre Union d[e] Fribourg, « l'un des maîtres de l'école sociale cath[o]lique du siècle dernier », le théoricien et le cham[]pion de cette doctrine corporative que les enc[y]cliques pontificales ont authentiquée et dont l[a] réalisation fait l'objet des préoccupations de nom[]breux chefs d'État.

Renaissance de l'idée corporative

En effet, ce centenaire coïncide avec la renai[s]sance de l'idée corporative dans le monde entie[r]. L'Italie, le Portugal et l'Autriche possèdent un[e] constitution corporative. Depuis janvier 1934, av[ec] la promulgation de la nouvelle chartre du trava[il] l'étatisme à forme corporative règne en Allemagn[e]. En Suisse, un projet vient d'être soumis par [le] Conseil d'Etat au Grand Conseil. Aux Pays-Bas, [la] loi du 7 avril 1933, qui a créé les Conseils profe[s]sionnels, semble constituer un étape vers le nouv[el] ordre économique. La Belgique a de nombre[ux] partisans du régime corporatif. L'expérience Roos[e]velt aux Etats-Unis semble vouloir entraîner [le] pays vers un régime économique à mi-chem[in] entre le socialisme d'Etat et le corporatisme ([1]).

En France également la question est à l'ordre [du] jour. On prend parti pour ou contre le régime co[r]poratif. Des journaux et périodiques très div[ers] comme *la Croix*, *l'Action Française*, *la Producti[on]*

---

(1) Sur cette renaissance corporative dans le mon[de] consulter l'important dossier que *la Documentation Cath[o]lique* a entrepris de publier sous le titre « Organisati[on] corporative et nouvel ordre économique ».

Les trois fascicules déjà parus (nos 683, 708 et 712) co[n]tiennent les chapitres suivants :

Introduction : Doctrine de l'Église et efforts des cath[o]liques (L'encyclique *Quadragesimo anno* et la restaurati[on] de l'ordre social). — Notes sur l'action de l'Union [de] Fribourg).

I. *En Allemagne :* Discours du R. P. Gundlach au C[on]grès catholique d'Essen (1932). — Discours de M. Albe[rt] Hackelsberger à Fribourg (1933).

II. En Autriche : Deux discours du chancelier Dollfu[ss].

III. Aux Pays-Bas : Texte de la loi du 7. 4. 1933 relat[ive] à l'institution de Conseils professionnels.

IV. Au Portugal : Texte de la Constitution corporat[ive] du 11. 4. 1933 et des décrets du 23. 9. 1933 sur [le] statut du travail national. — Conférence du Dr Olive[ira] Salazar, président du Conseil.

V. En Belgique : Rapport de M. De Man à la Cham[bre] des représentants, le 7. 12. 1933, sur l'organisation c[or]porative catholique. — Avant-projet d'une proposition [de] loi préparé par la Conférence des Syndicats chréti[ens]. — Opinions de diverses personnalités politiques et cat[ho]liques (R. P. Arendt, comte Carton de Wiart, minis[tre] d'Etat ; Coelst, député de Bruxelles ; Georges [Ru]grand, etc.). — Position de la Confédération des Syn[di]cats chrétiens ; de la Ligue nationale des travaille[urs] chrétiens ; de l'Association des patrons et ingénieurs cat[ho]liques.

VI. En Autriche : Texte de la Constitution du 1er [mai] 1934 « basée sur le principe corporatif ».

Française, *la Victoire*, *l'Ami du Peuple*, *la Vie Intellectuelle*, *le Quotidien*, *Notre Temps*, *l'Ordre Nouveau*, ont ouvert leurs colonnes aux partisans, tandis que *l'Echo de Paris*, *le Temps* et, pour des raisons très différentes, *le Peuple*, *le Populaire*, *Europe*, *la Tribune des fonctionnaires*, *l'Humanité*, publiaient des articles hostiles à l'organisation corporative.

Mais il semble bien que l'idée gagne du terrain quand on voit des hommes aux idées aussi opposées que MM. René Dommange, député indépendant, Marcel Déat, député néo-socialiste, ou Jules Romains, se déclarer pour ce nouvel ordre économique et social.

Une autre preuve de cette renaissance corporative, c'est le nombre d'hommes politiques, d'économistes et de sociologues qui se réclament du « maître » La Tour du Pin : MM. Charles Maurras, Georges Viance, Antoine de Tarlé, Robert Vallery-Radot, Eugène Mathon, Firmin Bacconnier, le maréchal Liautey, le comte Aunos, ministre du Travail d'Alphonse XIII dans le cabinet Primo de Rivera (1) ; Fanelli, directeur du *Secolo Fascista* ; l'Ecole d'Action française, l' « Union des corporations françaises », le « Cercle La Tour du Pin », *la Revue du Siècle*, la « Ligue apostolique », etc.

Et cependant, remarque le R. P. du Passage dans *les Etudes* du 20 mars 1934, « lorsque le vieillard mourut, il y a seulement neuf ans [le 4 décembre 1924], les idées sociales qu'il avait tant contribué à répandre ne paraissaient pas promises à une vogue prochaine. Et nous nous demandions ici même [*Etudes*, 20. 1. 1925], s'il fallait saluer en ce héraut de la doctrine corporative un témoin du passé ou un prophète de l'avenir ».

La Tour du Pin fut prophète, nous en avons la preuve aujourd'hui.

Ses disciples avaient foi en l'avenir de la doctrine du « maître ». L'un d'eux, Jean Rivain, n'écrivait-il pas en 1926 (*La Tour du Pin précurseur*) : « Ce précurseur est l'étrange héraut d'un temps qui n'est pas encore venu. »

Cette foi et cette confiance, La Tour du Pin les partageait d'ailleurs.

En 1921, il disait à M. Georges Viance : « J'ai pu jadis me tromper sur la date, mais non sur le fait de l'échéance. Les événements se chargeront d'ouvrir les yeux. » Il terminait la courte préface de la quatrième édition (1921) de *Vers un ordre social chrétien* par ces mots : « Une nouvelle crise, cette fois mondiale, donne une actualité nouvelle à un programme de réforme sociale dont ce recueil peut être un instrument de formation. Il n'y a rien à y ajouter nécessairement, que ce mot : *Le temps est venu.* »

Aujourd'hui donc plus que jamais il est intéressant de connaître La Tour du Pin, l'homme et sa doctrine. Dans ce but, nous avons réuni quelques documents que nous avons groupés en cinq titres : I. Principales étapes de sa vie ; — II. L'homme ; — III. La doctrine corporative de La Tour du Pin ; — IV. Opinions et Jugements ; — V. Bibliographie.

(1) Le 15 avril dernier, M. le comte Eduardo Aunos écrivait à M. Robert Vallery-Radot : « Pendant les sept années de mon ministère, soutenu par S. M. Alphonse XIII et par le général Primo de Rivera, j'ai introduit et appliqué dans la législation espagnole les idées de La Tour du Pin sur l'organisation corporative du travail. »

En effet, le 27 novembre 1926 la *Gaceta* publiait un décret concernant l'organisation corporative espagnole, qui devait réglementer à l'avenir les relations entre patrons et ouvriers. (Cf. le *Bulletin périodique de la presse espagnole*, 17-18. 12. 1926.)

I — Les principales étapes de sa vie (1)

Charles-Humbert-René, comte de La Tour du Pin Chambly, marquis de la Charce, naquit le 1er avril 1834 à Arrancy (Aisne).

Jeunesse.

Ses parents se partagèrent les soins de son éducation : « Notre père se chargea des classiques et des mathématiques, note-t-il dans ses souvenirs. Ancien élève de l'Ecole militaire, et n'ayant pas eu besoin de grec, il dut s'y mettre avant de m'y mettre. Quant à notre mère, elle se chargea de la géographie, du calcul mental et de l'histoire : elle m'en transmit le goût et le sens, qu'elle tenait de son père. [...] Ils ne recherchèrent d'autre aide que celle du curé pour l'instruction religieuse. »

« Fils d'une race militaire », il se destina à la carrière des armes dès sa plus tendre enfance. « J'avais quatre ans et je savais lire quand on me fit cadeau d'une image d'Epinal, représentant un capitaine d'état-major en grande tenue. Je me dis que ce serait là mon portrait, et n'eus pas d'autre idée. »

Cette vocation se réalisa vingt ans plus tard.

Saint-Cyr, Crimée, Italie.

Le baccalauréat passé brillamment, le jeune René fut mis en pension à Versailles dans un établissement préparatoire à Saint-Cyr. Il entra dans cette Ecole le 7 novembre 1852. Il avait alors dix-huit ans. Il en sortit en 1854 dans un bon rang, « avec le tour d'esprit soldat ou plutôt officier ».

Il se présenta alors à l'Ecole d'état-major, à Paris.

Mais le temps qui devait être consacré à cette Ecole fut abrégé de moitié à raison des vides que le canon de Sébastopol et les épidémies creusaient dans les rangs français.

« Je pus ainsi, raconte-t-il dans ses *Feuillets de la vie militaire sous le second Empire*, rejoindre en Crimée, avant que la guerre ne fût terminée, le régiment où je devais servir comme stagiaire. »

Le voilà donc en Crimée fin 1855, sous-lieutenant stagiaire au 6e légers. Il a pour compagnon d'armes « l'inséparable » Bossan de Garagnol, qui avait été son camarade de Saint-Cyr et de l'Ecole d'état-major.

Il rentre en France après la signature du traité de Paris (30 mars 1856). Il achève son stage d'infanterie dans le même régiment, à Rouen. Il passe de là au 4e dragons, à Lunéville, puis à Dôle, où il obtient les épaulettes de capitaine (1859).

Le 17 avril 1860, il est nommé à l'état-major de la 5e division d'infanterie de l'armée de Lyon (devenue 3e division d'infanterie au 3e corps d'armée d'Italie).

Vient la campagne d'Italie. La Tour du Pin prend part aux combats de Palestro (31 mai), Magenta (4 juin), Solférino (24 juin).

Vers la fin de la campagne, il tombe gravement malade. Il rentre en France après la signature des préliminaires de la paix (11 juillet). Il

(1) Pour la rédaction de ces notes biographiques nous avons utilisé les ouvrages suivants : *Ma vocation sociale*, par le comte Albert de Mun ; — *Le colonel La Tour du Pin d'après lui-même*, par E. Bossan de Garagnol ; — *La Tour du Pin*, par Charles Baussan ; — *Maurice Maignen et les origines du mouvement social en France*, par Charles Maignen ; — *Léon Harmel*, par le R. P. G. Guitton.

s'installe à Paris, où il achève son stage de cavalerie au 9e chasseurs. Il fréquente les salons que lui ouvrent ses relations de famille.

Son stage terminé, il devient aide de camp du général de Laveaucoupet. Pendant quatre années, il suivra ce chef en divers commandements — notamment à Châteauroux — et en plusieurs tournées d'inspection.

Celui-ci l'encourageait à faire carrière. « Il ne faut pas, voyez-vous, faire du pain quand on peut faire de la brioche ! » La campagne du Mexique commençait : La Tour du Pin voulut s'y faire envoyer. Il n'y réussit pas. Mais il fut mis à la disposition du gouverneur de l'Algérie, le maréchal de Mac-Mahon.

1866-1870.

En janvier 1866, il débarque à Alger. Il est détaché à l'état-major de Constantine. Mais au bout d'une année, il est rappelé par le gouverneur, qui le nomme chef d'état-major de la colonne expéditionnaire du Sud. Il s'enfonce dans le désert, vers Laghouat. Il aura l'honneur et le plaisir de servir près d'un « chef d'une incomparable élévation de sentiments », le colonel de Sonis.

Dans les premiers mois de 1869, il rentre en France. Il se fait détacher auprès du général de Laveaucoupet. Il est envoyé aux grandes manœuvres prussiennes qui se terminaient cette année-là à Francfort-sur-le-Mein. Un an plus tard, il conduit une mission française à la cour de Wurtemberg.

Il est second aide de camp du général de Ladmirault, à Lille, quand éclate la guerre de 1870. Dans cette nouvelle campagne, La Tour du Pin se distinguera. Il est cité à l'ordre du corps d'armée après Rezonville (16 août). C'est sur ce champ de bataille que La Tour du Pin et de Mun se rencontrèrent (1).

En captivité.

Capitulation honteuse de Bazaine ; défaite de l'armée française.

Le 29 octobre, La Tour du Pin est emmené en captivité. Il a la consolation de retrouver Albert de Mun et de partager l'exil avec lui.

Tous deux sont dirigés sur Aix-la-Chapelle. C'est là que La Tour du Pin complète et coordonne ses notes recueillies durant le siège de Metz : *L'armée française à Metz.*

Les deux amis font la connaissance du R. P. Eck et du Dr Lingens. Cette rencontre devait avoir une influence décisive sur l'orientation de leur vie. Albert de Mun a noté cet événement :

Dans le douloureux isolement que nous imposait notre condition, deux maisons s'ouvrirent à nous. L'une était celle des Jésuites, où nous allions chercher le réconfort de nos âmes ; un religieux, déjà avancé dans la vie, le R. P. Eck, nous y reçut avec une délicate bonté. Compatissant à notre souffrance, il sut la tourner vers Dieu et jeter, dans nos âmes meurtries, la forte semence des vérités intégrales. Nous manquions de livres : il nous en donna un, un petit livre français que nous ne connaissions pas et que nous nous mîmes à lire avec avidité.

C'était un ouvrage d'Emile Keller, député du Haut-Rhin au Corps législatif de l'Empire. Il datait de 1866. Il était intitulé *L'encyclique du 8 décembre 1864 et les principes de 1789, ou l'Eglise, l'Etat et la liberté*, et il portait pour épigraphe ces mots : « *Veritas liberabit vos* : la vérité vous donnera la liberté. »

(1) Cf. *Ma vocation sociale*, par le comte Albert de Mun, pp. 16-17.

C'est l'exposé net, simple et énergique de la vérité catholique et de l'erreur révolutionnaire, des principes de la société chrétienne et des faux dogmes de la société moderne. Sa lecture nous remplit de la plus vive émotion.

Il nous sembla que, dans l'obscurité de notre douleur, une lumière inondait nos esprits.

Le P. Eck nous introduisit dans une demeure familiale. Elle appartenait au Dr Lingens, qui allait occuper dans le Parlement allemand une place distinguée au milieu de ce « Centre » catholique, destiné à exercer sur l'histoire du nouvel Empire une action si considérable. [...]

Le Dr Lingens, avec sa haute intelligence du rôle social de l'Eglise, ajoutait aux considérations doctrinales l'exemple de son propre pays. Il nous parlait du mouvement catholique et populaire, inauguré depuis 1848 par quelques hommes dont, pour la première fois, nous entendions les noms : Mallinckrodt, l'orateur catholique de Berlin ; Lieber, le futur chef du Centre, et surtout Guillaume-Emmanuel de Ketteler, l'ancien fonctionnaire prussien devenu le célèbre évêque de Mayence, l'initiateur immortel du catholicisme social.

Ces récits nous exaltaient. L'amour de l'Eglise grandissait en nous avec l'amour de la patrie accru par ses malheurs : un désir ardent nous venait de servir à la fois l'une et l'autre, en nous dévouant au peuple, et déjà, dans nos cœurs, se formait l'image d'une France régénérée, rendue à la tradition catholique, détournée de la Révolution et redressée dans sa gloire renouvelée.

La Commune.

Leur captivité dura quatre mois ; elle prit fin avec la signature des préliminaires de « l'horrible paix ».

Le 15 mars 1871, La Tour du Pin rentre au foyer paternel ; mais pas pour longtemps. La Commune éclate ; Paris est aux mains des insurgés. Il accourt se mettre à la disposition du général de Ladmirault, qui vient d'être nommé gouverneur de Paris. Il retrouve Albert de Mun, qui est chargé de la presse et des théâtres pendant que lui-même s'occupe du service politique de l'état de siège.

Il doit témoigner au procès du maréchal Bazaine. Sa déposition fut écrasante.

Après ces événements tragiques, Albert de Mun et La Tour du Pin se hâtent de chercher les moyens de réaliser leur rêve de « régénération sociale ».

Il est nécessaire, dira ce dernier, d'opposer la vraie religion et la morale de l'Evangile à cette religion et à cette morale maçonniques et de revendiquer tout d'abord, comme le vrai caractère de la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, non pas seulement l'aumône, mais l'accomplissement de tous les devoirs de justice et de charité inspirés par le dévouement envers ceux qui souffrent.

Ils se tournent vers le cercle d'études de la réunion des officiers, vers les associations charitables et les divers foyers de la vie catholique. Mais, note Mlle Bossan de Garagnol, « ils s'y sentent à l'étroit, nulle outre neuve ne se tend pour recevoir le vin nouveau ».

La Tour du Pin va demander conseil à son « maître » Frédéric Le Play, en le priant de vouloir bien « tracer une sorte de programme de restauration des saines institutions sociales, qui pût rallier, par la simplicité même de ses grandes lignes, les esprits de quelques-uns de ces hommes de bonne volonté près de qui j'avais accès ».

L'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers.

Vers les premiers jours de septembre 1871, La Tour du Pin, de service au Louvre, reçut la visite de Maurice Maignen, des Frères de Saint-Vincent de

Paul, directeur du Cercle des jeunes ouvriers (Cercle Montparnasse), qui lui demanda son concours pour son œuvre. Il accepta sur-le-champ, et rendez-vous fut pris pour le 10 de ce même mois, date à laquelle devait avoir lieu l'assemblée générale. La Tour du Pin y prononça une vibrante allocution.

Dans le livre qu'il a consacré à Maurice Maignen (1), Victor de Marolles a rapporté le récit fait par un ancien du cercle de cette première entrevue : « M. de La Tour du Pin prit la parole. Il nous parla de la France, de l'armée. Nous étions tous heureux, contents d'entendre dire de si bonnes choses, après en avoir vu de si vilaines pendant la Commune. De cette belle fête, tout le monde s'est en allé joyeux de ce qu'il avait entendu. »

La Tour du Pin, lui aussi, fut ravi de l'accueil de son auditoire.

Un mois après, Maurice Maignen retourna au Louvre. Il exposa au capitaine l'état critique du cercle, et lui fait part de ses embarras financiers. La Tour du Pin lui répondit que sa situation ne lui permettait pas de lui venir en aide, et il lui conseilla de s'adresser aux banquiers.

« Non, Monsieur, protesta Maignen, ce n'est pas votre argent que je viens vous demander, c'est votre personne, c'est celle de vos amis. Ma pensée est de réconcilier la noblesse avec le peuple. La guerre sociale est une guerre de classe. Il me faut des gens comme vous. »

« Eh bien, reprit La Tour du Pin, je crois que j'ai ce que vous désirez ; je vais vous amener un de mes camarades. » Il passa dans une pièce voisine et revint bientôt avec un jeune officier : « Tenez, de Mun, dit-il, voici peut-être ce que nous cherchons. »

De Mun fut conquis à son tour par « l'agent de la Providence » — ainsi appelle-t-il Maignen dans sa *Vocation sociale*.

Le 23 décembre 1871, les trois amis fondent l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers avec le comte Robert de Mun, Paul Vrignault, Emile Keller, Léon Gautier, baron de Guiraud, Ravelet (2). C'est La Tour du Pin, en sa qualité de secrétaire, qui rédige « l'acte qui liera leurs volontés ». Un « appel aux hommes de bonne volonté » est lancé. Une adresse est envoyée au Saint-Père, qui accorde sa bénédiction. Puis on rédige la formule définissant le but, les principes et la forme de l'entreprise, définition que nous retrouvons en tête des *Bases et plan de l'œuvre*. L'article premier est ainsi conçu :

L' « Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers » a pour but le dévouement de la classe dirigeante à la classe ouvrière ;

Pour principes les définitions de l'Eglise sur ses rapports avec la société civile ;

Et pour forme le cercle catholique d'ouvriers.

L'œuvre prospère rapidement. La Tour du Pin en est l'animateur : « L'esprit militaire nous animait, remarque de Mun dans sa *Vocation sociale*, non moins que le zèle apostolique. René de La Tour du Pin en était la vivante incarnation. Il portait, dans la nouvelle carrière où il s'engageait avec nous, les habitudes d'esprit qu'il tenait de sa profession, et des observations dont il avait nourri sa pensée. »

Le biographe de Maurice Maignen, son neveu Charles Maignen, a souligné le rôle considérable de La Tour du Pin à l'intérieur de l'œuvre :

Tandis qu'Albert de Mun se révélait grand orateur et parcourait la France, avec un succès croissant, pour recruter des adhésions et fonder des cercles (plus de 400 en deux ans), La Tour du Pin, avec une activité prodigieuse et une habileté consommée, travaillait à organiser le mouvement. Pour se rendre compte de sa méthode, il faut lire un petit manuel, plusieurs fois réédité sous le titre de *Instruction sur l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers*. Si la partie qui concerne le règlement intérieur des cercles est principalement l'œuvre de Maurice Maignen, celle qui traite du Comité de l'œuvre et de ses commissions diverses, ainsi que des comités locaux, peut être considérée comme ayant La Tour du Pin pour auteur. C'est le premier écrit sorti de sa plume, et il est tout à fait remarquable. L'officier d'état-major a appliqué là toute son expérience d'organisateur et notamment le principe de la division du travail. C'est ce qui fit de l'Œuvre des cercles, pendant quinze à vingt ans, le plus puissant organe d'action et de propagande qu'il y eût alors en France (1).

En mai 1872, sous l'inspiration de La Tour du Pin, les dirigeants de la nouvelle œuvre résolurent de lui adjoindre « un conseil d'études, composé de théologiens et de sociologues à qui on demanderait de dresser en quelque sorte le plan de la société chrétienne ». Ce fut le *Conseil de Jésus-Ouvrier*, plus tard *Conseil des études*. La Tour du Pin en fut le véritable directeur (2).

---

(1) *Maurice Maignen*, par Victor de Marolles. — Desclée, édit., 1895.

(2) Sur la fondation et le développement de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, consulter *Ma vocation sociale*, par le comte Albert de Mun ; — *Maurice Maignen et les origines du mouvement social catholique en France*, par Charles Maignen ; — *Léon Harmel*, par le R. P. Georges Guitton ; — *1891 ! Une date dans l'histoire des travailleurs*, par le même ; — *Le colonel de La Tour du Pin d'après lui-même*, par E. Bossan de Garagnol ; — *Question sociale et écoles sociales*, par L. Garriguet ; — *Chronique de la Presse*, 30. 3. 1911, pp. 193-196.

---

(1) Cf. *L'ordre social chrétien* (janvier-mars 1934).

(2) Dans le numéro de juillet 1873 du *Bulletin des cercles catholiques d'ouvriers*, La Tour du Pin définissait le but de cette nouvelle œuvre :

« Ce Conseil de Jésus-Ouvrier accepte pour mission :

» 1° D'organiser des conférences religieuses, littéraires et scientifiques, pour les ouvriers ;

» 2° De provoquer des réunions d'ecclésiastiques et de laïques en vue d'étudier les questions ouvrières ;

» 3° De fonder et de conserver une bibliothèque spéciale à cet ordre d'études ;

» 4° De créer et de diriger une revue catholique des questions ouvrières.

» Le Conseil de Jésus-Ouvrier, dans lequel ont pris siège quelques membres du Comité fondateur de l'œuvre pour assurer à cette œuvre l'unité d'action de ses divers organes, se compose aujourd'hui de : MM. le R. P. Bailly de Surcy, des Augustins de l'Assomption ; l'abbé Brettes, du Chapitre de Sainte-Geneviève ; le R. P. Clair, de la Compagnie de Jésus ; le R. P. Dulong de Rosnay, des Maristes ; le R. P. Lescœur, de l'Oratoire ; le R. P. Monsabré, des Dominicains ; le R. P. Stanislas, des Capucins ; le R. P. de Varay, des Frères de Saint-Vincent de Paul ; Dupaigne, professeur au collège Stanislas ; Gautier, professeur à l'Ecole des Chartes ; Laverdant, publiciste ; Maignen, directeur du Cercle Montparnasse ; Comte A. de Mun, capitaine de cavalerie ; vicomte de Sesmaisons, officier supérieur d'état-major ; comte de La Tour du Pin Chambly, capitaine d'état-major.

» Le Conseil de Jésus-Ouvrier s'est donné pour première tâche d'arrêter les doctrines sociales à l'apostolat desquelles il est préposé pour les chaires et pour les tribunes que lui ouvrira le Comité central des cercles catholiques d'ouvriers.

» Il a reçu pour président M. Léon Gautier, membre du Comité, qui centralisera, pour les soumettre au Conseil, toutes les communications utiles des catholiques dévoués à la classe ouvrière. »

L'année suivante, une grande joie était réservée aux membres de l'Œuvre des cercles. Le 18 avril 1873, en effet, le comte Albert de Mun recevait de la nonciature une lettre pleine d'éloges, ainsi qu'un don de 2 000 francs de la part du Saint-Père :

Cette offrande, vous le comprendrez sans peine, Monsieur le comte, ajoutait le cardinal Chigi, est moins l'expression et la mesure de la part selon laquelle Sa Sainteté aurait souhaité pouvoir venir en aide par des moyens pécuniaires à l'Œuvre des cercles catholiques, qu'un témoignage de sa satisfaction et de son approbation apostolique (1).

En même temps, le Saint-Père daignait conférer la croix de l'Ordre de Pie IX à Albert de Mun, à son frère Robert et à La Tour du Pin. « Nous sentîmes, René de La Tour du Pin et moi, note Albert de Mun, une fierté en attachant la croix de Pie IX sur nos uniformes à côté de la Légion d'honneur. »

En Autriche.

En 1876 La Tour du Pin doit s'éloigner de la direction de l'Œuvre des cercles. En septembre, en effet, il passe de l'état-major du général de Ladmirault à celui de la 30e division d'infanterie du XVe corps, à Avignon. Et le 15 février 1877 il accepte l'offre de poste d'attaché militaire en Autriche-Hongrie, où il se fera remarquer par ses qualités de diplomate.

A Vienne il est chaleureusement accueilli par le comte de Pergen, les princes Alfred et Aloys Liechtenstein, le comte de Blome — « le type du surhomme », dira de lui le marquis de La Tour du Pin, — qu'il avait connus et estimés aux premières réunions internationales organisées à Ferney par Mgr Mermillod alors en exil (1873-1883) (2).

Aristocrates autrichiens et aristocrate français prirent l'habitude de se réunir pour discuter sur les questions sociales et économiques.

La Tour du Pin tient ses amis de l'Œuvre des cercles au courant de ces délibérations. Le 13 décembre 1877 il écrit à Maurice Maignen, en réponse à l'envoi d'un programme du mouvement que celui-ci venait de lancer en faveur du rétablissement des corporations des métiers : « Je vous prie de m'envoyer sans tarder quelques exemplaires de votre projet, afin que j'en donne communication à quelques économistes chrétiens, véritablement bien plus avancés que les nôtres, avec lesquels je suis en rapport ici, dont le Père provincial des Jésuites d'Autriche (P. Mayer). Déjà, hier, il y a eu conventicule entre eux pour discuter votre projet, et je dois vous dire que, depuis 8 heures du soir jusqu'à minuit, ils n'ont cessé de se pâmer d'aise. »

Le 22 mai 1880 il est promu au grade de lieutenant-colonel hors cadres. Le 20 mai 1881 l'empereur d'Autriche lui remet la croix de commandeur de la Couronne de fer (1).

Sa mission d'attaché militaire en Autriche prend fin le 31 mai 1881. Il se fait mettre à la retraite l'année suivante.

Au service du roi.

Pendant son séjour en Autriche, au printemps de 1877, La Tour du Pin eut l'honneur d'être présenté au prétendant à la couronne de France, le comte de Chambord, en sa résidence de Frohsdorf (2). Dans la suite il renouvela souvent ses visites.

La Tour du Pin eut de longs entretiens avec le prince sur les questions sociales (3). « C'était auprès du comte de Chambord, fait remarquer M. Nel Ariès, que le marquis de La Tour du Pin, alors attaché militaire en Autriche, avait surtout pris conscience de ce qu'avait été et pourrait redevenir un régime corporatif. » (4)

A la fin de sa mission il réclama l'honneur de devenir le serviteur en titre du prince en France. « Il fut convenu que, sans prendre de caractère officiel, je serai à la main du prince dès que j'aurai été relevé de mon emploi militaire. » De fait, le 5 novembre 1881, il fut muni d'une lettre qui l'accréditait auprès des groupements royalistes.

René de La Tour du Pin, avant de commencer son action de propagande en faveur du comte de Chambord, tint à mettre sous les yeux du prince, dans un mémoire, les principes de politique sociale qu'il entendait suivre. Le comte de Chambord écrivit au bas du mémoire, et il voulut qu'on le fît savoir à La Tour du Pin : « Toutes ses pensées sont les miennes ; ses vues, mes vues ; ses sentiments, mes sentiments. » (5)

En 1882, sur la demande du représentant du comte de Chambord, le comte Xavier de Blacas, il tenta une démarche auprès du ministre de la Guerre, le général Billot, en vue d'un coup d'Etat.

---

(1) *Ma vocation sociale*, pp. 165-166.

(2) La Tour du Pin a fait un récit plein d'humour des humbles origines de ces premières réunions au R. P. Guitton venu à Lausanne en 1924 pour lui rendre visite : « De la question sociale, nous confiait-il l'année même de sa mort, en dehors de mes observations personnelles et des études ... de mœurs que j'avais pu faire, je n'avais alors pas d'autre initiation que les causeries si riches de Le Play durant ma jeunesse, quand mon père me conduisait chez lui : je l'avais beaucoup écouté. Ajoutez le livre de Keller et la lettre du comte de Chambord aux ouvriers. Mais aucune connaissance des philosophes et des théoriciens... En voulez-vous une preuve ? » Une pause, puis, avec un fin sourire, il ajouta ce récit : « C'était au cours de la première réunion où Mgr Mermillod avait convoqué quelques autorités sociales, à Ferney, dans la maison même où jadis Voltaire... On avait posé la question de savoir « sur quoi repose l'ordre social ». Sur le point d'être interrogé le premier, étant sans doute le plus jeune, je ne savais que répondre. Je fis signe à M. Ravelet, le directeur du *Monde*, qui était là, de venir à mon aide. A voix basse, il me souffla : « Sur la charité ». Et moi, sans hésiter, de répondre à voix haute : « Sur la charité ». A ces mots, je vis les deux Liechtenstein, deux grandes perches, se lever et quitter la salle — ce n'était pas très poli, — de l'air de dire : « Il n'y a rien de bon à tirer de là. » Je pensai : « J'ai dû dire une bêtise »... Je ne sais pas si vous connaissez ce sentiment de confusion que l'on éprouve en de pareils moments, d'avoir manqué le coche... » (*1891. Une date dans l'histoire des travailleurs*, pp. 21-22.)

(1) Ce n'est qu'en 1882 qu'il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur.

(2) La Tour du Pin avait accepté le poste d'attaché militaire en Autriche à la condition de garder sa liberté « à l'endroit des obligations sociales que pouvait lui créer le voisinage de Frohsdorf ».

(3) Le comte de Chambord avait une culture économique et sociale très réelle. Il s'intéressait beaucoup à la question ouvrière en France. Voir sa « Lettre aux ouvriers » (1865). Dans ce manifeste il réclamait pour le prolétariat le droit de former « une de ces unions qui sont de droit naturel, que commande la force des choses, et que la société devrait encourager en les réglant ».

(4) *L'économie politique et la doctrine catholique*, pp. 28-29.

(5) Charles Baussan, *La Tour du Pin*, p. 75.

Divergences de vues entre La Tour du Pin et ses amis du Cercle.

Rentré en France, La Tour du Pin s'occupa de nouveau activement de l'Œuvre des cercles comme secrétaire du Comité. Mais des divergences de vues qui s'étaient déjà révélées à plusieurs reprises (1) ne tardèrent pas à s'accentuer.

Le 25 avril 1882, Albert de Mun écrivait à Maurice Maignen :

Vous savez bien le fond de l'affaire, n'est-ce pas ? Il y a deux courants dans l'Œuvre : l'un qui voit très large, très grand, qui se préoccupe assez peu des résultats et des moyens pratiques et qui vise surtout à formuler des idées et des principes ; l'autre qui est un peu plus terre à terre, qui n'a pas une foule d'idées, tout au plus une ou deux fortement enracinées, et qui voudrait marcher lentement, progressivement au but, plutôt que définir à l'avance trop exactement comment ce but sera construit.

Le premier courant était représenté par La Tour du Pin, le doctrinaire, le chef d'école. A l'opposé le courant d'Albert de Mun, de Charles Maignen, de Léon Harmel.

Pour bien conduire la barque, il faudrait se placer à peu près entre ces deux courants, et ne jamais laisser le premier envahir le second ; mais, pour arriver à cela, il faut que tout l'équipage ait confiance, très grande confiance.

Et plus loin :

Pour que les choses aillent bien, il faudrait que, lui et moi, nous nous entendions à merveille, qu'il n'y ait rien entre nous et que nous soyons d'accord pour diriger la barque entre ces deux courants. Cela n'est pas : il n'y a plus entre nous de vraie intimité (2) ; malgré notre vive tendresse, il y a de la défiance ; nous ne parlons plus la même langue. Puis, il est tout un courant lui-même, et par conséquent incapable de naviguer entre les deux.

La lettre de de Mun se terminait par ces mots : « Je vous assure que cet excellent René est un désorganisateur comme il y en a peu. Quelqu'un l'a appelé « le Farre de l'Œuvre », c'est vrai. » (3)

Mêmes divergences de vues avec Maurice Maignen. Mais là encore l'amitié qui liait les deux hommes restait inébranlable malgré des opinions souvent opposées. De ces désaccords doctrinaux, Charles Maignen a donné l'explication suivante dans l'important ouvrage qu'il a consacré à la mémoire de son oncle :

Maurice Maignen vivait au milieu des ouvriers et considérait surtout l'œuvre apostolique dont le cercle d'ouvriers était le centre et le foyer. La Tour du Pin était l'organisateur des comités, composés exclusivement de membres des « classes dirigeantes », comme l'on disait alors ; il vivait dans ce milieu d'hommes du monde et il songeait à orienter leurs esprits dans le sens d'une restauration générale de « l'ordre social chrétien ».

Maurice Maignen était loin de désapprouver un tel programme, mais il craignait que son étendue, sa complexité, ne fût hors de proportion avec les moyens dont une œuvre comme celle des cercles pouvait disposer ; il craignait surtout que l'étude, ou plutôt ce qu'il appelait un peu dédaigneusement « l'idéologie » ne détournât de l'action et ne transformât l'*œuvre* en une *école*.

La Tour du Pin, lui, était surtout frappé des besoins intellectuels des membres des comités, des industriels, et c'est à y pourvoir qu'il s'employait.

C'est une explication semblable que donne le R. P. Guitton pour nous faire comprendre le conflit La Tour du Pin-Harmel (*Léon Harmel*, t. I, p. 130) :

Deux tendances se manifestaient parmi les compagnons du comte de Mun : l'action, but évident et prémier, sous la forme du dévouement aux classes laborieuses ; mais aussi l'étude nécessaire pour empêcher cette action de dévier et pour la guider vers les tâches les plus fécondes. René de La Tour du Pin fut le principal inspirateur de la seconde. Harmel reste le représentant le plus ferme de la première.

Le 12 novembre 1880, celui-ci écrivait à La Tour du Pin, à l'ami « tendre, délicieux, le meilleur, le plus aimable » (1) : « Permettez-moi toujours entre nous deux de vous dire brutalement mon sentiment. » Léon Harmel ne s'en priva pas : « L'action est notre part. Nous sommes une œuvre, non une école. »

Dans une lettre datée du 14 décembre 1880 nous lisons ces lignes : « Si l'Eglise catholique avait eu un Conseil des études, les apôtres n'auraient converti personne ou peu de monde. » De ce même Conseil des études que dirigeait La Tour du Pin, il disait : « Il est mal nommé... On devrait l'appeler le Conseil des oracles. » Et dans cette autre lettre du 27 mars 1881 : « Faites donc marcher toutes vos sections d'action... Vous êtes un soldat, vous ne serez jamais un philosophe. Laissez donc toute cette défroque aux Byzantins qui n'ont pas autre chose à faire quand la maison brûle. »

Le 15 mars 1882, Léon Harmel donnait sa démission du Conseil des études pour n'avoir plus l'occasion de « ferrailler » contre celui qui en était l'animateur : « Je désarme, mais avec douleur. Vous tuerez notre œuvre. Je n'y puis rien, puisque je ne veux pas lutter contre vous. »

Le 8 février 1882, La Tour du Pin donna sa démission de secrétaire du Comité de l'Œuvre et de président du Conseil de propagande pour prendre

---

(1) Notamment en 1873. La Tour du Pin se trouva en désaccord avec Paul Vrignault, un des fondateurs de l'Œuvre — qui démissionna à cette occasion, — « sur l'interprétation des fonctions présidentielles ». Pour lui c'était une direction des délibérations et non une autorité d'action.

(2) S'il y eut des divergences de vues entre les deux hommes — et il y en eut, — jamais pourtant leur amitié ne fut ébranlée. La Tour du Pin écrivait à Albert de Mun le 23 août 1908 — cette lettre forme la préface de *Ma vocation sociale* : — « Je pourrais écrire sur votre beau livre : « Ceci est l'histoire de tout ce que j'ai le plus aimé, et il m'est encore plus cher en montrant que les circonstances ont pu nous dissocier, mais pas nous désunir, parce que nous nous tenons par les parties les plus hautes du cœur et de l'âme. »

(3) Le général Farre, ministre de la Guerre dans les Cabinets Freycinet et Ferry en 1880 et 1881, accusé d'avoir désorganisé l'armée. — On trouvera le texte complet de cette lettre dans l'ouvrage de Charles Maignen, *Maurice Maignen et les origines du mouvement social catholique en France*, t. II, pp. 693-700.

(1) Léon Harmel conserva toujours une tendre affection pour La Tour du Pin. Il lui écrivait le 25 mars 1882 : « J'imagine qu'au paradis une de mes meilleures joies sera de jouir de vous tout à l'aise. » Affection qui se doublait d'une réelle admiration. Il écrivait à ses enfants le 18 janvier 1912 : « M. le marquis de La Tour du Pin a été un de mes plus fidèles amis. [...] C'est un penseur hardi, persévérant et modeste qui n'a pas cessé d'être à l'avant-garde du grand mouvement d'idées dont se glorifie justement l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. »

On sait que Léon Harmel dédia à La Tour du Pin son livre *Manuel d'une corporation sociale* (1877).

la direction du Conseil des études ou IV[e] section. Désormais il réside à Arrancy.

Le 3 janvier 1883, nouveau conflit La Tour du Pin-de Mun et Maignen à propos d'une communication du premier sur la terminologie à employer dans la désignation du mouvement corporatif. Quelques jours plus tard — la lettre est datée des 10-12 février, — La Tour du Pin écrivait à de Mun :

En posant en principe que, chez nous, la pratique doit précéder la théorie, vous renversez ce que j'ai toujours compris et dit sur l'Œuvre.

Et après avoir exposé en détail la difficile position que lui faisait prendre ce conflit, La Tour du Pin offrait sa démission de président du Conseil des études.

Je suis fatigué, concluait-il, je suis accablé de tristesse (1) et je n'ai pas la force d'y ajouter celle de faire de la besogne qui ne contente ni vous ni votre pauvre ami [Maurice Maignen] qui n'aime qu'à vous contenter.

Ce même jour (12 février 1882), il écrivait à Maurice Maignen :

Il ne me reste donc qu'à débarrasser de moi le secrétariat général, car on peut bien agir contre sa conviction de l'utile, mais non pas parler et diriger des études contre sa conviction du vrai.

Mais le comte de Mun refusa cette démission. La Tour du Pin se soumit à cette décision. Et, le 31 mars 1883, après la mort de son père, il écrivait à Maurice Maignen :

Je ne parle plus pour ma démission, il s'en faut, puisque mes amis ont eu la bonté de s'en contrister, et vous de me le reprocher.

Il ajoutait :

Je vous dis très doucement, dans l'intimité, *caveant consules*, parce qu'il ne faut plus compter sur moi tant que le bon Dieu ne m'aura pas relevé de l'abattement — ou du poste.

La Tour du Pin demeura à la tête du Conseil des études.

Le 24 août 1883 il apprit la mort du comte de Chambord. Il se mit immédiatement en route pour Goritz, où devaient avoir lieu les funérailles.

Ce fut La Tour du Pin qui prit l'initiative de faire signer aux royalistes français présents la dépêche qui saluait dans le comte de Paris le représentant de la Maison de France.

L'Union de Fribourg.

Le 20 février 1885, nous le trouvons à Rome avec le premier pèlerinage des industriels catholiques conduit par Léon Harmel. La Tour du Pin est reçu en audience particulière par Léon XIII. Il expose au Pape la cause de l'Œuvre des cercles d'ouvriers violemment attaquée par les tenants de l'Ecole libérale. Et c'est pendant cette audience que le Pape s'écria : « Eh ! mon fils ! ce n'est pas du socialisme, c'est du christianisme... Ah ! ils ne savent pas ce que c'est que l'ordre social chrétien, continua-t-il avec chaleur, eh bien ! ne craignez rien, attendez ma prochaine encyclique [*Immortale Dei*]... Le Pape parlera, il dira qu'il y a un « ordre social chrétien » (2). Et le Pape lui octroya tout ce qu'il désirait pour l'Œuvre, un cardinal-consulteur théologique pour les études sociales et la grand-croix de l'Ordre de Saint-Grégoire pour Albert de Mun.

L'accueil et les paroles du Saint-Père exaltèrent son ardeur. Il se rendit directement à Venise où il avait rendez-vous avec le comte de Blome qui est maintenant à la Chambre des seigneurs, en Autriche, le chef du parti conservateur. Les deux hommes se concertèrent au sujet d'un plan d'action et de propagande en France, à Rome, en Autriche, en Suisse, en Allemagne, pour préparer une législation du travail et une convention internationale pour la protection des travailleurs. Blome voyait la possibilité de rédiger « un instrument diplomatique en cette matière ». Les bases furent aussitôt jetées d'une réunion de quelques hommes de marque pour en examiner les préliminaires sur l'initiative et sous la présidence de Mgr Mermillod. Ce fut l'Union de Fribourg — devenue bientôt l'Union internationale des catholiques sociaux — qui devait grouper les plus hautes autorités sociales des divers pays : pour l'Allemagne, les RR. PP. Weiss et Lehmkuhl, le prince Loewenstein, le comte Wambolt ; pour l'Autriche, le comte Kuefstein et M. Scheimpflug ; pour la Belgique, M. Helleputte et le duc d'Ursel ; pour l'Italie, le comte Medolago Albani ; pour la Suisse, MM. Python et Decurtins ; pour la France, le R. P. de Pascal, le comte de Mun, Delalande, Milcent, Lorin et La Tour du Pin. Le comte Kuefstein devint le secrétaire des études de l'Union. La correspondance permanente entre les sociétaires et le bureau de la Commission fut assurée par La Tour du Pin.

Le 15 mai 1891, l'encyclique *Rerum novarum* « sur la condition des ouvriers » fut le digne couronnement de cette série de travaux qui durèrent six ans (1).

La Tour du Pin fut l'initiateur de ces réunions de Fribourg et il resta l'âme de cette « Union internationale des catholiques sociaux ».

Au cours de la session de 1891, la dernière, le comte de Blome le déclara publiquement : « Il est le véritable fondateur de cette Union ; c'est lui qui en a conçu l'idée ; c'est lui qui l'a organisée ; c'est lui encore, sans qu'il y paraisse, qui soutient et maintient sa création. Il en est l'âme par la sympathie universelle qu'il inspire et comme le trait d'union entre les divers groupes nationaux dont se compose notre société. » (2)

Les Etats de Romans.

Le 10 novembre 1888 s'ouvrirent les Etats de Romans que La Tour du Pin avait organisés avec de Gailhard-Bancel pour commémorer les premiers

(1) Le père de La Tour du Pin était mourant.

(2) Rapport de La Tour du Pin au Comité de l'Œuvre des cercles, 18 mars 1885.

(1) Sur l'Union de Fribourg on pourra consulter les ouvrages suivants : *L'œuvre sociale du cardinal Mermillod*, par le chanoine CYRILLE MASSARD ; — *Le cardinal Mermillod d'après sa correspondance*, par l'abbé CHARLES COMTE ; — *Le Pape, les catholiques et la question sociale*, par LÉON GRÉGOIRE [GEORGES GOYAU] ; — *L'orientation sociale de la pensée catholique au* XIX[e] *siècle*, par HENRI LORIN ; — *Catholicisme et vie internationale ; L'Union de Fribourg*, par EUGÈNE DUTHOIT ; — *1891. Une date dans l'histoire des travailleurs*, par le R. P. GEORGES GUITTON ; — *L'Union de Fribourg*, par EUGÈNE DUTHOIT ; — *Catholicisme et vie internationale*, par le même ; — *Documentation catholique*, t. 18, col. 517-518.

(2) Cité par CHARLES BAUSSAN, *La Tour du Pin*, pp. 101-102. — Ainsi La Tour du Pin minimisait manifestement son rôle quand il disait au R. P. Guitton : « J'étais simplement le lien, pour les relations mondaines, entre gens de nationalités diverses..., parce que le Français est ainsi. Je parlais suffisamment allemand pour me faire comprendre, un peu italien... J'avais des qualités qui me dispensaient d'avoir des capacités. »

Etats de 1788 tenus en Dauphiné, « Etats qui étaient une représentation par délégations de corps constitués, comme il nous faut en reconstituer sous des formes nouvelles, suivant les principes éternels, à savoir : gens de la profession munis de mandats spéciaux et non de pouvoirs illimités, délibérant de ce qui les touche et non *de omni re scibili* » (Lettre de La Tour du Pin à de Gailhard-Bancel, 20 juin 1888) (1).

Les adhésions à ce programme furent nombreuses ; en tête des signatures venaient celles de Mgr de Cabrières et d'Albert de Mun.

« L'assemblée de Romans eut un succès éclatant, note Mlle Bossan de Garagnol. L'impulsion était donnée ; l'année suivante, dix-huit assemblées provinciales précédaient de véritables Etats généraux tenus à Paris, au mois de juin. Puis, La Tour du Pin en présida deux encore : en 1891 à Romans, et à Voiron en 1893. Hélas ! le mouvement tourna court ! »

Le Ralliement.

Le 16 février 1892, Léon XIII publia l'encyclique *Au milieu des sollicitudes* à propos du ralliement. La Tour du Pin ne se rallia pas : « Pas un instant, note sa biographe, il n'eut la pensée qu'il fût tenu à la soumission. Le R. P. Pitot, consulté, en avait jugé de même. »

Le 9 juin, la droite royaliste faisait une déclaration repoussant le principe de l'acceptation obligatoire de la République. Le lendemain, La Tour du Pin envoyait à *la Gazette de France* et au *Journal de l'Aisne* une adhésion publique à cette déclaration. Voici sa note :

> Comme dernier représentant, après mon père, de M. le comte de Chambord, dans le département de l'Aisne, je crois devoir donner en principe et publiquement mon adhésion à la déclaration des députés royalistes, en y ajoutant que je ne saurais attendre d'un gouvernement nécessairement sans prestige et sans esprit de suite un concours suffisant à la réalisation des profondes réformes sociales et politiques dont j'ai pu être, comme catholique, l'un des promoteurs.

Albert de Mun, lui, s'était déclaré résolu à « placer désormais son action politique sur le terrain constitutionnel pour conformer son attitude à la direction du Souverain Pontife ».

C'était la séparation. « Je sais, dira de Mun à son ami, que c'est châtrer l'Œuvre, mais vous n'êtes plus possible à sa tête. »

Le 10 juin, La Tour du Pin donnait sa démission. Mais l'année suivante, de Mun lui demanda de reprendre en collaboration avec lui la direction de l'Œuvre des cercles. Il accepta. Mais « lorsque vint le jour de l'Assemblée générale où, après le déjeuner, il était d'usage que le président portât un toast au Saint-Père, raconte Mlle Bossan, les assistants attendaient avec quelque curiosité son discours. Il commença par ces termes : « Le Pape » a eu ses grenadiers — ces mots, en s'inclinant » devant le P. du Lac qui était à sa droite, — il a » eu ses voltigeurs — saluant de Mun à sa gauche, » — souffrez qu'il ait ses grognards ! — en se » désignant lui-même. » Mais il ajouta : « Nous » n'en serons pas moins tous unis dans son service. »

Deux ans plus tard, La Tour du Pin se retirait définitivement de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. Léon Harmel devait le remplacer.

Son mariage.

La Tour du Pin a perdu sa mère, « une grande dame chrétienne », dira-t-il. Il reste à Arrancy, où il gère « en administrateur pour les habitants » la terre de famille. Le colonel va avoir bientôt soixante ans.

Le 5 mai 1892, il se marie avec sa cousine et amie de jeunesse, Marie de La Tour du Pin Montauban (veuve en premières noces du comte de Chabrillan). Celle-ci deviendra sa collaboratrice. C'est elle qui commença à collectionner ses écrits, avec le dessein de réunir les meilleurs en volumes.

La Tour du Pin entre au conseil municipal. Il est maire d'Arrancy.

Cependant il ne délaisse pas Paris, où ses salons sont fréquentés par d'excellents et fidèles amis. Ces réunions amicales sont l'origine d'une association qui prendra pour nom et pour objectif *Tradition-Progrès*.

C'est vers cette époque que le marquis de La Tour du Pin et M. Charles Maurras se rencontrèrent et se lièrent d'une solide amitié (1).

1904, mort de Mme de La Tour du Pin. Profond chagrin du marquis : « Pour moi, écrit-il, je ne crois pas pouvoir survivre longtemps... Mais c'est dans la main de Dieu, qui fixera le temps d'expiation. »

Il s'enferme dans son château. Il ne reçoit que de rares amis. C'est ainsi qu'il ouvrira ses portes à Mlle Elisabeth Bossan de Garagnol, la fille de son ancien compagnon d'armes.

« Il faut vous mettre au travail », lui dira-t-elle. Et ils s'y mettent tous les deux. Elle deviendra sa secrétaire et sa fille spirituelle.

Ils traduisent les doctrines sociales du baron de Vogelsang (2).

La grande guerre.

Et voici la grande guerre. Le colonel redemande du service — il a pourtant près de quatre-vingts ans — et il se met d'urgence à la disposition du

---

(1) Cf. la brochure *Le lieutenant-colonel de La Tour du Pin-Chambly, marquis de la Charce, et le centenaire de 1788* (Plon, éditeur), par H. de Gailhard-Bancel.

Celui-ci, dans un article de *la Croix de l'Isère* — article reproduit par *la Croix de Paris*, 21. 12. 1924, — reconnaissait en La Tour du Pin l'initiateur du mouvement des Etats de Romans : « Ce fut lui qui, en 1888, eut le premier l'idée de commémorer le centenaire des Etats de Romans de 1788, par une assemblée qui, dans la mesure du possible, en rappela les méthodes, les doléances et les revendications. »

(1) Mlle Bossan de Garagnol qui note ce détail ajoute (p. 280) : « Pourquoi faut-il que sa voix éteinte n'ait pu s'élever au moment de la tourmente ? » faisant ainsi allusion à la condamnation de *l'Action Française*.

La Tour du Pin, s'il avait vécu, aurait-il suivi l'école de Charles Maurras dans sa révolte contre l'Eglise ? Non, affirme M. G. Jarlot, professeur au scolasticat de Jersey : « *Politique d'abord*, diront quelques-uns qui s'emparent de La Tour du Pin et le veulent ravir. Si en fait il a rejoint ce drapeau, il nous semble que, si la Providence lui eût accordé quelques années de plus, il eût donné à des amis très chers, en des circonstances douloureuses, un conseil qui exprime toute sa doctrine et toute son action et toute sa vie : *Catholique d'abord.* » (*Dossiers de l'Action populaire*, 25. 6. 1934.)

(2) Dans la principauté de Liechtenstein — petite principauté souveraine de l'Allemagne du sud — il existe actuellement un puissant courant politique en faveur de la réforme de l'Etat selon les principes de l'encyclique *Quadragesimo anno*.

Le chef de ce mouvement, Charles de Vogelsang, n'est autre que le propre neveu du célèbre sociologue autrichien que La Tour du Pin admirait tant (cf. *Osservatore Romano*, 29. 6. 34).

commandement de Laon. Il supplie de Mun d'obtenir pour lui un poste.

Mais il ne partira pas... « Je n'ai pu obtenir du ministère de la Guerre ma réintégration dans les rangs de l'armée... Je reste donc à mon humble poste ! »

C'est l'occupation allemande (1).

Il défend courageusement les intérêts de ses concitoyens. Il traite d'égal à égal avec le vainqueur.

Le 8 mars 1917, il reçoit l'ordre de quitter Arrancy ; il est conduit à Laon, puis à Carlsruhe. De là, grâce à l'intervention de la grande-duchesse de Bade — qui avait connu la grand'mère de Mlle Bossan, — après deux mois de captivité, il peut gagner la Suisse. Il s'installe à Lausanne, où il reçoit l'accueil le plus chaleureux.

Il rentre enfin en France. Il va contempler le cœur serré les ruines de son château. Cependant il est heureux de retrouver sa terre. Il revient à Lausanne, d'où il s'occupe activement de la restauration de son village. On le presse de rentrer en France : « Non, non, dira-t-il, je ne veux rentrer qu'à Arrancy. »

Sa mort.

Il devait mourir hors de France. Le 4 décembre 1924, il rendait sa belle âme à Dieu.

« En fidélité, j'ai terminé ma vie », a-t-il inscrit en tête des *Jalons de route*. La Tour du Pin resta toujours fidèle à son Dieu, à son roi et à son pays.

II — L'homme

Une biographie de La Tour du Pin.

M. Jean Rivain, dans son livre *La Tour du Pin précurseur*, écrivait en 1926 :

Souhaitons que Mlle Bossan, qui fut l'amie fidèle des vingt dernières années, recueille et publie avec un soin diligent la correspondance et les inédits qui rapprocheront de nous dans une intimité sans apprêt une figure si attachante.

Ce souhait est aujourd'hui en partie réalisé.

En effet, Mlle Bossan de Garagnol vient de consacrer à la mémoire du grand sociologue catholique, à l'occasion du centenaire de sa naissance, un beau et émouvant livre : *Le colonel de La Tour du Pin d'après lui-même* (2).

L'auteur a pieusement réuni les notes que La Tour du Pin consacra à ses souvenirs : enfance, carrière des armes, séjour en Autriche, visites au comte de Chambord, voyage en Italie et audience de Léon XIII.

Souvenirs écrits sans recherche de style ou d'effet, souligne Mlle Bossan. Leur allure de sobre monographie, inconsciemment préférée par l'auteur, effleure à peine sa propre histoire : elle la situe alors qu'il semble y fixer pour lui-même les images fuyantes du passé, dont le cadre va lui échapper. [...] Elle explique et éclaire la carrière — singulièrement une dans sa diversité — d'un royaliste du XIXe siècle, à la fois soldat, diplomate et sociologue.

Mais ces souvenirs seraient fort incomplets... Car si La Tour du Pin eut peut-être l'idée d'écrire l'histoire de sa vie comme son ami Albert de Mun, il n'en eut sans doute jamais les loisirs.

Heureusement, Mlle Bossan de Garagnol a su coordonner et compléter les notes de « l'attachant doctrinaire ».

Nul mieux qu'elle ne pouvait remplir cette mission. Fille d'un fidèle ami et compagnon d'armes du marquis, elle devint sa secrétaire et sa collaboratrice après la mort de Mme de La Tour du Pin. C'est elle qui, avec Jean Rivain, « le disciple fidèle », réunit en 1907 les études et les articles où le maître avait exposé sa doctrine corporative : *Vers un ordre social chrétien*. C'est elle qui assista le colonel de La Tour du Pin pendant les heures douloureuses de l'invasion de 1914. C'est encore elle qui, le 4 décembre 1924, recueillit avec ses dernières pensées son dernier soupir (1).

En tête de son livre Mlle Bossan de Garagnol a fixé l'épigraphe suivante empruntée au *Chevalier des Touches* de Barbey d'Aurevilly :

Il n'y a qu'au tournant d'un temps dans un autre qu'on trouve de ces physionomies qui portent la trace

---

(1) Dans *le Correspondant* des 25 mars, 10 et 25 avril 1919, sous le titre « Un village sous l'occupation allemande (1914-1917) », M. Bossan de Garagnol a fait le récit détaillé de cette occupation.

(2) *Le colonel de La Tour du Pin d'après lui-même*, par E. BOSSAN DE GARAGNOL. — Un vol. 19 × 12 cm. de 342 pages. Prix, 18 francs. Beauchesne, Paris. 1934.

Voici la table des matières de cet ouvrage :

« Chapitre I. — L'homme. — Le cadre.

» Chapitre II. — La carrière des armes : En Crimée, 1856. — En Italie, 1859. — En Algérie, 1866. — Les premières journées sous Metz, 1870. — La captivité.

» Chapitre III. — Activité sociale : L'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. — Rencontres de Ferney.

» Chapitre IV. — En mission militaire en Autriche-Hongrie : Vienne. — Frohsdorf.

» Chapitre V. — La retraite : Activité sociale et divergences. — Retour au foyer. — Goritz. — Rome et Fribourg. — Les Etats de Dauphiné. — Le ralliement. — La vie au foyer. — Activité politique et sociale.

» Chapitre VI. — La guerre. — Le soir de la vie. »

(1) Dans une note qu'il adressait à M. Charles Maurras, le marquis de La Tour du Pin a rendu hommage au dévouement et à l'amour filial de Mlle Bossan de Garagnol :

« LAUSANNE, 15. I. 18. — Si, après moi, vous devez vous associer pour faire œuvre commune, il faut que vous connaissiez l'associée que je vous lègue sous le jour particulier auquel la guerre l'a fait voir.

» Quand la guerre a éclaté et que j'ai réclamé du service, en indiquant, dans la mesure où je le pouvais, un poste avancé dont j'avais été titulaire jadis, le commandement de la place de Laon, Elisabeth Bossan n'a pas essayé un instant de m'en détourner. Et quand, me voyant laissé de côté, à l'approche de l'invasion, et décidé à rester à demeure pour y maintenir la population apeurée par les massacres de Belgique, je l'ai engagée à retourner près de sa mère, ni l'une ni l'autre n'y ont prêté l'oreille un instant : la première colonne ennemie l'a trouvée sur la porte du château, comme moi sur celle de la mairie.

» Quand je suis rentré, elle avait eu le pistolet sur le front et ne bronchait pas ; — huit jours après, c'était le reflux de la Marne : on tirait le canon de dessus la terrasse du château ; les combattants, les ambulances s'y accumulaient. Ma belle ferme était pillée à blanc, nous n'avions plus de pain. Elle, ferme, tranquille, mettait de l'ordre, répondant à chacun dans sa langue, si bien que, huit jours après, et toujours depuis, à chaque changement d'occupant, les états-majors prenaient la tenue de parade pour lui rendre visite, quand elle n'était pas au village pour soigner les malades, leur amener le médecin, à l'église pour la faire respecter. Trente longs mois se sont passés ainsi à soutenir mon moral, souvent près de défaillir, à force de tendres soins et de noble exemple.

» Quand il a fallu tout quitter, c'est encore elle qui a pris les derniers soins, qui a trouvé moyen de me faire réclamer par une cour, au lieu d'un camp de concentration, et de me ramener ici, chez sa mère, sans avoir fait pour cela une courbette. »

d'une époque finie dans les mœurs d'une époque nouvelle et.. qui ressemblent à cet airain de Corinthe fait avec des métaux différents.

Elles traversent rapidement les points d'intersection de l'histoire et il faut se hâter de les peindre quand on les a vues, parce que, plus tard, rien ne saurait donner une idée de ces types à jamais perdus...

Le colonel de La Tour du Pin est, entre toutes, une de ces « physionomies », fait remarquer la biographe ; et voici le portrait qu'elle trace :

Portrait physique [1].

De stature moyenne, il donnait l'impression de la vigueur et de l'harmonie.

Sa démarche alerte, des mouvements vifs et sûrs correspondaient au « cœur de vingt ans » qu'il conservait encore peu de mois avant, sa mort. La dignité de son maintien, son allure dégagée, dans sa mise toujours soignée, certaines modes personnelles adoptées une fois pour toutes, trahissaient l'officier avant même qu'à sa boutonnière on eût aperçu la rosette et le ruban de 1870.

Assez chauve, il brossait ses cheveux gris à la façon militaire du second Empire, portant haute, parfois légèrement inclinée sur la droite, sa belle et fine tête de penseur. Le nez aquilin, la netteté d'un profil qu'allongeait la barbe grise légère, faisaient chercher des yeux la fraise des compagnons d'Henri IV.

La main, d'un admirable dessin, eût tenté le pinceau de Largillière. Longue, effilée autant que virile, elle ne se pliait pas plus que ne le voulait le maniement de la plume après celui de l'épée. Cordiale et douce à l'ami, elle se refusait au shake-hands banal. C'était un témoignage d'estime, que sa poignée de main. Elle honorait.

Portrait moral.

Aucun trait physique en lui qui ne correspondait à un trait de l'âme : elle se reflétait tout entière dans un visage d'une infinie noblesse. Nul ne s'y trompait : prince ou paysan, ami ou ennemi, enfant ou animal ; une extrême bonté régnait dans la sérénité du front, dans le charme d'un regard gris très doux, dans sa fermeté, dans la bienveillance du sourire. Elle n'autorisait pourtant jamais le laisser-aller — moins encore la vulgarité, et décourageait sottise et médisance. La voix au timbre bas et prenant savait gagner, convaincre, commander — l'ordre, alors, ne souffrait pas plus de discussion que l'exécution de retard. La maîtrise de soi-même fait seule des vrais chefs et La Tour du Pin était un chef.

Toujours courtoise, sa parole était mesurée, pleine d'à-propos, le langage élevé. Un esprit incomparable donnait à toute conversation élasticité, imprévu, chaleur. Elle étincelait de traits, le tour en était enjoué. La plus haute culture intellectuelle et morale en alimentait le fonds toujours dense. La connaissance et l'amour du passé, un sens averti des réalités présentes, une claire vision des applications d'avenir, faisaient traiter le colonel de la Tour du Pin de rétrograde par les uns, de novateur ou de prophète par d'autres. En réalité, l'attrait de sa doctrine consistait en ce qu'on la sentait génératrice de vie : elle-même était née de l'histoire et de ses leçons, de la vie et de ses expériences : « Je ne suis qu'un anneau de la chaîne traditionnelle », disait-il, ne permettant pas qu'on l'appelât « maître », mais seulement « mon colonel ». L'habitude de l'ordre, une volonté persévérante disciplinaient l'effort. Sa prodigieuse facilité de travail faisait de l'application un jeu : rien ne fatiguait sa forte et lumineuse intelligence. L'harmonie de ses dons s'alliait à un rare pouvoir de synthèse.

(1) Les sous-titres sont ajoutés par nous.

Un esprit souple, prompt, plein de ressources et de finesse, secondait un jugement droit, fait tout à la fois de hardiesse et de pondération. On en recherchait le conseil, l'appui, sachant que, comme il a été dit de Turenne, « il pouvait parce qu'il savait ».

Une foi ferme soutenait sa vie de ses certitudes, mettant dans l'accomplissement du devoir, quel qu'il fût, hiérarchie, assurance et sérénité.

M. de La Tour du Pin, sans le savoir, semble avoir fixé le reflet de sa propre vie dans ces lignes qu'il consacrait à la mémoire d'un ami (1) :

« ... Cette noble existence, écrit-il, fut tout entière comme celle des anciens preux, dévouée au service de sa nation, de sa foi, de son roi.

» L'impression la plus frappante qui s'en dégage est celle de l'unité dans la diversité : la ligne en est absolument droite et unique alors qu'elle traverse des états et des conditions dont elle semble indépendante tant elle s'y infléchit peu, parce qu'elle est toujours tracée par le devoir et soutenue par l'honneur. »

Une illustre ascendance.

La passion de servir, le sens de la responsabilité, qu'il avait au plus haut degré (2), la pleine conception du devoir d'état lui venaient des traditions de sa maison : le dévouement au bien public avait été la raison d'être et la loi des siens. Enfant, il connaissait ses aïeux comme des proches aimés : « Je veux qu'ils soient contents de moi quand je les rejoindrai », disait-il souvent.

Ils furent à peine pour lui des invisibles tant ils revivaient en images colorées que la main de sa mère épinglait à tous les chapitres de l'histoire...

A Bouvines, Pierre de Chambly (3), l'écuyer, couvrait de son corps Philippe-Auguste renversé, lui donnait son cheval alors que « sa bannière n'avait pas fléchi ».

Au siège de Damiette, le vieux chevalier Pierre Tristan veille au chevet de la reine près d'accoucher : « Messire Tristan, dit-elle, vous ne me laisserez pas tomber vivante aux mains des infidèles. — J'y pensais, Madame, dit-il. »

Le Dauphiné — berceau de la race qui en fit don à la France — fournit à son imagination les exploits du brillant chef huguenot René de La Tour du Pin Gouvernet, son ancêtre, cher au Béarnais, — ceux de Philis de la Charce, qui, à la tête des paysans qu'elle soulève, repousse les bandes du roi de Piémont. Depuis, quinze officiers généraux donnés à l'ancien régime porteront haut, eux aussi, les armes et la devise des leurs : « Courage et loyauté ». En 1793, le premier ministre de la Guerre constitutionnel — celui-là même qui avait donné à l'armée le drapeau tricolore — payera de sa tête le « salut de cour » qu'il fait à la reine lorsqu'elle paraît à la barre. « J'ai l'honneur de connaître Madame », dit-il.

Le cardinal de Bérulle, son arrière-grand-oncle, adversaire redoutable de la Compagnie de Jésus, semble avoir légué à René de La Tour du Pin sa verve et son érudition.

D'autre part, Marguerite-Marie-Geneviève, petite-fille de Thomas Corneille, apportait vers 1714, à la maison de son époux, François-Joseph de La Tour du Pin, un reflet de

(1) Le colonel de Parseval. (Les notes sont de l'auteur.)

(2) « Je suis partout où est mon nom et mon nom est partout où je suis », redisait-il.

(3) « Je ne suis pas natif du Dauphiné, mon trisaïeul paternel ayant épousé la dernière héritière des Chambly qui étaient baillis [d'épée] du Laonnois et leur ayant succédé en relevant jusqu'à leur nom que je porte, en effet, accolé à celui de la Tour du Pin. » (Lettre à de Gailhard-Bancel.)

C'est vers 1750 qu'a lieu le mariage qui enracine en Ile-de-France, au château de Bosmont, cette branche des La Tour du Pin.

cette gloire des lettres dont le colonel se déclarait indigne. « Qui donc croirait, disait-il à son ami le comte de Mun, que c'est vous qui descendez d'Helvetius (1) et moi de Thomas Corneille ? »

Ainsi le colonel a-t-il dans les veines aussi ce « sang des Corneille... » qui déposa le ferment « héroïque dans l'âme de leur descendante Charlotte Corday » — « ma cousine », comme il se plaisait à l'appeler.

Parallèlement — ou mieux : symétriquement, — du côté maternel, une longue lignée de magistrats avait imprimé à son descendant l'affinement de l'esprit, l'amour de la culture, caractéristiques des gens de robe d'autrefois avec certain tour juridique, que n'avait pas effacé en lui la prédominance de sang militaire : les Douglas (ou Duglas) dont il devait reprendre la terre et le cadre social étaient hommes d'épée.

Tels sont les « métaux », si différents, en effet, qui composent un airain dont les ondes sonores prennent aujourd'hui de l'ampleur alors que s'estompe pour le monde la noble et discrète figure du colonel de La Tour du Pin.

III — Sa doctrine corporative

La doctrine corporative du marquis de La Tour du Pin est contenue dans deux recueils : *Vers un ordre social chrétien. Jalons de route* et *Aphorismes de politique sociale.*

Le premier ouvrage est un choix d'articles et d'études publiés en grande partie dans *l'Association catholique*, organe de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, de 1883 à 1891. Il parut en librairie pour la première fois en 1907 (2).

La première série des *Aphorismes de politique sociale* parut tout d'abord sous le nom de « Définitions » dans *la Politique sociale* (11 septembre-1887-13 octobre 1889). Une revue, *le XXe Siècle*, les reproduisit également dans son numéro de juillet 1890. A la suite de cette dernière publication, il fut fait un tirage à part, d'un très petit nombre d'exemplaires, qui ne furent pas mis dans le commerce.

Cette dernière brochure étant introuvable, la Nouvelle Libraire Nationale, puis les Editions Beauchesne la réimprimèrent en y ajoutant la deuxième série des *Aphorismes* composée en 1909 (1).

De ces deux ouvrages, mais surtout du premier, nous avons extrait les passages qui nous ont semblé les plus caractéristiques du théoricien du corporatisme.

Le régime corporatif.

Définition (2)

Le régime corporatif est une organisation de la société en corps professionnels, aussi bien dans l'ordre politique que dans l'ordre économique. Il fournit aux corps élus, comme les Conseils municipaux, provinciaux, les Parlements même, la représentation des intérêts — qu'on ferait mieux d'appeler la représentation des droits, — en place des partis, comme la fournit uniquement, à défaut de cette organisation, le suffrage universel ou censitaire. — Voilà pour l'ordre politique.

Dans l'ordre économique, il substitue à la liberté illimitée du travail et du capital, et à la concurrence sans frein qui en résulte, des règles variables, dictées par les corps professionnels eux-mêmes dans l'intérêt de la sécurité et de la loyauté du métier.

Les libéraux ont supprimé le régime corporatif à la fin du siècle dernier en France, et depuis à peu près dans toute l'Europe, comme nuisant au développement de l'activité individuelle et de la prospérité publique.

Les socialistes, tout en reconnaissant ses bienfaits antiques, ne songent pas à le rétablir, parce qu'il consacre des inégalités sociales entre les maîtres et les ouvriers, en reconnaissant aux uns comme aux autres des droits différents.

Les conservateurs sociaux tiennent au contraire pour le régime corporatif, à cause du caractère de stabilité qu'il communique aux institutions dont il est la base et qui leur paraissent pouvoir seules maintenir la justice et la paix sociales.

Les corporations d'arts et métiers ont fleuri durant tout le moyen âge. On cite particulièrement, comme ayant

---

(1) Claude-Adrien Helvétius, littérateur et philosophe, était le trisaïeul du comte Albert de Mun (Note de *la D. C.*)

(2) *Vers un ordre social chrétien. Jalons de route* (1882-1907). — Un vol. 23 × 14 cm. de 514 pages. Prix : 25 francs. Beauchesne, Paris.

Voici la table analytique de cet ouvrage :

Voir dans *la Documentation Catholique*, t. 10, n° 210, col. 259-274, une excellente analyse due à Mlle Bossan de Garagnol.

On trouvera dans l'*U. C. F.* (bulletin du Cercle La Tour du Pin et de l'Union des Corporations françaises) (avril 1934) un index analytique très détaillé qui a pour but de faciliter les recherches dans ce livre essentiel de La Tour du Pin, et dont l'auteur est M. Roger Semichon.

(1) *Aphorismes de politique sociale.* — Un vol. 19 × 12 cm. de 104 pages. Prix, 5 francs. Beauchesne, Paris.

Voici la table des matières :

(2) Tous les sous-titres sont ajoutés par *la D. C.*

joué un rôle politique, celles des Flandres, des Républiques italiennes, de la Cité de Londres... Elles n'ont subsisté en France que pour les professions libérales d'avocat, de notaire... Mais elles tendent à se réaliser pour toutes les conditions par les syndicats ouvriers, agricoles et autres.

Le régime corporatif est la seule manière de ne pas aller du libéralisme au socialisme (1).

Principes.

a) Garantie du droit individuel.

Le principe du régime corporatif nous paraît consister dans la reconnaissance d'un droit propre, tant à chaque membre de l'Association qu'à celle-ci dans l'Etat et à l'Etat envers celle-ci. C'est là le principe qui présidait à toute l'organisation sociale du moyen âge. [...]

Pour parler d'abord du droit propre à chaque individu membre de l'association, cette reconnaissance est tellement caractéristique et fondamentale de la société du moyen âge que nous n'attendrons pas l'époque de l'épanouissement de l'organisation corporative pour la rencontrer, mais l'apercevrons dans celle même du servage. Le serf attaché à la glèbe, cela fournit une rime riche avec plèbe, et fort exploitée contre la prétendue barbarie des temps passés, mais en réalité cela signifie le laboureur attaché au sol, l'artisan à l'atelier, et *réciproquement* et cela réalise le *desideratum* des socialistes : « La terre au paysan, l'outil à l'ouvrier », dans une mesure infiniment supérieure à celle qui s'épanouit au soleil des libertés modernes dans les pays les plus libres du monde. Tel, par exemple, ce fait que j'ai sous les yeux en ce moment, en Italie, de la saisie par le fisc de 470 petits héritages dans une seule commune, foyers séculaires d'humbles familles, qui vont être vendus à l'encan devant les malheureux expulsés pour le recouvrement de l'impôt arriéré.

Dans la corporation d'arts et métiers, chacun de ses membres, apprenti, compagnon ou maître, avait son droit propre garanti par les statuts de l'association et sauvegardé par sa magistrature. Il avait réellement cette *possession d'état* dont le nom, le plus souvent sans la chose, est resté dans notre jurisprudence actuelle, et il ne pouvait en être débouté que par jugement.

Aujourd'hui, sous le régime du libéralisme, où est le droit propre de l'ouvrier qui lui garantit des conditions de travail fixe et un lendemain quelconque ? Pas un patron ne voudrait, ou du moins, ne saurait dans les conditions actuelles lui reconnaître rien de semblable, et c'est là le véritable obstacle à la propagande de nos idées près des chefs d'industrie : ils ne veulent pas entendre parler de droits pour l'ouvrier.

Demain, sous le régime du socialisme, où y aura-t-il place pour les droits du patron ? — car enfin il y en aura toujours un, ou du moins un directeur de l'entreprise. Mais quelle sera sa possession d'état, sa garantie, sa sécurité ?

Non, le régime corporatif seul a pu assurer un droit propre à chaque individu, non pas un droit unique sans doute, puisqu'il provenait de fonctions diverses dans l'association, mais un *respect égal de droits divers*, et c'est là le fondement de tout ordre social digne de ce nom. Et ces droits étaient combinés de telle façon qu'ils n'étaient pas une arme aux uns contre les autres, mais une protection des intérêts de tous, solidarisés par leur harmonie même, de même qu'une saine constitution d'Etat n'arme les citoyens en partis ennemis, mais les unit en faisant du bien public vraiment le bien commun (2).

(1) *Aphorismes de politique sociale*, pp. 19-20.
(2) *Vers un ordre social chrétien*, pp. 22-3.

b) Garantie du droit de l'association.

Ce qu'il y a de plus caractéristique dans le régime corporatif après la garantie du droit individuel, c'est celle du droit propre de l'association. Celle-ci n'est pas, comme on l'aurait voulu dans ces derniers temps, une société purement privée, sans lien avec la chose publique. Elle est une institution sociale qui tient une place déterminée dans l'organisation de la commune, et plus ou moins directement dans celle de l'Etat.

Ici se place la question de la corporation libre ou de la corporation obligatoire. Mais ni l'une ni l'autre ne sont viables si l'on suppose la première laissée sans protection autre que celle du droit commun contre la concurrence libre et sans frein, non plus que si l'on suppose la seconde créée par décret de toutes pièces, et ne pouvant dès lors fonctionner que par un mécanisme bureaucratique en place d'un organisme spontané.

Nulle part, d'ailleurs, on n'a tenté le second essai, pas plus que nulle part le premier n'a réussi. Ce que le législateur vient de faire en Autriche, par exemple, c'est de donner force de loi à la juridiction de corporations libres préexistantes, pour leur faire englober le travail libre et les empêcher ainsi d'être étouffées par la concurrence le plus souvent déloyale. C'est grâce au privilège seulement qu'on peut espérer le développement de corporations libres, car jamais elles n'ont existé autrement ; seulement, qui dit privilège ne dit pas forcément monopole, mais tout ou moins attribution d'une juridiction, même sur la concurrence, afin d'en contenir les procédés dans la limite du juste et de l'intérêt social. Et c'est ainsi que de libre, ce qu'elle doit être pour se former, la corporation tend par la force des choses à devenir obligatoire, ce qu'elle doit être pour exercer une fonction politique. Que l'on regarde, au lieu de tant discourir sur des abstractions, si ce n'est pas toujours ainsi que les choses se passent dans la pratique ! (1)

c) Le droit de l'Etat.

Le troisième caractère essentiel du régime corporatif est la place qu'il fait au droit de l'Etat. La corporation est comme la commune, un Etat dans l'Etat, c'est-à-dire qu'elle est liée à lui par un contrat moral comportant des attributions et des obligations réciproques. Le pouvoir public ne lui dicte pas ses règles, mais il les homologue pour les maintenir dans la sphère d'une utilité propre qui ne soit pas au détriment de l'utilité publique, en même temps qu'il en protège l'application contre des difficultés matérielles ou des oppressions du dehors.

S'agit-il non plus seulement de conserver, mais de promouvoir des corporations, comme chez nous en ce moment, l'action du pouvoir public doit être pleine de sollicitude ; son rôle est alors celui d'un tuteur vigilant, qui supplée par lui-même aux soins administratifs que ne peut encore prendre son pupille et qui prévoit et prépare son avenir. Ont-elles atteint leur maturité, le pouvoir public ne se fait plus sentir que par la promulgation de lois qui coordonnent ces nouvelles forces autonomes avec l'ensemble des institutions sociales et politiques.

Il y a en effet une grande différence entre administrer un pays et le gouverner, ou plutôt un pays ne devrait jamais être administré, mais chacun de ses éléments devrait l'être par lui-même dans le cadre fourni par les lois. Or, ce n'est pas *a priori* que l'on peut déterminer où finit le rôle autonome de la législation nationale et où commence celui de l'administration. Cela dépend des mœurs et des circonstances ; ce qu'il importe tout d'abord, c'est que ces deux notions ne soient pas confondues dans l'esprit de ceux qui traitent de la question sociale, afin

(1) *Vers un ordre social chrétien*, pp. 23-4.

que, dans leur juste aversion pour la centralisation bureaucratique, ils n'oublient pas le rôle que la législation joue dans toutes les civilisations. Ainsi il peut exister des chrétiens sous une législation païenne, mais il ne peut se former une société à mœurs chrétiennes, et cela se vérifie aujourd'hui, hélas ! comme au temps des Césars romains.

Lorsqu'il s'agit des intérêts de la production, il est une raison d'Etat qui, loin d'être en désaccord avec les considérations humanitaires auxquelles on a voulu rattacher le libre-échange, s'en inspire cette fois justement. C'est celle qui fait un devoir au gouvernement de défendre ces intérêts contre l'étranger, moins par une guerre de tarifs douaniers que par un accord qui fixe cette tarification au nécessaire pour protéger dans une juste mesure non seulement le marché au point de vue économique, mais encore le travail national au point de vue social. Ainsi le pouvoir qui impose des restrictions aux procédés de la fabrication à raison des ménagements dus à la population ouvrière, doit diriger ses relations avec l'étranger de manière que les procédés inhumains de concurrence qu'il interdit à l'intérieur ne viennent pas peser de l'extérieur sur ses nationaux. [...] (1).

Pratiques fondamentales.

Après avoir exposé ci-dessus ce que nous croyons être le principe du régime corporatif, il convient maintenant d'examiner quelles sont les pratiques fondamentales qui donnent un corps à ces droits, en n'en retenant ici, bien entendu, que les points essentiels, et laissant de côté les formes d'application qui conviennent à l'une ou à l'autre des conditions du travail.

Il nous paraît que ces pratiques fondamentales se rapportent à trois chefs essentiels à la corporation :

L'existence d'un patrimoine corporatif participant à la prospérité de l'industrie ;

La constatation de la capacité professionnelle de l'entrepreneur comme de l'ouvrier ;

La représentation de chaque élément intéressé dans le gouvernement de l'ensemble.

Nous allons les examiner successivement.

a) Patrimoine corporatif.

L'existence d'une corporation est tellement liée à celle d'un patrimoine corporatif indivisible et inaliénable que cette première pratique fondamentale ne donnerait lieu à aucune observation, si la difficulté ne se reportait pas sur la question de la formation de ce patrimoine. Question capitale, car si la constitution d'une telle propriété de l'association est indispensable, et si la quotité doit être à raison des besoins de toute sorte auxquels elle doit subvenir, chômages, pensions, secours, écoles professionnelles, etc., sa solution ne saurait être laissée entièrement à l'arbitraire. A une institution facultative, il suffit d'expédients facultatifs, mais à une institution nécessaire, il faut des contributions réglées.

La plus logique de ces contributions est celle d'un prélèvement sur la production, non plus en raison de ses bénéfices dont la réalisation est un acte commercial du domaine propre de l'entreprise, mais en raison de sa quantité évaluée au prix de revient. Dans le décompte à établir, il est aisé de faire porter une part égale de la contribution à l'entreprise et au travail, chacune des parties apportant pour cela gratuitement, qui l'outillage et selon les cas la matière première, qui la main-d'œuvre.

On peut encore concevoir la mesure de cette contribution fournie par le temps, comme par exemple serait dans une production uniforme une demi-journée par semaine.

Quel que soit le procédé, on voit que le système est celui d'une participation du fonds corporatif à la prospérité de l'industrie. Il reçoit déjà en partie son application dans nombre d'exploitations agricoles, où les ouvriers employés en permanence à la culture reçoivent un tantième de fruits récoltés ; il s'agit seulement de capitaliser ce prélèvement au lieu de le distribuer individuellement. Dans les sociétés industrielles par actions on peut affecter à la formation de ce fonds de réserve un certain nombre d'actions, en y faisant entrer une retenue sur le salaire normal, qu'il est toujours aisé d'évaluer en parts d'actions, pourvu que l'ouvrier soit lié par un engagement ou n'entre en participation à la caisse qu'après un certain temps. Qu'on veuille bien retenir, en passant, cet artifice de calcul qui permet d'évaluer le travail en capital, parce qu'il peut être l'origine de bien des arrangements tendant à substituer entre l'entrepreneur et l'ouvrier le contrat de société au contrat de louage, et à donner ainsi satisfaction à un desideratum du parti ouvrier sans léser aucun intérêt légitime.

Nous n'avons d'ailleurs pas la prétention d'indiquer ici aucune des mille combinaisons déjà en usage entre les facteurs de la production, mais seulement l'intention de rappeler que les procédés, pour créer un fonds corporatif qui se développe au fur et à mesure des besoins, ne sont pas à inventer, mais simplement à employer d'une manière plus constante et dans un but spécial, celui de conduire l'ouvrier, qui peut difficilement arriver à la propriété individuelle, à obtenir au moins et d'une manière assurée les avantages de la propriété collective.

Ce n'est que justice : si la propriété doit être considérée comme une des bases de la société, c'est à la condition qu'elle soit accessible en une forme ou en une autre à toutes les classes sociales, et qu'on ne voie plus subsister la classification en propriétaires et en prolétaires créée par le régime moderne (1).

b) Capacité professionnelle.

Le capital n'est pas d'ailleurs l'unique forme de propriété dont un homme puisse tirer légitimement avantage en vertu d'un droit propre. La possession d'une carrière, d'un métier, peut aussi revêtir le caractère d'une propriété quand elle est garantie par la loi, c'est-à-dire quand elle constitue un droit propre à qui l'a acquise, qu'elle lui ouvre un privilège, et qu'elle ne peut lui être enlevée que par jugement.

Or, nous croyons trouver ces caractères dans un brevet de capacité professionnelle délivré selon certaines règles à tous les agents de la production, aussi bien à l'ingénieur qu'à l'ouvrier, et sans lequel nul ne peut être membre actif de la corporation ni s'élever au-dessus du dernier rang de la hiérarchie professionnelle.

Le manouvrier, en effet, le simple manœuvre, ne possède pas à proprement parler de métier ; c'est sa force qui est employée et non son habileté, mais cette condition du travail tendra toujours à diminuer avec les progrès de la mécanique, qui fournit la force et n'exige plus de l'homme que la direction. Dès que cet homme a acquis une habileté propre, que ce soit celle de mener un attelage, de confectionner un habit ou de conduire un métier, il possède véritablement un état, selon l'ancienne expression du langage, et cet état doit lui être garanti par l'ensemble d'institutions que nous comprenons sous la désignation de régime corporatif. De plus, il doit pouvoir s'élever dans cet état par son habileté et sa bonne conduite aussi loin qu'il peut conduire, c'est-à-dire passer de compagnon maître, l'un et l'autre degré dans l'état constatés par un brevet qui lui reste et lui assure certains avantages indépendants de l'emploi qu'il occupera momentanément.

(1) *Vers un ordre social chrétien*, pp. 24-25.

(1) *Vers un ordre social chrétien*, pp. 27-28.

Ces mêmes principes s'appliquent à la condition d'ingénieur ; en même temps que la corporation industrielle, par exemple, n'emploiera que des ingénieurs brevetés, elle ouvrira par des écoles professionnelles l'accès de cette carrière, sinon à de simples ouvriers, au moins à leurs enfants, offrant ainsi au plus humble de ses membres de saines et légitimes perspectives de progression dans le rang social. [...] (1)

c) Représentation corporative.

Une société n'est pourvue de toutes les conditions d'existence indépendante nécessaire à son autonomie que si elle possède dans son sein même les trois pouvoirs qui, selon Montesquieu, constituent le mécanisme du gouvernement : le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif. Autrement dit, la corporation édicte ses règles, juge les contestations entre ses membres, et administre son patrimoine par des délégués choisis dans son sein.

Si ces principes sont admis, il faut reconnaître qu'ils ne reçoivent leur juste application qu'autant que tous les éléments de l'association participent à son gouvernement, non pas selon le nombre des individus, mais selon l'ordre des fonctions sociales. Leur société pour ainsi dire ne sera parfaite que si elle réunit tous les éléments qui concourent à son but. Or, le but d'une association de travail étant la production, il faut reconnaître que tous les agents nécessaires ou immédiatement intéressés à la production doivent y figurer — ce qui différera suivant la nature et les conditions du travail dans l'application du principe.

Ainsi dans la grande industrie on distingue aisément trois sortes d'agents : le capital, formé le plus souvent par une société d'actionnaires ; la direction, représentée par un certain nombre de directeurs et d'employés ; la main-d'œuvre, par les ouvriers. Dans l'agriculture, on rencontre de même le plus souvent trois intéressés : le propriétaire, le fermier, régisseur ou métayer, et le serviteur ; dans les arts et métiers, au premier aspect on n'en aperçoit que deux, qui correspondent aux anciennes dénominations de maître et de compagnon. Mais si l'on considère la transformation actuelle du marché, on reconnaît que les métiers n'ont guère pu résister à la concurrence de la manufacture que lorsqu'ils travaillent pour le client et non pour le marché, comme cela arrive le plus souvent dans les arts du vêtement ou du bâtiment ; et dès lors on peut dire que cette clientèle agit par sa commande sur l'entreprise comme l'actionnaire sur l'activité industrielle par la prestation du capital, et qu'ayant ainsi sa fonction dans la production elle peut légitimement et utilement être représentée dans l'organisation corporative. — Du moins nous avons admis ce fait dans nos premiers essais de restauration des anciennes corporations, et « le comité d'honneur » — ainsi que nous avons plus ou moins heureusement désigné le groupe de bienfaiteurs que nous formons pour protéger les premiers pas de nos fondations (2) — est pour nous dans la pratique un élément indispensable.

Quand au jeu réciproque de ces trois éléments dans le conseil qui gouverne la corporation, le rétablissement du « vote par ordre » — chacun d'eux étant représenté par un seul suffrage — est un trait par lequel nous dépassons en netteté et en art pratique tout ce qui a été présenté par ailleurs comme plan de réorganisation des corporations, y compris les études si remarquables d'ailleurs de M. Loesevitz d'après M. Mazaroz [...] (1).

Avantages.

Les avantages du régime corporatif, dont nous poursuivons la substitution au régime actuel dit de la liberté du travail, sont, selon nous, l'arrêt de la décadence économique par la loyauté de la concurrence et la prospérité du métier ; — l'arrêt de la décadence morale par la conservation des foyers et le retour à la vie de famille ; — l'arrêt de la décadence politique par le rétablissement pour chacun de la possession d'état.

Nous allons essayer de le montrer.

a) Arrêt de la décadence économique.

La liberté du travail, autrement dit le capitalisme, n'épuise pas moins la nature que l'humanité et n'est pas moins nuisible à la production qu'au producteur. Le capitalisme est le système aujourd'hui pratiqué dans toute l'économie sociale qui ne tend uniquement qu'à faire porter des rentes au capital, et pour cela qu'à diminuer le prix de revient du produit en se procurant au meilleur marché possible la matière première et la main-d'œuvre, et employant au produit le moins possible de l'une et de l'autre en qualité comme en quantité.

Voici comment le problème social réduit à cette simplicité se traite journellement : un fabricant habile, consciencieux, livre un bon produit ; une maison de commerce le commandite et se fait ainsi un bon renom et un bénéfice suffisant, mais dès que le prix est fait pour le public et le débit assuré, soit une maison rivale, soit elle-même n'a plus qu'un effort : obtenir à meilleur compte un produit semblable en apparence, en y employant une main-d'œuvre et une matière de moindre qualité ; dès lors le fabricant est perdu s'il veut conserver ses bons ouvriers et la loyauté de sa fabrication, à moins qu'il ne se retire à temps, et, en prévision de cette nécessité d'amasser en quelques années pour toute la vie, n'ait par avance surélevé ses prix.

La concurrence, dit-on, est l'âme de la production, mais elle existait aussi bien jadis, même avec le monopole corporatif, qui, d'une part, ne permettait pas la surélévation au delà du juste prix parce que les magistratures publiques y veillaient, et d'autre part ne tolérait pas la décadence du produit parce que les jurandes y tenaient la main. Il y avait concurrence entre les maîtres de la même corporation à qui livrerait, aux mêmes conditions de tarif pour la main-d'œuvre, la matière première et la vente, *le meilleur produit*. Tout le monde y gagnait : le client d'être bien servi, l'ouvrier et le maître un état assuré. Et ce n'était pas tant à la liberté du travail que ce régime imposait des freins qu'à la liberté du capital, plus tyrannique aujourd'hui pour le fabricant que pour l'ouvrier, qui en ressent seulement le contre-coup.

Le système de la liberté sans limites du capital a-t-il

---

(1) *Vers un ordre social chrétien*, 29-30.

(2) L'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers avait organisé plusieurs associations professionnelles qui toutes avaient un Comité d'honneur, composé de membres des classes dirigeantes.

Ce Comité de membres honoraires, choisis en dehors du métier, formait l'un des groupes du conseil syndical, assistait aux séances et prenait part, avec voix délibérative, à l'administration du patrimoine corporatif et aux débats qui pourraient s'élever entre patrons et ouvriers (article V des statuts de l'Association des ébénistes, sculpteurs).

Ce Comité d'honneur était le lien qui unissait les divers éléments de l'association, dont il avait le devoir d'assurer l'existence et de maintenir l'idée première, en veillant à ses intérêts moraux et matériels.

Il avait pour principale mission de protéger le travail chrétien en signalant les maîtres et les ouvriers de l'association à la clientèle catholique.

Il avait la gestion des intérêts généraux de l'association. Il avait la haute surveillance des institutions professionnelles et de prévoyance. Il en centralisait les fonds et veillait à leur emploi, conformément aux décisions du Conseil syndical (art. 12 et 13 des statuts des orfèvres). (Note de *la D. C.*)

(1) *Vers un ordre social chrétien*, p. 31-32.

développé la production, comme on le prétend, aussi bien qu'il l'a avilie ? Nullement : il l'a laissée dépérir sur le sol national en émigrant lui-même là où il trouvait la main-d'œuvre ou la matière première à meilleur marché. [...]

Mais qu'on regarde bien les conséquences du système, que la multiplicité de voies de communication qui est son œuvre (ce sont les capitaux français qui ont construit moitié des chemins de fer étrangers) va rapidement porter à son plus haut degré : ce plus haut degré sera de ne plus pourvoir le marché que par les produits des populations les plus misérables ; le coolie chinois deviendra le meilleur ouvrier des deux mondes parce qu'il n'a d'autre besoin que ceux de la bête. Puis, comme l'ouvrier, l'ingénieur, l'agent commercial, le banquier lui-même, seront pris au meilleur marché ; et après que le Juif de Londres, de Paris ou de Vienne aura accumulé la richesse publique en faisant travailler ses capitaux en Chine, viendra pour lui le tour d'une lutte inégale contre l'usurier chinois qui ne se donne pas le luxe des palais princiers, des écuries de courses, des fêtes et de la vie à grandes guides. Voilà comment une décadence irrémédiable attend dans l'ordre économique la civilisation de l'Occident au bout de cette voie de la liberté du travail où elle s'est engagée avec la doctrine de ses philosophes pour flambeau, la science de ses économistes pour guide et la puissance de ses capitalistes pour ressort (1).

b) Arrêt de la décadence morale.

Le régime corporatif n'est pas moins nécessaire pour arrêter la décadence dans l'ordre moral que dans l'ordre économique, car le régime de la liberté du travail a été tout d'abord celui de la destruction de la famille ouvrière. [...]

L'organisation de la famille ne peut résister à la désorganisation de l'atelier où chacun de ses membres travaille dans des conditions qui ne tiennent aucun compte des droits et des besoins du foyer. Et l'atelier ne peut être réorganisé en vue de respecter et pour ainsi dire de prolonger l'organisation de la famille que par un commun accord de tous les agents de la production placé sous l'égide des lois. Sans doute celles-ci suffiraient à faire respecter le repos du dimanche, empêcher l'abus de l'emploi des femmes et des enfants, réprimer la séduction, etc., mais elles ne sauraient faire régner cette discipline morale qui repose avant tout sur le respect de la hiérarchie dans la famille comme dans l'atelier. Seule la corporation peut maintenir le père de famille dans sa dignité tout en l'assistant dans ses charges, et la mère de famille à son foyer en le lui conservant, et préparer ainsi aux influences, aux mœurs et aux pratiques de la religion un abri où elles puissent régner communément, c'est-à-dire sans que ce soit au prix *d'efforts héroïques* qui seront toujours rares [...] (2).

c) Arrêt de la décadence politique.

Après avoir reconnu dans le régime corporatif le seul arrêt possible à la décadence économique et à la décadence morale, il faut y voir encore l'arrêt à la décadence politique, par la base qu'il offre à une réorganisation sociale sur le principe de la possession d'état pour tous, et de la représentation de tous les intérêts.

Il va de soi que, pour rendre le peuple conservateur, il faut lui donner quelque chose à conserver. Or, c'est exactement l'inverse qu'a fait le libéralisme en supprimant les organisations sociales où chacun avait quelque droit propre et quelque état assuré. Depuis ce temps, les mécontentements sont permanents, les révolutions chroniques, parce qu'un état politique stable ne peut s'ériger sur un état social instable, le premier n'étant que le couronnement de l'édifice formé par la société dans les limites de la nation. Ailleurs, dans ces notes, nous avons insisté sur la distinction fondamentale entre l'Etat et la société; ici il faut considérer la connexité de ces deux organismes ; l'Etat ne fonctionne que pour la conservation de la société. Mais si cette société elle-même est troublée, si ses membres ne veulent pas la conserver et la rendent ainsi intenable, alors la mission de l'Etat devient impossible à remplir, et le peuple qui ne voit que lui, parce qu'il est comme la forme extérieure de la société, le prend en haine par mécontentement de celle-ci et ne songe qu'à le renverser.

C'est à ce résultat qu'est arrivé le libéralisme depuis un siècle qu'il gouverne les anciens Etats de la chrétienté ; le mécontentement du peuple croît en sens inverse de ses promesses et en mesure directe de ses progrès, et toutes les belles phrases du monde ne peuvent empêcher la constatation de ce fait historique, pas plus que retarder l'évolution sociale qui fera passer le monde du régime de l'anarchie libérale à celui du despotisme socialiste, parce que ce sont là deux périodes d'une seule et même maladie, celle qui envahit le monde de temps en temps, et dont la dernière apparition fut celle de 1789. Le libéralisme a engendré le socialisme par la logique de ses principes et par la réaction contre ses pratiques (1) ; l'évolution est beaucoup plus avancée qu'on ne pense, et ce n'est plus à la première phase du mouvement qu'il s'agit de mettre un arrêt, mais à la seconde.

Le régime corporatif, pris pour base de la réorganisation sociale, n'est donc pas à moitié chemin entre les deux, comme on l'a dit légèrement, car il ne tient absolument de l'un ou de l'autre ni dans ses principes ni dans ses formes. Il n'est pas davantage du socialisme chrétien, car l'accouplement des deux mots est un non-sens dans notre langue où le mot socialisme n'a qu'une acception mauvaise, mais bien du christianisme social, ou, sans pléonasme, du christianisme. C'est parce qu'il incarne vraiment, en place des principes de la Révolution, ceux du christianisme — comme cela ressort pour nous en particulier de ce fait que c'est uniquement par déduction de la doctrine de l'Eglise que nous sommes arrivés à en reconnaître les principes et à en apercevoir la vertu, — qu'il contient en germe le salut social.

Mais pour que ce germe prenne tout son développement, il faut que l'application en soit faite de la manière la plus complète ; ce n'est pas seulement aux diverses conditions du travail manuel, mais à toute l'activité sociale qu'il doit s'appliquer, parce qu'il recèle le seul principe vraiment conservateur d'un ordre démocratique à la base et aristocratique au sommet, c'est-à-dire de l'ordre naturel [...] (2).

La constitution corporative et nationale.

A) Institutions professionnelles.

On peut discerner dans la société publique deux sortes d'organismes essentiels : ceux de l'ordre territorial et ceux de l'ordre professionnel :

Dans le premier, le foyer, la commune, la province ;

---

(1) *Vers un ordre social chrétien*, p. 33-35.
(2) *Ibid.*, pp. 35-36.

(1) « Le libéralisme contient en germe toutes les doctrines du socialisme ; car il a pour expression moderne la « Déclaration des droits de l'homme » de 1789, dont les socialistes se réclament également ; et il n'a cessé, depuis l'ère de la Révolution française, d'inspirer ce que ses adeptes appellent les progrès de l'humanité, qui aboutissent visiblement au triomphe du socialisme. » (*Aphorismes de politique sociale*, p. 43.)
(2) *Vers un ordre social chrétien*, pp. 37-39.

Dans le second, et comme symétriquement, l'atelier, la corporation, le corps d'état.

La première de ces séries, celle de l'ordre territorial, est représentée tant bien que mal, à ses premiers degrés, dans la constitution actuelle de l'Etat français. Mais cette représentation manquée n'aboutit qu'à un parlementarisme informe, produit, pour le plus, d'un suffrage universel inorganisé.

La seconde série, celle de l'ordre professionnel, qui était jadis une des colonnes de l'Etat, n'y est plus du tout représentée : elle s'insurge et oppose au parlementarisme qui l'ignore le syndicalisme qui l'incarne. Mais celui-ci est lui-même incomplet et quasi amorphe. Il y a pourtant là une indication à retenir : celle de la nécessité d'une organisation publique dans le monde du travail, pour le doter d'une représentation adéquate de ses droits et de ses intérêts professionnels.

Comme tout se tient, cette conception suppose la constitution d'un pouvoir national capable de susciter, de protéger, de contenir chacun des organismes particuliers et d'assurer le jeu de sa fonction dans l'État français [...] (1).

L'atelier.

L'atelier est la forme sociale du travail ; quoique plus souvent familial dans les campagnes et dans les métiers, il est généralement constitué par un contrat, soit entre employeur et salarié, soit entre associés sous la direction de l'un d'eux.

Des règles de justice et d'humanité doivent-elles être observées dans ce contrat ? Quelles sont ces règles ? Et qui doit les formuler et en être le gardien ? Voilà toute la question ouvrière.

Dans le régime dit de la liberté du travail, le contrat est le plus souvent léonin, la situation des parties contractantes n'étant pas égale. Les coalitions d'une part et les congédiements en masse, le syndicalisme d'autre part et les grèves, ne donnent pas plus de garanties à l'équité du contrat de travail que ne le fait l'état d'individualisme des éléments qui entrent dans la formation de l'atelier.

Il n'y a, en l'état actuel, ni notion, ni garanties, ni loi, ni juge de l'équité dans le contrat de travail sur lequel repose l'atelier ; partant, pas de sécurité. Si la justice ne trouve pas son compte à cet état d'isolement des ateliers, l'humanité n'y règne davantage que grâce à une élaboration à jet continu de lois dites sociales, à laquelle s'exercent à l'envi, avec une égale incompétence, tous les corps législatifs. Cette législation, respectable en son principe, qui est que la société doit protection à tous ses membres, est le plus souvent insupportable dans ses applications, parce qu'elle ne peut produire que des dispositions générales, alors que la diversité des conditions réclame des solutions particulières [...] (2).

La corporation.

La réforme des ateliers est moins une question de législation que d'organisation, et l'organisation des ateliers n'est possible que par leur association en corporation, dans une circonscription déterminée, selon la profession.

Comme l'atelier, la corporation repose sur un contrat : ce n'est plus un contrat de travail, c'est un contrat d'association, portant sur l'adoption des règles communes pour l'exercice de la profession.

La corporation a toujours été cela, n'a jamais été autre chose ; il faut toute la confusion de mots qu'engendre la confusion des idées pour la confondre avec

(1) *Aphorismes de politique sociale*, pp. 86-87.
(2) *Ibid.*, pp. 94-95.

le corps de métier dont elle fait seulement partie. Elle est l'organe correspondant à la conservation sans contrainte des bonnes coutumes de l'atelier, et est gouvernée pour cela par un *Conseil corporatif* (1). Celui-ci était le plus souvent jadis composé uniquement de maîtres, mais non nécessairement ; il convient aujourd'hui qu'il soit ouvert à des ouvriers, délégués d'atelier, en nombre égal à celui des patrons.

Le Conseil corporatif fait pour les ateliers ce que le conseil communal fait pour les foyers ; il crée et entretient toutes les institutions d'intérêt commun, qu'elles soient de prévoyance, d'assistance ou de crédit ; il a juridiction sur les ateliers incorporés : il fait ainsi de la corporation une entité morale apte à posséder, à ester en justice et à se faire représenter au degré supérieur de l'organisation sociale, au sein du corps d'état ou du métier.

En retour, et sous condition de ce privilège, la corporation doit exercer pleinement ainsi vis-à-vis du sociétaire la fonction de la commune vis-à-vis de l'habitant ; plus même que la commune ne le fait aujourd'hui, car elle doit pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille par ses propres institutions. Pour cela, lui garantir d'abord la propriété du métier : elle ne l'a admis à l'exercer dans un de ses ateliers, soit comme dirigeant, soit comme employé, que sur preuve de capacité autant que de moralité ; elle conservera aux mêmes conditions cette propriété à ses enfants par l'apprentissage, par des bourses scolaires, puis par les brevets qu'elle en délivrera.

Cette constitution n'est pas une utopie, malgré le contraste qu'elle présente avec l'état actuel d'isolement légal pour le patron comme pour l'ouvrier. Elle s'applique déjà en fait dans de grands établissements, chez lesquels il suffirait de la proclamer en droit pour que la paix sociale y régnât avec ses bienfaits. Mais pour cela il faudrait qu'elle trouvât dans la législation sociale l'appui et non l'obstacle, comme il arrive trop sûrement quand le législateur est animé d'un esprit opposé (2).

Le corps d'état.

Le corps d'état comprend tous les individus, tous les ateliers, toutes les corporations exerçant la même profession en une même circonscription. On appartient au corps d'état par le seul fait de l'inscription sur le rôle d'une profession, et cette inscription doit redevenir de règle, comme elle l'a été constamment.

Ce n'est donc pas, à proprement parler, une association, mais l'agglomération professionnelle à laquelle devront être appliquées les règles essentielles de la profession. Ces règles essentielles sont celles que commandent l'humanité et la justice vis-à-vis des individus, comme aussi l'intérêt général de la société, et dont l'établissement et l'observation relèvent des pouvoirs sociaux.

Est-ce à dire que le corps d'état ne saurait avoir la parole dans ce domaine ? Assurément si, et pour cela il doit être doté d'une représentation des droits et des intérêts de la profession, et celle-ci doit être entendue dans toutes les questions spéciales à cette profession,

(1) « *Les Conseils corporatifs* sont composés de délégués fournis par les associations professionnelles d'ouvriers ou de patrons à nombre égal des uns et des autres, comme cela se pratique déjà pour les Conseils de prud'hommes. Leurs attributions seraient beaucoup plus étendues que celles de ces derniers conseils, puisqu'elles consisteraient à prévenir les conflits entre leurs membres, en place de les résoudre seulement. Et ces conseils seraient, en effet, beaucoup plus en état de le faire, parce que leurs membres seraient des mandataires d'associations aptes à se former un sentiment et à établir des *cahiers.* » (*Vers un ordre social chrétien*, p. 143.)
(2) *Aphorismes de politique sociale*, pp. 96-97.

et pouvoir établir les *cahiers*, c'est-à-dire les vœux.

Cette représentation professionnelle ne saurait être mieux formée que par les éléments organisés qui existent dans le corps professionnel — par les Conseils corporatifs. C'est à ces Conseils qu'il revient de fournir à la Chambre syndicale de la profession (1) un nombre de délégués proportionnel à son importance relative, — à moins qu'une seule corporation s'étant formée dans le corps professionnel, le conseil de celle-ci se confonde avec la Chambre syndicale.

En un mot, le corps d'état n'est pas un collège électoral, mais vraiment, à proprement parler, un corps, c'est-à-dire un élément organique de la production nationale.

Sans doute le corps d'état ne peut pas résorber tout le prolétariat : une partie de celui-ci reste à l'état inerte en dehors de ses cadres ; ce sont les sans-profession ; une autre partie reste comme en vrac dans son cadre : ce sont les dissidents, les non-employés, le déchet des corporations. Ce sont les traînards de l'armée du travail ; le problème est, là comme ailleurs, de ne pas s'en laisser arrêter sans néanmoins les abandonner. Il faut pour cela au corps d'état le concours des pouvoirs publics (2).

La Chambre corporative.

Les associations corporatives sont conviées à désigner des délégués en nombre proportionnel à celui de leurs membres, et à constituer ainsi la *Chambre corporative*. [...]

Supposons la corporation ou les corporations constituées librement, et la *Chambre corporative* qui réunit leurs délégués constituée de même d'une manière régulière, et jetons un coup d'œil sur le rôle qu'elle prendra utilement :

a) Fixer les conventions relatives au travail, à son mode de rémunération et au taux de cette rémunération entre certaines limites, de manière à favoriser l'établissement des bonnes coutumes du métier et leurs modifications successives en correspondance avec la situation industrielle et les circonstances économiques ;

b) Rendre la justice et faire la police dans le sein du corps d'état pour l'observation des règles établies comme il est dit ci-dessus. Cela notamment par l'institution de conseils de discipline d'une composition analogue à celle en usage dans les tribunaux militaires, où tous les grades sont représentés, le titulaire du grade le moins élevé opinant le premier ;

c) Créer et administrer toutes les institutions d'intérêt commun : caisses de secours, de retraite, de maladie, de chômage ; assurances contre les accidents, sociétés de consommation, avantages collectifs de toute espèce ;

d) Etudier et proclamer les intérêts professionnels ; avoir qualité pour les défendre et revendiquer, c'est-à-dire représenter le corps d'état toutes les fois qu'il a droit à paraître ou à être entendu. [...]

La Chambre corporative élabore les mesures d'intérêt général, mais sa décision ne fait loi pour le corps d'état qu'après qu'elle aura été soumise par voie de suffrage direct à tous les membres de la profession, sans autre distinction que celle de leur condition de patron ou d'ouvrier (3).

Chambres provinciales et états provinciaux.

[...] Intérêts des producteurs agricoles ou industriels ; intérêts des négociants et des détaillants ; intérêts des professions libérales, doivent trouver leur expression non plus spéciale à chaque profession organisée, mais par groupes similaires, dans ces grandes catégories professionnelles dont chacune possédera sa *Chambre provinciale*, constituée par les délégués des *Chambres corporatives* correspondantes.

Les arrondissement ou groupements de cantons correspondant aux anciens pays se compteront pour une dizaine au moins, une vingtaine au plus dans l'étendue de nos groupements provinciaux ; les Unions syndicales qui y sont formées enverront chacune trois ou quatre délégués à la Chambre provinciale. Les autres groupements professionnels en feront autant à leurs Chambres respectives, et on peut être assuré que les Chambres, ainsi composées, n'auront pas besoin que leur caractère soit plus que consultatif pour être écoutées des pouvoirs publics, parce qu'elles auront l'autorité que donne la compétence et la puissance qui naît de l'association.

Ces Chambres sont d'ailleurs trop distinctes entre elles pour pouvoir travailler ensemble. Mais elles peuvent se réunir en certaines circonstances d'intérêt commun. Et cette réunion correspondra alors d'une manière frappante aux anciens Etats provinciaux et pourra en faire revivre le nom aussi bien que l'idée.

Chaque Chambre provinciale doit se constituer un bureau permanent élu dans son sein pour se tenir en rapports constants avec les Chambres du premier degré et préparer en conséquence les travaux dans l'intervalle des sessions.

Quant aux Etats, c'est-à-dire aux assemblées des quatre Chambres provinciales réunies, ils auraient pour fonction de consacrer les travaux de chacune de ces Chambres par un consentement des trois autres, sans pour cela pouvoir les modifier, mais simplement d'en faire ou d'en ajourner l'adoption publique, sauf homologation du législateur. Il est essentiel que la présidence des Etats ne soit pas livrée aux compétitions électorales, mais appartienne à ce que l'on appelait jadis un président-né, qui porterait le titre de gouverneur, convoquerait, dirigerait et clôturerait les Etats, au sein desquels il représenterait le pouvoir souverain, venant étudier les besoins et écouter les vœux des organes représentatifs de la vie régionale [...] (1).

B) Institutions représentatives.

Le régime représentatif est celui qu'il s'agit d'instituer en France après qu'un siècle et plus de révolution n'a su y établir que la tyrannie des majorités sur les minorités, celles-ci n'étant pas représentées du tout ou ne pouvant l'être efficacement.

Le corps social, qu'il s'agit de doter d'une représentation politique, n'étant pas une cohue d'individus isolés, mais un composé d'organismes interdépendants, ne saurait être représenté autrement qu'il n'est composé ; donc, par des délégations des corps administratifs et par d'autres des corps de métier, fonctionnant parallèlement chacune selon leur nature : les unes administrativement dans leurs territoires respectifs, les autres consultativement dans l'ordre législatif. Pour cela, nous voudrions voir rétablir, à côté des conseils généraux actuels, des « Etats » qui grouperaient en quelques Chambres provinciales les délégués des Chambres professionnelles locales, porteurs de leurs « cahiers ». Les premiers ayant mandat pour l'établissement des budgets, les seconds concourant à celui des lois, de celles tout au moins qui régissent le travail et la propriété et qu'on appelle aujourd'hui les « lois sociales » [...] (2).

[...] Pour se rendre compte de ce que devraient être aujourd'hui des institutions représentatives, il faut d'abord considérer quels sont ceux des éléments de la société

---

(1) « Si la *Chambre syndicale* réunit en nombre égal des patrons et des ouvriers, artisans ou employés, elle prend rang et nom de *Chambre corporative*. » (La Tour du Pin, *Action Française*, sept. 1906.)

(2) *Aphorismes de politique sociale*, pp. 98-99.

(3) *Vers un ordre social chrétien*, pp. 144-146.

---

(1) *Vers un ordre social chrétien*, pp. 414-415.

(2) *Aphorismes de politique sociale*, pp. 99-100.

civile dont l'existence est intéressée directement à celle de l'Etat, car c'est sur ces éléments de la société civile que doit, dans un régime de liberté, reposer l'organisation politique de la cité.

On en distingue au premier coup d'œil trois grandes catégories :

a) Les contribuables ;

b) Les corps constitués ;

c) Les sociétés professionnelles, associations libres ou corps d'état.

Chambre des députés.

Les contribuables, cela va de soi, sont à la base de l'Etat, et puisqu'il est de principe — dans un régime de liberté, disons-nous toujours — qu'ils ne doivent payer d'autres impôts que ceux qu'ils ont consentis, ils doivent pour cela pouvoir désigner des fondés de pouvoir et être formés à cet effet en collèges électoraux [...] (1).

Les fondés de pouvoir des contribuables constituent les organes administratifs autonomes pour la commune et la province et contrôlent ceux de l'Etat dans la gestion des deniers publics. Mais pour qu'un conflit entre la représentation et le gouvernement ne puisse suspendre le fonctionnement des services publics, il faut prendre modèle dans la terre classique du régime représentatif, l'Angleterre ; le budget ordinaire y est fixé pour une période de plusieurs années, si bien que le budget extraordinaire revient seul, lorsqu'il y a lieu, en délibération, au moins annuelle. Ce ne serait pas là une restriction à la liberté des conseils municipaux ou généraux et de la Chambre des députés, si en France on en agissait de même, puisque cela ne modifierait pas les attributions de ces corps, mais seulement la manière de les exercer. Cette réforme, tout à fait fondamentale, est réclamée depuis longtemps chez nous par des esprits supérieurs, depuis Le Play jusqu'au comte de Paris.

La compétence de la Chambre des députés doit-elle être étendue au delà de ces attributions purement administratives, c'est-à-dire jusqu'aux attributions législatives comme aujourd'hui ? Il n'y paraît pas, par cette raison que, dans la réalité, cette compétence n'existe pas chez les députés, ou du moins ne trouve aucune garantie dans leur origine. Ce sont des fondés de pouvoir des contribuables, rien de plus ; or, un fondé de pouvoir administratif ne saurait logiquement se confondre avec un législateur dans un régime dont la séparation des pouvoirs est un dogme fondamental [...].

Le rôle d'une Chambre de députés élus au suffrage universel direct, sous les seules restrictions précédemment indiquées, reste normalement circonscrit dans le domaine administratif ; sans préjudice d'ailleurs du droit de doléances et de remontrances, qui s'exerçait largement dans l'ancienne France, toutes les fois que les élus des bailliages royaux ou les Etats des provinces autonomes étaient saisis par le roi d'une demande de subsides ; c'est cela qu'on appelle aujourd'hui les vœux des conseils généraux. On le voit, il y a beaucoup moins à innover qu'à revenir à l'esprit des anciennes institutions en les renouvelant sous une forme appropriée au temps (2).

Parlements et Etats.

A côté des unités sociales, un régime représentatif, pour être complet, c'est-à-dire pour que la représentation présente comme une réduction adéquate du corps social, doit faire place aux collectivités sociales, qui sont autant d'éléments organiques de ce corps. Ces collectivités sont en effet des êtres moraux, animés d'une vie propre, dont les réactions donnent la vie à l'ensemble qui constitue la nation.

Prenons d'abord, si l'on veut, les groupes qui en forment la charpente osseuse : les églises, les Universités, les corps juridiques... Ensuite, comme nous l'avons dit, les corps d'état et les corporations de toute sorte qui ont pour base l'association professionnelle, et regardons qu'il est impossible de concevoir une représentation de la nation où les forces sociales, les droits, les intérêts ainsi incarnés, ne soient pas représentés, alors qu'ils sont le produit caractéristique de son développement historique et qu'ils jouent dans la vie nationale un rôle tellement prépondérant qu'un peuple qui ne serait pas envisagé sous cet aspect semblerait un peuple d'esclaves.

Toutefois la représentation de ces organismes sociaux ne saurait se former de la même manière, selon qu'il s'agit de corps de l'Etat, dont la constitution est hiérarchique, ou de corporations constituées par des associations professionnelles. Le principe hiérarchique doit être sauvegardé dans la représentation des corps constitués, puisqu'il est celui de leur constitution ; il ne permet pas qu'ils ne soient représentés dans l'Etat par d'autres que par leurs chefs, tandis que les associations professionnelles formées par le libre suffrage de leurs membres ont naturellement recours à ce même principe du suffrage pour désigner leurs représentants [...].

On ne saurait apercevoir une représentation des droits et des intérêts dans aucun pays sans que les professions libérales, les professions industrielles et les professions agricoles n'y forment trois grands groupes distincts, qui ont rang dans les conseils du pays, au moins sous forme de Chambres consultatives.

Quant aux grands corps de l'Etat, ce sont leurs sommités qui forment avec les propriétaires de grands domaines héréditaires le personnel de toutes les Chambres Hautes [...] (1).

Il faudrait reconstituer aujourd'hui les anciens Parlements et les anciens Etats sous une forme assez large pour qu'elle fût la représentation des collectivités dont l'analyse du corps social nous a montré le rôle dans la vie nationale. Il suffirait pour cela que chacun de leurs groupes — celui des corps constitués, ceux des professions libérales, agricoles, industrielles — fournît, selon la forme qui lui est propre, une Chambre provinciale. La première de ces Chambres, celle émanant des corps constitués précédemment indiqués, pourrait admettre, en outre, les représentants des établissements d'utilité publique, des sociétés libres d'enseignement, de bienfaisance, de toutes les associations, en un mot, dévouées en une forme quelconque au bien commun, qui trouveraient ainsi la reconnaissance de la place qu'elles tiennent dans l'Etat, sans être pour cela des créations du gouvernement. Les unions provinciales des Syndicats professionnels fourniraient par délégation le personnel des trois autres Chambres, suivant des proportions à déterminer selon l'importance des professions et des groupes respectifs — importance qui varie naturellement suivant les régions.

Enfin la réunion de ces Chambres dans la capitale de la province ou région pour des délibérations d'intérêts communs, lorsqu'il y aurait lieu, correspondrait bien en principe à celle des anciens Etats provinciaux, mais cela d'une façon toute moderne, car la représentation des trois anciens ordres y serait remplacée par celle de tous les ordres d'activité sociale, depuis celle des grands corps d'Etat jusqu'à celle des moindres corps d'état.

Il faut que cette représentation soit formée à la province, celle-ci étant constituée par dix-huit à vingt grandes régions territoriales ; car au-dessous de cette circonscription, au département par exemple (qui doit subsister comme division administrative), des intérêts collectifs régionaux seraient trop fractionnés, et au-dessus, dans

(1) *Vers un ordre social chrétien*, pp. 253-254.
(2) *Ibid.*, pp. 258-260.

(1) *Vers un ordre social chrétien*, pp. 255-256.

une Chambre unique pour toute la France, des intérêts locaux et régionaux n'auraient pas eu voix au chapitre (1). Une Chambre industrielle unique, une Chambre agricole unique, sont autant de créations de l'esprit de centralisation qui ne correspondent pas à la nature des choses (2).

Chambre Haute ou Chambre des Etats.

Pourtant il faut un organe central de la représentation des collectivités sociales. Aussi, bien que nous admettions la nécessité d'une Chambre des députés pour consentir les impôts, participer à l'établissement du budget de l'Etat et contrôler l'emploi des deniers publics, nous admettrions que l'autre branche de la représentation nationale, celle qui participerait par les Etats provinciaux à l'établissement de tous les règlements d'intérêt régional, dût s'incarner au sommet de l'Etat dans une Chambre Haute, dont le consentement serait sollicité pour les lois d'intérêt général.

Ces lois, préparées sur l'initiative du gouvernement par son Conseil d'Etat, seraient présentées par lui à la Chambre Haute et en reviendraient ou bien acceptées ou bien appelées à être modifiées d'après les indications fournies par la délibération. Mais jamais elles ne seraient rédigées en séance, parce que c'est impossible de faire ainsi de bonne besogne. Toute loi fondamentale, depuis celles de Moïse, de Solon et de Lycurgue, suppose un auteur unique et un consentement plural.

Dans ce système, on le voit, le jeu réciproque des deux Chambres, qui se donnent également aujourd'hui pour des organes représentatifs et qui ne le sont guère ni l'une ni l'autre dans la constitution française actuelle, serait différent, nous le reconnaissons, de ce qu'il est le plus souvent dans le régime parlementaire — dont la beauté consiste dans le conflit permanent au seuil duquel il met les deux branches de la représentation nationale. Ce système, pourtant, nous paraît plein de périls et d'inconséquence en fait, car le conflit qu'il organise méthodiquement ne saurait prouver qu'une chose : c'est qu'une des deux Chambres représente mal le pays ; d'où il est permis de choisir entre les deux, comme aussi de soupçonner que toutes les deux le représentent mal. Nous croyons au contraire à l'avantage d'un départ logique d'attributions entre une *Chambre des députés*, élue par la masse des contribuables et représentant ainsi l'opinion publique du moment, et une *Chambre des Etats*, élue par les corps sociaux et représentant les droits et les intérêts permanents (3).

Etats généraux. Cour des pairs.

Sans doute il manquerait encore ainsi un troisième élément à la représentation nationale pour qu'elle fût complète — car la nation, ce n'est pas le peuple seulement, c'est le prince et le peuple.

Par ce mot « le prince » nous entendons tout l'appareil de gouvernement, ou, si l'on préfère laisser au mot prince un sens personnel, on peut dire que l'édifice national est constitué par l'union du prince en ses conseils et du peuple en ses Etats. Il est d'ailleurs constant que les Chambres Hautes reçoivent, outre leurs membres de droit, d'autres membres désignés par le prince dans des catégories déterminées. Cela ne fausse pas la représentation, mais au contraire la complète, car les serviteurs de l'Etat doivent bien y avoir voix de suffrage.

(1) « Une Chambre unique pour toutes les professions serait une tour de Babel lorsque leurs représentants voudraient s'entendre, et dégénérerait tout de suite en un champ clos où n'apparaîtrait aucun intérêt commun et où les intérêts particuliers seraient en conflit perpétuel. » (*Vers un ordre social chrétien*, p. 393.)

(2) *Vers un ordre social chrétien*, pp. 261-262.

(3) *Ibid.*, pp. 262-263.

Si dans les circonstances normales il nous paraît préférable que les organes représentatifs des divers ordres de la nation soient entendus sur des objets distincts, afin que chacun puisse rester dans sa compétence et que la représentation nationale ne présente plus la confusion et l'irresponsabilité qui ont faussé le régime parlementaire, il n'en est pas moins admissible que cette représentation nationale puisse être appelée à se prononcer, jamais confusément, mais en réunion plénière, dans les *Etats généraux*, comme il s'est vu dans les crises de notre histoire nationale.

Enfin le culte des institutions historiques ne saurait nous détourner d'emprunter à une nation moderne et bien différente de la nôtre par sa formation, aux Etats-Unis d'Amérique, l'institution d'une Haute Cour de justice, arbitre des conflits éclatant entre les différents organes de l'Etat et gardienne non seulement de la constitution, mais du principe même des lois de l'Etat. *Sénat* dans une république, *Cour des pairs* (1) dans une monarchie (2).

C) Le gouvernement : Le roi en ses Conseils

Le gouvernement, c'est le roi en ses Conseils, avons-nous dit et disons-nous encore.

Conseil privé.

Le prince — on l'a toujours vu et on ne saurait le concevoir autrement, — le prince doit être assisté de quelques conseillers sûrs pour éclairer sa décision et en assurer les effets avec la suite que comportent les affaires du royaume. Ces conseillers ne sauraient être désignés arbitrairement et encore moins être imposés : ce sont naturellement, avec les hauts personnages qui formeraient le Conseil de régence, si le roi venait à manquer, les principaux des ministres sur lesquels s'est portée sa confiance.

Je dis les principaux des ministres, car si, de nos jours, la multiplicité croissante des charges de l'Etat a dû se répartir entre un grand nombre de ministères — on en compte habituellement jusqu'à douze, — les facultés de direction dont un homme peut être doué n'ont pas augmenté : il ne peut exercer réellement d'action directe suivie que sur un beaucoup moindre nombre de collaborateurs : Napoléon en donnait le nombre de sept comme un maximum et César se contentait de travailler avec quatre secrétaires ; les douze ministères actuels se grouperaient naturellement en quatre secrétaireries d'Etat, cela comme dans l'ancien temps et comme dans plusieurs Empires actuels, à savoir : l'intérieur, l'extérieur, les armes et les finances. Les départements ministériels actuels seraient autant de sous-secrétaireries, dont les titulaires seraient responsables de l'exécution des dispositions arrêtées par le roi en son Conseil privé et communiquées par les secrétaires d'Etat à leurs départements respectifs avec leurs propres instructions.

Corps spéciaux.

La souveraineté du prince exclut l'idée de partage, mais non celle d'assistance dans son exercice, comme on vient de le dire ; elle n'exclut pas non plus l'idée de la délégation permanente de quelqu'une des attributions de la souveraineté à des corps spéciaux, tels que le *Conseil d'Etat* pour les attributions législatives, *la Cour des comptes* pour les attributions administratives, la *Cour de cassation* pour les attributions judiciaires. Ces corps

(1) « *Cour des pairs*, haut tribunal qui juge les causes de l'Etat, et dont le prince doit respecter lui-même les arrêts. » (*Vers un ordre social chrétien*, p. 428.)

(2) *Ibid.*, pp. 263-264.

existent et leurs attributions étaient celles que nous indiquons avant que l'omnipotence ministérielle ne les eût réduites plus sensiblement encore en fait qu'en droit.

Il faut leur en rendre toute l'ampleur aussi rationnelle que traditionnelle dans les grandes lignes suivantes :

Le Conseil d'Etat doit être chargé de la préparation des lois, et pas seulement de leur règles d'application ou des incidents contentieux qui en naissent.

La Cour des comptes doit connaître non seulement de l'emploi des deniers de l'Etat, mais encore de l'établissement du budget ordinaire, pour assurer la marche normale des services publics.

La Cour de cassation doit être une Haute Cour de justice, à laquelle ressortissent ce qu'on appelait les cas royaux, c'est-à-dire ceux qui intéressent les lois fondamentales du royaume sans préjudice des recours actuels.

Il est de l'essence de ces Conseils d'être, comme l'on disait jadis, des cours souveraines, et pour cela d'être entourés dans leur formation comme dans leur fonctionnement de toute l'autorité morale qui s'attache à la compétence des conseillers et l'indépendance de leur carrière. Le choix doit en être fait par le roi, sur la présentation des corps eux-mêmes, parce qu'il n'est pas de meilleure garantie. Ce sont autant d'oligarchies puissantes qui se constitueront ainsi, sans doute ; mais pourvu que leur action ne s'exerce pas en dehors de leurs attributions, ce seraient encore les colonnes de la monarchie en étant les boulevards de libertés publiques [...].

Grand Conseil.

[...] Après l'axe de ce mécanisme, qui est le roi en son Conseil privé, et en plus de ses rouages essentiels, qui sont les trois Conseils de gouvernement sus-énumérés, il faut encore que l'appareil possède un volant pour en être à la fois le magasin et le régulateur d'énergie, cela du fait d'un *Grand Conseil* qui réunirait les plus éminents personnages de l'Etat et les plus hautes notabilités de la nation. Ce sont là, en effet, des éléments à la fois représentatifs et doués d'une valeur propre, dont le concours est aussi nécessaire à l'exercice du pouvoir par l'autorité qui s'y rattache que par les lumières qu'on en peut tirer.

Le Grand Conseil ainsi constitué par la désignation du roi dans des catégories déterminées formerait comme une Chambre Haute, qui serait la première consultée sur les lois avant qu'elles fussent apportées aux Chambres corporatives, et qui formerait comme la première des Chambres, lorsqu'elles devraient être réunies et constituées en Etats généraux [...] (1).

Conclusions.

Régime corporatif. Constitution nationale. Monarchie représentative (2).

Nous bornant aux principes généraux de l'ordre politique et de l'action correspondante, nous pourrions formuler comme suit les conclusions du rapport :

I. L'action politique et l'action sociale doivent marcher de pair, celle-ci tendant au *régime corporatif*, celle-là au *régime représentatif* et à la *décentralisation provinciale*.

II. L'action politique doit s'inspirer des principes de l'antique *constitution nationale :* le droit historique de la dynastie comme loi fondamentale du royaume, et le consentement du peuple à l'établissement des lois nouvelles et à la fixation des impôts.

III. La forme de cette constitution nationale correspondant aux besoins actuels serait la *Monarchie représentative*, c'est-à-dire le gouvernement direct du roi en ses Conseils, tempéré par la représentation du peuple en ses Etats (1).

Projet de décret.

Pour donner une idée de ce régime, voici « dans sa pureté la plus absolue », le plan qu'on reconnaît d'ailleurs irréalisable par voie de décret, mais cependant « le système que nous jugeons le meilleur », dont l'application ne saurait être obtenue que par suite d'une transformation assez longue. Il se formule ainsi :

Article premier. — Tous les citoyens seront inscrits sur des rôles professionnels.

Art. 2. — Tous les citoyens exerçant la même profession ou des professions similaires dans un rayon déterminé seront appelés à élire des délégués.

Art. 3. — Ces délégués établiront les cahiers de la profession.

Art. 4. — Ils seront réunis par profession et par province, pour établir les cahiers de la province et constituer des mandataires provinciaux.

Art. 5. — Les mandataires des Etats provinciaux ainsi constitués seront réunis en Etats généraux, pour établir les cahiers de la nation.

Art. 6. — Toute autre forme de représentation nationale est abrogée.

Art. 7. — La loi se fera par l'accord des Etats généraux et du pouvoir souverain.

Ajoutons, suivant la formule consacrée, qu'un règlement d'administration publique déterminera les dispositions d'application de ce décret, et nous aurons tracé le programme d'une révolution en sens inverse de 1789 (2).

IV — Opinions et jugements

Sous ce titre, nous groupons quelques articles d'auteurs très divers écrits soit à l'occasion de la mort de La Tour du Pin, soit à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Dans leur reproduction, nous avons suivi l'ordre chronologique :

La Tour du Pin et M. Charles Maurras.

Quelques jours après la mort de La Tour du Pin, M. Charles Maurras écrivait dans *l'Action Française* (18. 12. 1924), sous le titre « Sur un maître disparu » :

Ce n'est pas sans un profond chagrin que je me vois dans l'impossibilité d'assister aux obsèques du marquis de La Tour du Pin, qui ont lieu aujourd'hui dans les ruines d'Arrancy. Ce mort illustre, à qui je n'ai même pu adresser l'hommage de mes souvenirs, est de ceux qui sont mieux honorés par l'acte que par la parole ; c'est en continuant à servir ce qu'ils ont servi que l'on perpétue leur mémoire et qu'on suit leurs conseils. Un jour ou l'autre, il sera possible de mettre à profit quelque répit de l'action publique pour recueillir nos sentiments et exprimer notre gratitude.

Qu'il suffise de dire que la dette intellectuelle et morale est immense pour les hommes de la génération dont je suis. La Tour du Pin ajoutait à Le Play trois éléments que le fondateur de l'Ecole de la Paix sociale avait peu connus, l'esprit pratique du soldat, l'esprit critique du philosophe (appliqué au libéralisme et la démocratie), le sens

(1) *Vers un ordre social chrétien*, pp. 477-479.

(2) Conclusions du rapport présenté au Congrès de l'Association des Cercles (Reims, décembre 1896), tenu à l'occasion du XIVe centenaire du baptême de Clovis.

(1) *Vers un ordre social chrétien*, p. 432.

(2) Nous avons eu connaissance de ce texte par un article de Mgr Picard paru dans *l'Ordre social chrétien* (janvier-mars 1934).

national du chef de famille initié à la notion de l'Etat. Ceux qui ont lu les *Jalons de route* savent comme ces trois genres de clarté ont illuminé nos hésitations et comme le faisceau des réorganisations nationales y apparut lié et fort.

Le nom de La Tour du Pin brillait pour nous à l'entrée de toutes les avenues de la véritable science, de la science expérimentale des sociétés. En 1892, quand le problème de la décentralisation nous occupait indépendamment de tous les autres, c'est à lui que nous demandions les premières informations d'ensemble. Et, sept années plus tard, pour le problème de la vie nationale et de la constitution politique, c'est encore à lui qu'une sorte d'instinct vital nous adressa. Depuis, *l'Action Française* une fois fondée, il se fit un véritable accord spontané entre les démarches que nous entreprenions et la direction générale de sa pensée.

Elle anticipait sur les âges. Un jour, à la Chambre des députés, l'un des plus fervents amis de La Tour du Pin, M. de Gailhard-Bancel ayant esquissé quelques traits de son programme de réconciliation et de coopération sociale, il fut interrompu par Millerand, par Millerand en personne, qui s'écriait : « Oui, mais, cela, c'est l'avenir. » [...] (1)

A l'occasion du centenaire, dans une longue lettre adressée à M. Louis Gonnet, M. Charles Maurras a dit les dettes qu'il a contractées « envers ce promoteur et ce véritable pionnier » (*Action Française*, 14-15 avril 1934) :

Comme l'a fait remarquer le marquis de Roux dans l'admirable petit livre qu'il a consacré à la défense de nos idées et de mes intentions, — lorsqu'il s'est agi de compléter la doctrine politique de *l'Action Française* par une doctrine sociale, j'ai adopté *en bloc* celle de La Tour du Pin.

Il n'y a jamais eu le moindre doute, ni la moindre difficulté sur ce point.

Non, certes, comme on l'a dit, que le goût des études sociales m'ait manqué ou que j'en aie contesté la haute importance, mais parce que la solution de La Tour du Pin m'avait paru, dès l'origine, la seule exacte, notamment pour les questions ouvrières, en ce qu'elle se référait, seule, à la *bonne coutume des sociétés prospères*, selon la méthode essentielle de mon maître Le Play (2).

La Tour du Pin procédait de Le Play, qu'il avait connu, écouté, pratiqué.

Je n'ai jamais eu ni cet honneur ni ce bonheur, et pour cause ! Mais enfin, dès 1886, à dix-huit ans, j'écrivais à la *Réforme sociale*, organe de l'Ecole de la Paix sociale, la principale fondation de Le Play.

Six ans plus tard, au temps où j'amorçais, avec Amouretti, une longue (et vaine) campagne en faveur de la décentralisation sous le coutumier de la République, c'est à La Tour du Pin, aux bureaux de son journal, *la Corporation*, rue de Solférino, que nous allâmes, tous les deux, demander des conseils théoriques et pratiques sur ce difficile sujet.

Enfin, lorsque, en 1899, le même ami et moi, nous mîmes par écrit les principes qui devaient présider plus tard à toute notre action, à toute notre *Action Française*, et rédigeâmes la déclaration intitulée *Dictateur et Roi* (v. aux appendices de *l'Enquête sur la monarchie*), c'est au colonel de La Tour du Pin que nous en donnâmes la première lecture. Il voulut bien nous féliciter du morceau — en s'étonnant de sa *raideur*, — et quand il sut qu'une trentaine d'écrivains royalistes se déclaraient prêts à l'appuyer publiquement de leurs signatures, son étonnement devint stupeur et sa stupeur joie, une joie sans mélange.

Il y voyait le premier grand signe de la marche en avant.

Je dois dire que c'est à dater de cette communication que jaillirent les plus hautes sympathies de ses pensées à notre égard.

Quelques années plus tard, M. de La Tour du Pin voulut bien me permettre de l'appeler publiquement (*Enquête sur la monarchie*, p. 7) *mon maître direct*. Maître, je le répète, de notre politique sociale ; maître, au même degré, en politique générale et pure.

L'ignorance, la mauvaise foi purent seules attribuer aux premiers fondateurs de *l'Action Française* la dureté et la sauvagerie d'un nietzschéisme à peine français. Mais il importe de noter chez M. de La Tour du Pin, dont la bonté, la charité, la serviabilité immenses ne furent jamais en question, une absence totale de cette sensiblerie romantique et révolutionnaire qui a faussé tant d'esprits et dont nous sommes aussi exempts que lui.

Ce n'est pas à lui que l'on eût fait admettre que les hommes sont égaux parce qu'ils sont des frères. — *Eh ! quoi*, répondait-il, *mais les familles modèles donnent souvent l'exemple de l'inégalité dans la fraternité : que faites-vous du droit d'aînesse ?*

Il n'avait jamais été démocrate, bien que quelques mots malheureux du comte de Chambord et de Le Play eussent paru autoriser à ses yeux l'emploi d'un vocabulaire dangereux. Je m'accuse d'avoir mis, autrefois, une âpre indiscrétion à « pousser », là-dessus, l'auteur des *Aphorismes de politique sociale* où la démocratie est définie et exécutée magistralement. Le dossier de cette intervention a été recueilli dans le premier volume du petit livre que j'ai intitulé *De Démos à César*. Les curieux pourront voir que *l'Action Française* naissante (ou plutôt qui était encore à naître) aura peut-être aidé à donner à ce grand esprit confiance et espoir dans ce qu'il élaborait de plus pur. [...]

(1) Ce petit fait se place en janvier 1906. M. Millerand était alors président de la Commission de la prévoyance.

(2) Le 22 novembre 1927 M. Charles Maurras écrivait dans *l'Action Française* : « Nous avons adopté la doctrine de l'auteur de *Jalons de route*, telle quelle, dès nos débuts, et je pourrais dire, avant les débuts de *l'Action Française*, ma première adhésion à l'œuvre de La Tour du Pin datant de 1892 et n'ayant jamais été ni reprise ni démentie... »

La Tour du Pin et l'Union de Fribourg.

De M. Eugène Duthoit, dans *la Vie Catholique* (13. 12. 1924) :

[...] Penseur profond, philosophe autant que soldat, d'une probité intellectelle aussi droite que son épée, René de La Tour du Pin a exercé tout particulièrement son influence au Conseil des études de l'Œuvre des cercles dont, à quarante ans de distance, il est instructif de relire les cahiers pleins de doctrine substantielle. « Logicien subtil et incoercible, a écrit de lui Henri Lorin, il alla tout de suite, dans le secret de ses réflexions provoquées par l'étude de l'histoire et l'observation de son temps, jusqu'aux extrêmes conséquences du *Credo* social ; il ressaisit l'antagonisme entre la théorie païenne de la propriété, appliquée par la civilisation moderne, et la religion chrétienne ; il s'éleva jusqu'à la conception d'une rénovation sociale profonde et complète. »

C'est au Conseil des études de l'Œuvre des cercles que La Tour du Pin se lia d'amitié avec Léon Harmel et Henri Lorin. Le premier appliqua le programme des cercles dans ses usines du Val des Bois. Le second le développa dans les Semaines sociales de France.

Mais le rayonnement de René de La Tour du Pin devait déborder les frontières de notre pays. Au mois d'octobre de l'année 1884, quatre catholiques de divers pays, parmi lesquels deux Français, le marquis de La Tour du Pin et M. Louis Milcent, se trouvaient réunis à Fribourg, dans le salon de l'évêque de Lausanne et Genève, Mgr Mermillod. La rencontre n'était pas for-

tuite. Ces hommes s'étaient donné rendez-vous pour étudier de concert le projet de créer un centre catholique et international d'études sociales.

Cette réunion devait être suivie de beaucoup d'autres, et de nouveaux adhérents, venus de Belgique, des Pays-Bas, d'Italie, d'Espagne, comme de France, de Suisse et des Etats de l'Europe centrale, se joignirent aux ouvriers de la première heure.

De quelle connaissance approfondie de la doctrine catholique, comme aussi de quelle vue clairvoyante des faits sociaux s'inspira l'Union de Fribourg pendant les sept années, 1884-1891, où elle tint ses sessions !

Voulue par Léon XIII, qu se faisait tenir très exactement au courant du détail de ses délibérations, l'Union de Fribourg dressa en quelque sorte les cahiers préparatoires de l'encyclique *Rerum novarum*...

Or, selon le témoignage même de ses collègues de l'Union de Fribourg, René de La Tour du Pin ne fut pas seulement l'un des initiateurs de cette institution : « Il est, disait le comte de Blome, durant la session de 1891, le véritable fondateur de notre Union. C'est lui qui en a conçu l'idée ; c'est lui qui l'a organisée ; c'est lui encore, sans qu'il y paraisse, qui soutient et maintient sa création. Il en est l'âme par la sympathie universelle qu'il inspire, et comme le trait d'union entre les divers groupes nationaux dont se compose notre Union. » [...]

Le chef d'une Ecole sociale.

M. de Gailhard-Bancel, ancien député, l'organisateur, avec La Tour du Pin, des Etats de Romans, écrivait dans *la Croix de l'Isère* (article reproduit par *la Croix* de Paris, 21. 12. 1924) :

[...] La Tour du Pin est devenu le véritable chef d'une école sociale, dont les principes et les idées auraient épargné à notre société bien des troubles et des mécomptes, s'ils avaient été appliqués et auxquels il faudra recourir pour faire régner dans notre pays, avec la paix sociale, la stabilité, la justice et la prospérité.

Ce que la France lui doit.

En janvier 1925, M. Georges Valois publiait dans *les Cours de l'Institut d'Action française*, sous le titre « Nos maîtres. René de La Tour du Pin Chambly, marquis de la Charce », l'article nécrologique suivant :

Le colonel de La Tour du Pin est mort le 4 décembre ; dans la semaine où la France apprenait la menace qui pèse sur elle, un des plus grands défenseurs de ses traditions a disparu. Et c'est au moment même où s'affrontent, dans un conflit peut-être décisif, deux conceptions de l'ordre économique et social : la conception chrétienne, que le colonel de La Tour du Pin avait approfondie, renouvelée, rendue à la vie, et la conception germano-asiatique, qui s'arme pour s'installer sur les ruines d'un Etat miné par le libéralisme.

Le dernier regard du colonel de La Tour du Pin aura été pour découvrir un spectacle que son œuvre tout entière annonçait : l'effondrement du libéralisme sous toutes ses formes, la levée révolutionnaire des forces lancées vers la barbarie par le libéralisme inhumain, la mobilisation des combattants et des constructeurs, porteurs des vérités qu'il leur a transmises. Une menace sanglante ; une immense espérance. Des ruines ; la vie renaissant aussitôt au milieu de ces ruines.

Il a été un des grands auteurs de cette renaissance qui est actuellement la seule espérance du pays. Si la France n'est pas coupée en deux, bourgeois d'un côté, ouvriers de l'autre, s'il existe une grande troupe de Français où, sous la direction de la pensée politique de Maurras, sous la protection des combattants, les chefs de la production et les ouvriers collaborent dans un même sentiment de fraternité nationale, et sans se confondre, c'est au colonel de La Tour du Pin qu'on le doit. C'est par son œuvre qu'a été assurée la transmission des vérités françaises, la liaison intellectuelle des générations. C'est son œuvre qui avait défriché le terrain sur lequel nous travaillons aujourd'hui ; c'est grâce à elle que le monde moderne a retrouvé l'esprit corporatif qui l'anime aujourd'hui.

Le colonel de La Tour du Pin était combattant de 1870. C'est la défaite qui lui avait donné le sens de sa mission : il avait voulu créer les conditions de la victoire. Ses continuateurs ont trouvé dans son œuvre l'esprit qu'il y avait mis. Ils ont eu le bonheur de connaître la victoire. C'est ce qui leur a donné la volonté d'incorporer à la réalité actuelle les idées du colonel de La Tour du Pin. En leur nom, au nom des combattants et des producteurs unis pour donner à la France une économie nationale et chrétienne, je salue le chef et le maître qui disparaît, et dont la pensée demeurera vivante parmi nous (1).

La Tour du Pin et le syndicalisme chrétien.

De M. H. Bleuze, dans *l'Employé* (janvier 1925), organe officiel du Syndicat des employés chrétiens (C. F. T. C.) :

[...] Le marquis de La Tour du Pin restera un des fondateurs les plus qualifiés de l'école sociale chrétienne en France. [...]

La figure et la pensée de M. de La Tour du Pin demeureront présentes dans tous les efforts des catholiques sociaux. Notre mouvement syndical en particulier aura longtemps à s'inspirer de sa doctrine. L'éminent sociologue connaissait d'ailleurs parfaitement nos organisations, et les suivait avec sympathie. A notre ami Gaston Tessier qui lui avait rendu visite en juillet dernier, il avait témoigné son très vif intérêt pour le mouvement de la C. F. T. C. Il disait qu'il y voyait une réalisation de ses rêves de jeunesse.

Un peu plus tard, répondant à un envoi de documents, il écrivait au secrétaire de la C. F. T. C. :

« Je suis bien reconnaissant du témoignage reçu aujourd'hui par vos soins, en suite de la visite que vous avez fait au vétéran l'honneur de lui faire. C'est le témoignage d'une France nouvelle qui s'est levée à l'appel que M. de Mun et quelques amis lui adressions il y a un peu plus d'un demi-siècle.

» Vous me dites ainsi : bon courage ! Et je vous le rends de grand cœur. »

Nos camarades recueilleront pieusement cette pensée ultime. Ceux qui furent à l'origine du mouvement chrétien social s'éteignent peu à peu. Leur pensée a été trop haute, leur doctrine trop féconde, leur effort trop sincère et profond pour que nous ne nous trouvions pas sans cesse à dix pour recueillir le flambeau tombé, tandis que là-haut nos camarades de travail, soulagés dans leur misère par un peu d'espoir, témoignent en faveur de ceux qui les ont honorés, relevés et secourus.

Un maître de l'Ecole sociale catholique.

De M. M[arius] G[onin], dans *les Dossiers de l'Action populaire* (10. 1. 1925) :

La mort récente du marquis de La Tour du Pin fait sortir de l'ombre volontaire où elle s'était réfugiée cette

---

(1) Mlle Bossan de Garagnol écrivait en 1923 dans *la Documentation Catholique* (n° 210, col. 262, note) : « Nul en la matière n'a mieux condensé la pensée de M. de La Tour du Pin que M. Georges Valois. » Mais depuis lors il semble que M. Valois, fondateur de l'Union des Corporations françaises et du Faisceau des Corporations, ait complètement abandonné les doctrines corporatives pour se tourner vers le socialisme et le syndicalisme révolutionnaire.

figure qui déjà semblait appartenir à l'histoire. Le recul des années lui donnera son plein relief en accentuant encore son caractère de précurseur. [...]

En face des bouleversements sociaux de 1870 et de 1871, le grand cœur d'Albert de Mun s'était toujours ému d'une pitié qui s'exhala en accents d'une incomparable splendeur. L'intelligence de La Tour du Pin envisagea surtout ces problèmes en fonction d'un ordre à reconstruire.

Dans cette fraternité des trois Mun, comme ils disaient entre eux, Albert fut le verbe, Robert fut le bras, mais La Tour du Pin fut le cerveau. Ce fut lui qui, pièce par pièce, charpenta lentement la doctrine. Ses articles du début de la revue *L'Association catholique*, réunis en volume en 1882, et intitulés *Vers un ordre social chrétien*, furent son œuvre maîtresse. [...]

Ce traditionaliste fut en même temps un précurseur, comme ceux qui, sous les apparences mouvantes, savent retrouver l'âme des vérités immuables. Volontiers, il se serait dit « social parce que traditionaliste ».

Il faut reconnaître que dans son souci constructeur d'insérer dans son ordre chrétien et la politique et le social, il ne s'est pas défendu de tout esprit de système, et a fait dépendre son ordre social d'une forme politique qui a toujours gardé ses préférences.

Tout en respectant les raisons de son cœur, beaucoup de ses amis, qui sont restés ses disciples, ne l'ont pas suivi sur ce point, les deux ordres étant de fait différents.

Certaines chapelles politiques ont fait état de ses préférences pour essayer de le monopoliser. Tout de même, l'ordre social qu'il préconise est chrétien. Ce n'est pas par l'économique qu'il va au social, mais par le moral. Quelques lignes de lui suffiraient à le situer par rapport à d'autres, quand il parle « des droits de Dieu, premier et dernier mot de la politique sociale ».

Et certains qui le revendiqueraient, citeraient-ils volontiers tel passage où il se désolidarise d'un certain scientisme historique, celui du « jacobin blanc », comme il l'appelle lui-même ? (1)

[...] Son intransigeance sur la doctrine le laissait toujours conciliant dans les applications.

Mais quand il croyait la doctrine engagée, il restait irréductible. Cette attitude a trop tôt privé l'école sociale catholique de celui qui reste un de ses maîtres.

Pour mesurer tout ce qu'elle lui doit, il faudrait savoir ce qu'elle doit à l'influence des premiers précurseurs, les Mun, les Le Cour Grandmaison, les Ségur, les Roquefeuil, et quelle a été sur eux l'influence de René de La Tour du Pin.

La Tour du Pin, prophète de l'avenir.

Nous reproduisons les conclusions d'une étude que le R. P. Henri du Passage publiait dans *les Etudes*, le 20 janvier 1925, sous le titre « Témoin du passé ou prophète de l'avenir » :

[...] C'est une doctrine qui s'impose aux attentions. Elle apparaîtra peut-être systématique en certains de ses aspects. De tradition terrienne, de formation militaire, d'inspiration catholique, le colonel de La Tour du Pin s'était soumis lui-même à trop de disciplines, dont il avait éprouvé le bienfait, pour ne pas les escompter chez autrui. Mais son rôle était de formuler des consignes et moins d'aviser aux méthodes pour les faire accepter. Ses réflexions personnelles, souvent solitaires, avaient ignoré les expériences qui corrigent ou tempèrent certaines données théoriques. Bref, la thèse était parfois posée avec les illusions ou les intransigeances d'une belle âme.

Peut-être encore les époques où l'historien allait chercher ses exemples étaient-elles envisagées par lui d'un regard bien optimiste. Et certaines nuances de rêves, prêtées aux réalités de jadis, pouvaient nuancer encore les possibilités d'aujourd'hui rapprochées des lointains modèles.

Répétons-le pourtant. M. de La Tour du Pin, avec son ami de Mun et quelques autres, a eu l'immense mérite d'attirer l'attention sur des problèmes que l'on ignorait ou négligeait volontiers, dont il a rappelé les données *humaines* et chrétiennes. Il a rendu ainsi nécessaires certains examens de conscience, préparé certains amendements. Son influence, discrète mais profonde, est de celles qui sont plus efficaces que manifestes et connues. Raison de plus pour la saluer ici.

Et puis, il reste, à son actif, le grand bienfait logique, le diagnostic de ce mal individualiste où se concentrent tous les désordres du passé, toutes les menaces de l'avenir. Les seules lumières projetées sur cette vérité salutaire donneraient à M. de La Tour du Pin le droit d'emporter dans sa tombe l'hommage cordial de ceux qui l'ont apprise à son école, lors même qu'ils n'auraient point retenu toutes ses autres leçons.

Le 20 mars 1934, le même auteur écrivait dans *les Etudes*, sous le titre : « Retours aux corporations » :

[...] Lorsque le vieillard mourut, il y a seulement neuf ans, les idées sociales, qu'il avait tant contribué à répandre, ne paraissaient pas promises à une vogue prochaine. Et nous nous demandions, ici même, s'il fallait saluer en ce héraut de la doctrine corporative un témoin du passé ou un prophète de l'avenir. Plus aisément, aujourd'hui, nous pouvons tourner notre hommage vers les réalisations actuelles et futures qui font honneur aux prévisions et aux leçons de ce devancier. Avec ses amis de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, des Conférences de Fribourg, il a retrouvé dans les traditions anciennes, les directions qu'il indiquait comme celles des succès durables. Ses *Jalons de route* ont pu sembler naguère, aux yeux superficiels, destinés à être recouverts par les herbes sur des voies désertées. Ils prennent, au contraire, la forme de repères vers lesquels s'orientent les marches en avant. [...]

La Tour du Pin précurseur.

C'est le titre même d'un livre publié par Jean Rivain en 1926. Sous la dédicace « A Benito Mussolini qui tient dans ses mains les destinées de l'Europe », l'auteur écrivait :

Le 4 décembre 1924, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, s'éteignait à Lausanne, où il vivait depuis la guerre retiré et comme ignoré du monde, le colonel René de La Tour du Pin, marquis de la Charce. Pour un public volage, cette mort n'évoquait plus guère qu'une doctrine mal définie, et un nom, celui du promoteur de l'école sociale catholique. A notre époque de fièvre et d'oubli, de tels hommes peuvent passer prodigieux et inaperçus, seraient-ils nos vrais maîtres. Je crois celui-ci supérieur à Le Play, en bien des points à Bonald, l'égal même d'un Joseph de Maistre.

Comment, dira-t-on, prononcer de si grands noms ? c'est que La Tour du Pin n'est pas un doctrinaire à la suite, dans la haute lignée des traditionalistes ; loin de se réduire aux commentaires d'ailleurs singulièrement lucides du passé ou de l'heure présente, ce sont les chances et les risques de la société future qu'il fixe et qu'il annonce, s'il est possible qu'une société digne de ce

---

(1) « Il n'y a d'ailleurs pas que les jacobins rouges ou bleus : il y a aussi le jacobin blanc, qui, s'étant fait un certain idéal plus ou moins historique de la société telle qu'elle lui a paru être un tel temps et un tel lieu, en poursuit moins violemment, mais non moins chimériquement, la reproduction en tout temps et en tous lieux. » (*Aphorismes*, p. 10.) (Note de l'auteur.)

nom ait la force de renaître de la déconcertante pourriture du siècle. Ce précurseur est l'étrange héraut d'un temps qui n'est pas encore venu (1).

L'homme des contrastes.

Extrait de la préface écrite par M. Léon Bérard, ancien ministre de l'Instruction publique, pour le livre de Jean Rivain, *La Tour du Pin précurseur* :

[...] Tout résiste et tout s'oppose, dans l'œuvre comme dans la personne de La Tour du Pin, à nos goûts et à nos habitudes de classification. Notre bon maître Emile Faguet ne l'a pas reçu dans sa galerie, si animée et si diverse, des *Politiques et moralistes*. Sans doute La Tour du Pin y avait-il sa place, un peu à l'écart, entre Joseph de Maistre et Auguste Comte. Mais il n'est point très facile de discerner, en un tel modèle, l'air de famille ou les traits d'espèce favorables à l'harmonie d'un groupe. Ce soldat-gentilhomme a créé une doctrine sans avoir mis l'enseigne de penseur. Ses écrits épars contiennent toute une réforme de l'Etat ; et il ne s'est jamais avisé de tracer un de ces plans de constitution que l'on s'attend de rencontrer, chez nous, dans le bagage du politique normal. Il semble qu'il soit tout proche du socialisme par ses idées sur la propriété ou sur le prêt à usure ; et ses vues sur la famille et sur le pouvoir souverain paraissent le reléguer fort avant dans l'ancien régime. Les théories et les maximes qu'il a tirées de son expérience autant que de sa tradition ont de quoi plaire tour à tour aux conservateurs qui réfléchissent et aux révolutionnaires dont la passion n'a pas obscurci toutes les perspectives et fermé toutes les voies. Le plus certain est cependant qu'en même temps qu'il nous propose des conclusions pratiques et des règles d'action, son œuvre porte témoignage contre tous les partis. Ceux de droite n'en reçoivent pas de moindres inculpations que ceux de gauche. [...]

La Tour du Pin et Albert de Mun.

Dans son livre *L'Œuvre sociale d'Albert de Mun*, M. Henri Fontanille range le marquis de La Tour du Pin parmi les précurseurs qui exercèrent une influence immédiate sur le célèbre député catholique :

Parmi les précurseurs du catholicisme social, La Tour du Pin est certainement celui dont l'influence sur Albert de Mun fut la plus marquante et la plus décisive. D'ailleurs leurs vocations sociales sont inséparables : tous deux en ont trouvé le secret à la suite du désastre national de 1870 et au cours de la captivité qu'ils subirent en commun. Leur intimité se scella « dans la communauté des mêmes douleurs et des mêmes pensées » (2).

La Providence, fera observer M. Duthoit, devait appeler ces deux hommes, riches de dons personnels, imprégnés de l'esprit de cette vieille race de France dont ils étaient les fils, nourris du catholicisme qu'ils avaient assimilé, en quelque sorte, avec le lait de leur mère, à une étroite et féconde collaboration dans l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers et dans l'Union de Fribourg (3).

Dans cette collaboration vouée au bien social, La Tour du Pin, sociologue de haute lignée, apportera, avec une science puisée dans l'observation des faits et dans l'étude du passé, des idées dont les événements soulignaient la valeur et l'opportunité. Mettant son éloquence au service de ces idées, de Mun les développera avec cette force persuasive et ce don magique d'entraîner, de soulever des assemblées frémissantes et de les faire éclater, unanimes, en transports enthousiastes (1).

La Tour du Pin appartient à cette phalange d'hommes de bonne volonté qui se sont consacrés à la recherche d'une solution de la question sociale. [...]

« Un grand maître de l'Action sociale catholique. »

Sous ce titre, M. Jean Guiraud a fait l'éloge du grand sociologue catholique (*Croix*, 26. 5. 31) :

En ce 40e anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum*, que le Souverain Pontife a voulu célébrer avec une solennité toute particulière par une nouvelle encyclique, confirmant et développant les enseignements de son illustre prédécesseur Léon XIII, notre pensée doit se reporter vers ceux qui furent les initiateurs et les chefs de ce grand mouvement social, car de leur vie et de leur doctrine jaillissent pour nous les plus utiles leçons.

Il serait injuste que la grande éloquence d'Albert de Mun fît passer au second plan celui qui, de l'avis de tous et du comte de Mun lui-même, fut le plus grand penseur de ce mouvement social, le marquis de La Tour du Pin. [...]

La Tour du Pin a été le cerveau et de Mun la voix du grand mouvement social-chrétien dont ils ont été les principaux initiateurs.

C'est lui, en effet, qui a mis en lumière les principes dont il fallait partir, les méthodes qu'on devait suivre, l'objet à poursuivre et les réformes immédiates qu'on pouvait réaliser. C'est ainsi qu'il ne cessa de réclamer, par ses articles et ses études, comme de Mun devait le faire par ses discours dans le pays et au Parlement, et par ses propositions de loi, « l'association professionnelle et le rétablissement et l'adaptation aux conditions modernes du travail de l'ancien régime corporatif ».

[...] Il était bon de rappeler ce grand rôle de La Tour du Pin, en cette année où l'on célèbre le 40e anniversaire de l'acte pontifical dont il fut l'un des précurseurs et peut-être le plus important. [...]

« Un beau personnage, utile, attachant. »

Dans un article paru dans *le Journal des Débats* (3. 7. 31), René Bazin, rendant compte du livre de M. Charles Baussan, *La Tour du Pin*, écrivait :

[...] La Tour du Pin appartenait à une race antique continuant son service ; il fut un témoin des jours passés, juge du présent. [...]

Le nom du marquis de La Tour du Pin, pour ceux qui l'on entendu naguère, évoque l'idée d'un officier d'état-major, d'un homme du monde accompli et d'un théoricien de l'action sociale. René de La Tour du Pin fut tout cela, en effet, et brillamment. [...]

En 1882, il donna sa démission de colonel et fut surtout, dans la dernière partie de sa vie, un des membres les plus écoutés du Conseil des études de l'Œuvre des cercles. Il était social d'héritage. Il parlait de ce qu'il savait, n'ayant cessé de réfléchir. Les études qu'il a publiées sous le titre *Vers un ordre social chrétien*, sont un monument de haute philosophie politique et religieuse, un livre de raison, destiné à la plus grande famille : la France. On y rencontre beaucoup d'idées, assemblées avec ordre. Ceux qui n'ont pas lu ce livre s'étonneront d'y trouver tant de hardiesse sans imprudence, ce qui est l'une des marques du véritable esprit politique. Il eut des adversaires. Contredit, cela va de soi ; attaqué, il s'y attendait ; incompris souvent, il répondait : « Les

---

(1) Plus loin Jean Rivain écrit : « Sa doctrine sera peut-être le b-a ba vers 1950 ou l'an 2 000 dans un pays qui ne sera pas nécessairement le nôtre, là où une élite renaissante aura réussi à rétablir le vrai sens de la civilisation. »

(2) De Mun, *Ma vocation sociale*, p. 9.

(3) Duthoit, *L'Union de Fribourg*, p. 23.

(1) *L'Union de Fribourg*, p. 24.

bêtises humaines font à la vérité un cortège sans lequel elle n'aurait pas d'éclat. »

En somme, beau personnage, utile, attachant. [...]

La Tour du Pin et l'ordre social chrétien.

La Ligue apostolique des nations a consacré à la mémoire de La Tour du Pin plusieurs fascicules de son organe officiel, *l'Ordre social chrétien* (janv.-mars, avril-juin 1934). Le premier numéro s'ouvre par une déclaration du Comité à laquelle nous empruntons les passages suivants :

Que veut la Ligue apostolique ? Ses publications le proclament depuis son origine. Elle veut « ramener à Dieu, à son Christ, l'ordre social chrétien tout entier par la sainte Eglise ».

[...] Cette sorte de « devoir d'état » que la Ligue apostolique s'est assigné et où l'ont engagée et confirmée les bénédictions surabondantes des Souverains Pontifes, c'est l'organisation de ce règne du Christ sur l'ordre social, c'est l'établissement de la Cité sur le fondement chrétien.

Certes, déjà les encycliques éclairent les fidèles attachés à la solution de ce problème. Mais d'en haut — comme il convient — et par l'affirmation, l'explication et le maintien des principes directeurs.

Dès qu'on entre dans la matière vive de la société moderne, c'est à chacun qu'il appartient, suivant les grâces d'état propres, d'interpréter ces lumières et d'appliquer ces principes.

Et c'est aux grands esprits savants et travailleurs qu'échoit la lourde tâche de placer les jalons de la route à suivre ; de même qu'il appartient à l'ingénieur chargé d'établir un chemin à travers la forêt vierge d'en tracer le plan de détail d'après les obstacles qu'il rencontre et les nécessités de fait qui se présentent à lui sur le terrain.

La Tour du Pin entreprit cette œuvre magnifique. Sa doctrine sociale, qui présente avec les encycliques essentielles, *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*, des correspondances frappantes, étudie le détail d'une organisation du travail qui permette à l'ordre divin de s'établir, de régner, de prospérer et de se maintenir.

Il trace, si l'on peut dire, le plan des canaux par lesquels la volonté divine — qui est une force et une lumière — peut atteindre les chefs et diriger le moindre exécutant.

Et c'est pourquoi nous voulons, à l'occasion de ce centenaire, que tous les catholiques se souviennent de lui, non seulement pour l'honorer et pour l'étudier, mais aussi pour le suivre et le continuer ; pour répandre sa pensée, l'expliquer, l'imposer, le faire vivre dans les réalités sociales et le faire fructifier.

La Tour du Pin et la révolution spirituelle.

Sous ce titre, M. J. de Fabrègues écrit dans *l'Ordre social chrétien* (janv.-mars 1934) :

Il apparaît chaque jour plus impossible de classer la jeunesse d'aujourd'hui dans les cadres hier encore admis. Les vrais *conservateurs* sont ces jeunes radicaux ou socialistes qui, refusant de constater l'écroulement du régime individualiste et la faillite des principes libéraux, prétendent maintenir à bras tendus un pseudo ordre social et spirituel privé de toute justification rationnelle et de tout appui réel. Ils se réclament, par un étrange paradoxe, de la Révolution, mais c'est de la Révolution de 1789 : témoins d'un âge fini, restes d'un monde qui s'achève, ils ne font plus figure de novateurs pour personne.

En face d'eux, on voit monter une jeunesse dont les origines sont diverses : catholiques de naissance ou de conversion, communistes désabusés, réactionnaires, éclairés, se mêlent et s'unissent sur un programme où les droits de la personne humaine conçue comme l'unité spirituelle essentielle sont les premiers servis. Ils se déclarent, à leur tour, *révolutionnaires*, mais c'est, contre l'ancienne Révolution, celle de l'individualisme et du matérialisme, la révolution des droits du spirituel qu'ils veulent faire.

Un tel renversement eût charmé l'homme que *l'Ordre social chrétien* honore aujourd'hui justement. Il savait, il pensait, il osait dire qu'il y avait une révolution à faire au milieu du désordre social présent, mais qu'elle devait être dirigée « au contre-pied de 1789 ». C'est pourquoi nous voyons en lui un précurseur et un maître.

Au milieu d'un public et d'un état de choses libéraux, il ose rejeter le libéralisme. Aux environs de 1875, La Tour du Pin eut assurément la figure d'un révolutionnaire, et ses compagnons avec lui. Qu'on se souvienne de ses démêlés à l'intérieur même de l'Œuvre des cercles. Il osait affirmer qu'une économie sociale, une politique sociale, devaient compter avec d'autres règles que l'équilibre matériel économique, avec d'autres facteurs que les individus jetés les uns en face des autres. Il osait rappeler que, pour un chrétien, il y a toujours, au-dessus du fait, le droit — au-dessus de ce qui est, ce qui doit être. Pour lui, le problème social apparaît donc comme un problème spirituel avant d'être économique. Il s'agit de faire respecter la dignité de la créature humaine, de lui permettre de remplir ici-bas son rôle, acheminement à la vie éternelle. Cette transposition des valeurs du plan de la matière à celui de l'esprit, n'est-ce pas celle-là même qu'une génération tente aujourd'hui ?

Mettant en question le régime économique libéral, La Tour du Pin le stigmatise ainsi : « La liberté du travail, autrement dit le capitalisme, n'épuise pas moins la nature que l'humanité et n'est pas moins nuisible à la production qu'au producteur. Le capitalisme est le système aujourd'hui pratiqué dans toute l'économie sociale qui ne tend uniquement qu'à faire porter des rentes au capital, et pour cela qu'à diminuer le prix de revient du produit en se procurant au meilleur marché possible la matière première et la main-d'œuvre. » Tout y est. D'une part, la critique de la mentalité capitalistique, toute repliée sur le plan matérialiste de la recherche de la richesse, c'est-à-dire d'une possibilité de jouissance. D'autre part, la constatation qu'une telle notion de l'activité économique tendra à rémunérer le moins possible la main-d'œuvre, c'est-à-dire à réduire le travailleur à la misère.

La critique de La Tour du Pin ne se cantonne pas (qu'on n'aille pas le croire !) dans les déductions d'un à-priorisme théologique. Ce catholique est le fidèle disciple de la *philosophia perennis*, c'est par un parallélisme constant entre le fait et l'esprit qu'il résout les problèmes de l'économie, et ce sont toujours en même temps les conséquences spirituelles et matérielles qu'il envisage, sachant bien que l'esprit est le mieux servi quand l'ordre des choses est respecté. Par ce réalisme, il se rend encore notre prédécesseur et notre guide : il part de *ce qui est* pour montrer *ce qui doit être*, et c'est là la démarche nécessaire pour un temps qui ne sait *plus ce qui doit être*, et veut cependant le retrouver.

A des directions qui sont les nôtres, à une méthode qui est la nôtre, La Tour du Pin doit une doctrine, des conclusions fort proches de celles auxquelles on est venu, on vient et on viendra de plus en plus. Aussi délimite-t-il nettement le champ du commerce légitime et celui de la spéculation, pour condamner celle-ci, qui « ne livre que des apparences contre des réalités » et « consiste surtout à faire passer dans sa poche le bien des autres ».

Ainsi pouvons-nous dire que si l'économie sociale de La Tour du Pin est la seule qui se puisse valablement réclamer de l'Evangile, elle seule aussi répond au besoin de notre temps. C'est ici qu'apparaît le plus haut point de la « modernité » d'un La Tour du Pin : se dégageant des gangues de l'immédiat, il domine le temps, voit venir ce qui sera, le mesure à ce qui fut, et peut ainsi rappeler ce qui est, ici et là, commun, éternel, vrai.

Un grand précurseur à demi enseveli dans l'oubli.

De M. ROBERT VALLERY-RADOT, dans *l'Ordre social chrétien* (janv.-mars 1934), sous le titre « Un centenaire opportun » :

[...] Combien, parmi les élèves de nos Facultés, savent aujourd'hui quelle tête politique hors de pair, quel sociologue hardi autant que profond fut ce fier seigneur, et qu'il y a dans ses *Jalons de route*, en même temps qu'une critique impitoyable, dans sa lucidité prophétique, de l'injustice essentielle du monde moderne, des vues qui paraissaient alors si audacieuses de vieille sagesse retrouvée, qu'un Millerand, lorsqu'il était encore socialiste et s'occupait de législation du Travail, s'avouait dépassé par elles et y voyait « les idées de l'avenir » ?

Beaucoup d'articles de ce recueil datent en effet de quarante-cinq à cinquante ans : on les croirait écrits d'hier. Mais pour un grand nombre d'entre nous, La Tour du Pin n'est plus qu'un nom à demi enseveli dans l'oubli. On sait encore vaguement qu'il fut, avec Maurice Maignen et Albert de Mun, à l'origine de notre mouvement social et l'un des fondateurs des Cercles catholiques d'ouvriers. Mais on le prendrait volontiers pour un conservateur dévot qui se serait plu, par bonté d'âme, à s'occuper du peuple, à ses moments de loisir. Au demeurant un gentilhomme assez féru de paradoxes et aimant scandaliser le conformisme bourgeois du troupeau bien pensant par un socialisme agraire et un féodalisme anachronique qu'il aurait rapportés de ses fréquentations avec ses amis, les chrétiens-sociaux d'Autriche.

Ainsi notre goût cartésien pour « les idées claires » trouve plus commode de classer des esprits de cette qualité sur la foi d'apparences et non sur ce qu'ils sont.

L'opinion, reine du monde, fait ici la loi ; elle a décrété qu'il convenait de citer, à l'occasion, en passant, le nom de La Tour du Pin, sans jamais rappeler le sens particulier de son action ni entrer dans le droit fil de son œuvre. Or, quand l'opinion relègue ainsi dans une pénombre respectueuse, plus injurieuse que l'oubli total, une personnalité de cette trempe, c'est qu'elle a ses raisons. La principale, la seule peut-être, c'est que La Tour du Pin a bousculé trop de préjugés et d'intérêts. Brouiller à la fois le jeu des démocrates par son analyse infaillible de l'origine du pouvoir et de la nature des gouvernements, celui des conservateurs par sa rigueur en justice sociale, celui des socialistes par sa haine de l'étatisme, celui des rentiers par sa critique implacable du capitalisme usuraire, c'était plus qu'il n'en fallait pour liguer contre lui tous les partis dans une déférente incompréhension. La Tour du Pin n'appartenait à personne ; il n'était qu'à la Vérité.

Or, Pilate l'a dit : « Qu'est-ce que la Vérité ? »

La Tour du Pin ne fut, en effet, en plein matérialisme social et politique, qu'un chrétien absolu qui pensait et vivait sa foi. D'où l'éclat insolent de sa santé dans une société de moribonds. La propriété, pour lui, était encore plus un service qu'un droit. Il aimait à citer la noble parole que son père lui avait dite un jour qu'ils parcouraient ensemble le « petit domaine familial » de ses ancêtres : « Rappelle-toi toujours que tu ne seras que l'administrateur de cette terre pour ses habitants », et se méfiant d'une soi-disant justice qui eût exclu la charité, il opposait au droit romain sans entrailles les « coutumes » si humaines du moyen âge envers le voyageur et l'étranger « parce qu'eux aussi étaient des frères en Dieu et en Notre-Seigneur Jésus-Christ »), les coutumes qui « permettaient au passant de cueillir dans la vigne autant de raisin qu'il en pouvait manger, dans le champ autant d'épis qu'il en fallait pour nourrir son cheval jusqu'au soir, et de prendre dans l'étang du poisson, pourvu qu'il l'apprêtât dans le village voisin ».

On devine les cris effarouchés des « bien-pensants » d'alors qui ne craignaient pas d'inscrire très sérieusement en exergue à une « excellente œuvre catholique » : « le propriétaire est le représentant de Dieu » en place du vieil enseignement chrétien « le pauvre est l'image de Jésus-Christ ». Pourtant La Tour du Pin ne faisait que rappeler à son siècle l'enseignement de l'Eglise que l'humanité, depuis le délire naturaliste de la Renaissance, avait trop oublié.

Et Léon XIII, à qui La Tour du Pin, dans l'audience qui lui était accordée, rapportait les accusations qu'on portait contre lui d'être socialiste, lui répondait aussitôt : « Eh ! non, ce n'est pas du socialisme, c'est du christianisme. »

Restaurer l'ordre social chrétien, revendiquer pour l'homme toutes les libertés que l'Etat jacobin lui a confisquées : libertés familiales, libertés professionnelles, libertés communales et régionales, telle fut la mission de La Tour du Pin. A la conception abstraite de l'individu de 1789, enfant trouvé qui meurt célibataire, il a opposé, avec une profondeur remarquable, la réalité catholique de la personne humaine qui n'est rien sans le foyer où elle se perpétue, le métier qui exerce et féconde son activité, la terre où elle naît, vit et meurt, et dont les traditions historiques l'unissent à sa communauté de sang et d'esprit. Contrairement au dogme païen (et laïque) qui prescrit que l'homme est fait pour la cité, ce chrétien proteste que la cité est faite pour l'homme dont l'âme rachetée du sang du Christ a une valeur infiniment plus grande que tous les empires de la terre, mais à condition que l'homme reconnaisse qu'il est fait pour Dieu, sans quoi il n'est plus d'ordre et, par voie de conséquence, plus de liberté.

A l'heure où la faillite totale de l'économie libérale éclate aux yeux des plus intéressés à garder l'équivoque, où l'Argent devenu le maître universel ne dissimule même plus de quelle nature est faite sa dictature de corruption, la Ligue apostolique a pensé que non seulement elle ferait acte de justice, mais qu'elle rendrait service, dans la confusion spirituelle où nous sommes, en rappelant sur l'œuvre de La Tour du Pin l'attention de ses frères catholiques et celle des esprits libres à qui les convictions sincères n'ont jamais fait peur. On parle beaucoup, aujourd'hui, de représentation corporative, de chambres professionnelles : tout cela, qui paraît nouveau et *nécessaire*, a été exposé et proposé par La Tour du Pin il y a une cinquantaine d'années ; et la récente organisation de l'Etat corporatif en Italie n'est pas sans devoir beaucoup de ses initiatives au maître méconnu des *Jalons de route* (l'étatisme mis à part, bien entendu). Ces doctrines, d'ailleurs, ne sont que l'expérience séculaire d'une législation chrétienne qui avait fait ses preuves au moyen âge. La Tour du Pin aimait rappeler que « trois législations chrétiennes du travail apparaissent presque simultanément comme un magnifique épanouissement de l'esprit évangélique qui a fait fleurir les coutumes chrétiennes. Ce sont les « établissements » de saint Louis, ceux de l'empereur Henri II et ceux d'Edouard le Confesseur. Et si l'Eglise a élevé ces législateurs au rang de ses saints, c'est que leur œuvre législative semble n'être qu'une codification de la charité ». Dans son encyclique *Quadragesimo anno*, S. S. Pie XI recommandait l'organisation corporative comme la plus indiquée dans la restauration de l'ordre social chrétien.

Est-ce une chimère d'espérer que la mémoire si pure, si loyale de La Tour du Pin est susceptible de réconcilier, dans la reprise de son action corporative, tous nos frères catholiques et tous les esprits de bonne volonté que les factions politiciennes ont, hélas ! si misérablement divisés et égarés, loin de la tâche essentielle, durant ces cinquante dernières années ?

La Tour du Pin, Mussolini et les principes chrétiens.

Mgr LOUIS PICARD, aumônier général de l'Action catholique belge, écrit dans *la Revue catholique des idées et des faits* (2. 3. 34) et dans *l'Ordre social*

chrétien (janv.-mars 34), sous le titre « Pourquoi nous fêterons le centenaire de La Tour du Pin. » :

La Tour du Pin préconisait le corporatisme au nom de la doctrine catholique. Ses idées ont reçu, depuis, confirmation de plus en plus nette des encycliques pontificales, notamment de *Quadragesimo anno*, qui voit dans l'organisation corporative une institution naturelle et presque nécessaire à la vie sociale. [...]

[*L'auteur donne ici un résumé de la doctrine corporative de La Tour du Pin.*]

Cette théorie paraît bien absolue, mais il faut reconnaître que le marquis de La Tour du Pin était plus timide dans ses constructions théoriques que Mussolini le fut dans ses réalisations. Le corporatisme ne peut être instauré à coups de décrets, accordait le sociologue catholique. Le Duce a voulu prouver que le pouvoir politique vigoureux se passe aisément de toutes les transactions. Il semble vraiment qu'il ait pris précisément le plan du marquis de La Tour du Pin, et qu'il l'ait imposé à la vie professionnelle et économique de l'Italie, mais en brûlant les étapes qu'avait ménagées le législateur en chambre. [...]

Pie XI fait des réserves au sujet du corporatisme fasciste. [...]

Peut-être les idées du sociologue français ne passeraient-elles pas impunément sous le feu de ces critiques pontificales. Questions de détails, dirons-nous cependant, malgré leur importance incontestable. L'essentiel est que la mission et l'autorité sociales reconnues à la corporation par *Quadragesimo anno* furent proclamées par le marquis de La Tour du Pin, en pleine époque libérale. C'est son mérite et sa gloire que nous serons les derniers à lui chicaner [...] (1).

Il ne semble pas que sa pensée ait construit une synthèse assez vaste et suffisamment ferme pour harmoniser et soumettre aux principes chrétiens l'action des pouvoirs publics et celle des personnes et des institutions particulières. Ce reproche peut être fait, ajoutons-le, avec bien plus de raison à un grand nombre de sociologues catholiques qui ne font pas à l'Etat et à sa mission la place qui lui revient dans une conception saine et chrétienne de la société. On peut être étatiste et par déficience d'idées et de sens politiques.

Nous faisons ces critiques non pas pour refroidir l'enthousiasme de ceux qui préparent une digne célébration du centenaire de La Tour du Pin, mais pour que cette célébration se fasse dans la vérité. Personne n'a droit à des hommages dépassant ses mérites véritables. Et le marquis de La Tour du Pin, pour être commémoré glorieusement, n'a aucunement besoin que l'on ajoute aux services insignes qu'il a rendus à l'Eglise, à son pays, à la civilisation chrétienne.

Répétons-le : alors que le libéralisme coulait à pleins bords et préparait au monde les malheurs et les crises dont nous souffrons [...], le marquis de La Tour du Pin fut un chevalier sans peur et sans reproche des doctrines sociales de l'Eglise, d'une conception catholique, traditionnelle et progressive, de la vie et de l'activité des hommes. Honneur à lui, et que sa mémoire, avec son exemple, se transmette de génération en génération !

Docteur de l'ordre corporatif et réformateur social.

De M. Georges Viance, dans *la Croix* du 31 mars 1934, sous le titre « Le centenaire de La Tour du du Pin, artisan d'un ordre nouveau » :

Le 15 avril prochain, on célébrera à Paris et dans plusieurs villes de province le centenaire de la naissance de La Tour du Pin. Et, par un de ces étranges retournements fréquents dans l'histoire des peuples, cette initiative coïncidera avec une renaissance corporative et un retour à l'autorité nécessaire qui feront de La Tour du Pin un docteur pour les années à venir. Nous pensons qu'il n'en serait pas surpris ; il nous disait lui-même en 1921 : « J'ai pu jadis me tromper sur la date, mais non sur le fait de l'échéance. Les événements se chargeront d'ouvrir les yeux. »

Pour en sortir, il faudra se remettre à son école, et y retrouver un corps de vérités premières contre lesquelles il n'est pas d'ordre social ni politique ni économique. Beaucoup découvriront alors, avec surprise, le tour quasi prophétique de ces affirmations, de ces avertissements qui abondent dans son œuvre.

Il avait beaucoup observé, étudié et médité, nourri des meilleurs maîtres — le premier fut son propre père, — en relations étroites avec les bons esprits de son temps, avec le comte de Blome et Vogelsang, chefs de l'école sociale catholique en Autriche, avec Mgr Mermillod et les membres de l'Union de Fribourg, avec le P. de Pascal, le P. Antoine, Lorin, Harmel, avec Albert de Mun surtout, son compagnon de captivité en Allemagne, après la reddition de Metz. Il écrivait peu, et son style n'est pas celui d'un homme de lettres, mais ce qu'il publiait était riche de substance, de là la brièveté et la densité de son œuvre.

On le donne surtout comme le docteur de l'ordre corporatif, et c'est de lui, à coup sûr, qu'il faut apprendre en quoi consiste au vrai le régime corporatif. Mais il n'était pas que cela. On a fait silence, intéressé souvent, sur les autres aspects de sa doctrine.

Il proposait, en effet, la restauration du corps social tout entier, avec ses familles, ses membres qui sont leurs corps professionnels, ses centres nerveux naturels : les autorités sociales en tous milieux et en toutes classes, ses formes historiques conservées dans la tradition, les coutumes et les mœurs, son ordre politique enfin qui n'était pas celui de la liberté abstraite et fallacieuse, mais de l'organisation et de la représentation des libertés et des droits consécutifs. Sans doute, il pensait que cet ordre politique doit être couronné de royauté, libre préférence, et, sur ce point, certains de ses amis se séparaient de lui, Albert de Mun tout premier, qui avait suivi le ralliement. Mais ce que La Tour du Pin dit du pouvoir politique vaut pour toute autorité civile. [...]

Ses écrits doivent être médités.

De M. Victor de Clercq, dans *la Vie Catholique* (31. 3. 34), sous le titre « Le marquis de La Tour du Pin » :

Le 1er avril 1834, dans le vieux château familial d'Arrancy, naissait René de La Tour du Pin-Chambly-La Charce, un des hommes dont les conceptions sociales ont le plus fortement influencé les idées des catholiques de notre temps. Ses écrits, quelque peu austères, doivent être médités par tous les esprits soucieux des réformes qui assureront dans notre pays le maintien des plus respectables traditions nationales et chrétiennes. [...]

Dans la lecture de ses deux principaux ouvrages, les *Aphorismes de politique sociale* et *Vers un ordre social chrétien*, tous les catholiques animés du désir de refaire une France meilleure peuvent, quelles que soient leurs origines et leurs tendances, puiser les plus utiles enseignements et se montrer ainsi les disciples de celui qui aima profondément l'Eglise et la France.

(1) L'auteur reproche à La Tour du Pin d'avoir été parfois d'un « simplisme généreux » : « Il a conféré à l'Etat ou à la corporation des tâches et des responsabilités qui ne peuvent pas leur incomber » ; d'une « injustice choquante » quand, par exemple, il condamne les rentes d'Etat, « sophisme criard et démagogique » (*Aphorismes*, 54-60).

Une doctrine de salut.

M. Eugène Mathon, président du Comité central de la laine, écrit dans *le Bulletin du Cercle La Tour du Pin et de l'Union des corporations françaises* (avril 1934) :

Deux hommes ont exercé une grande influence sur ma vie. En premier lieu, Le Play m'avait initié à la science sociale avant la guerre ; pendant l'occupation, je vins à lire La Tour du Pin et je fus immédiatement conquis par la clarté de son exposé et le côté pratique de sa doctrine. J'ai fait partie, depuis mon entrée dans les affaires en 1880, d'associations puis de syndicats professionnels. Président pendant vingt ans du syndicat de fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing, j'ai cherché à organiser la profession, à parer aux abus, à diminuer les risques, mais je ne suis arrivé, malgré mes efforts, qu'à des résultats bien minces, me heurtant toujours à l'opposition égoïste de ceux qui voulaient vivre en marge du groupe pour profiter de ses avantages sans en supporter les charges. Les dissidents sont les grands responsables de l'anarchie économique dans laquelle nous vivons. Nous assistons impuissants à l'appauvrissement général, à la ruine d'un certain nombre et au développement du chômage.

L'économie libérale, en laissant chacun agir à sa guise, suivre l'intérêt particulier, a développé l'individualisme et sa conséquence naturelle, l'égoïsme. La question matérielle devenue prédominante a étouffé toute idée d'une morale supérieure. Nous avons profité des avantages que pouvaient nous donner les groupes naturels auxquels nous appartenions, famille, profession, région, nation, mais toute conception d'une subordination de notre intérêt particulier à l'intérêt du groupe a disparu. Nous ne nous sommes plus vu à leur égard que des droits, mais point de devoirs. L'impatience de supporter aucun frein, le refus de toute discipline ont abouti au désordre actuel.

Les gouvernements de divers pays ont proclamé la nécessité de la défense de l'intérêt général dont ils étaient les représentants. Mais la plupart ont voulu arriver à leur but par la voie de l'étatisme par ce que l'on a appelé l'économie dirigée. Vous savez quels mécomptes ils ont rencontrés. Comment des fonctionnaires ignorants des questions pratiques, étrangers aux professions qu'ils doivent contrôler ou diriger, pourraient-ils ne pas commettre d'erreurs, alors que les professionnels ont déjà peine à résoudre les questions si complexes de la vie moderne ? Eux seuls, cependant, sont à même d'apprécier les mesures à prendre, de prévoir les chocs en retour, de suivre au jour le jour l'évolution de la situation de leurs affaires. D'autre part, on a voulu trop souvent satisfaire en même temps l'économie et la politique : la préoccupation de la réélection a fait prendre des mesures néfastes qui sont venues à l'encontre du but à atteindre. Ces erreurs ont été commises par ignorance des principes.

C'est pourquoi le Cercle La Tour du Pin, en répandant les idées de ce grand précurseur, prépare l'avenir et renseigne les dirigeants sur ces questions si délicates et si complexes.

Le rétablissement de la corporation autonome est le seul moyen de nous sauver de l'étatisme qui nous conduira forcément au bolchevisme.

L'économie libérale est condamnée, il faut envisager courageusement la transformation de notre système économique et politique.

La condition première de la réforme économique est la constitution d'un gouvernement fort et durable, appuyé sur le régime corporatif.

Ingratitude envers La Tour du Pin.

M. Jean Terral écrit dans *la Revue du Siècle* (mars-avril 1934), sous le titre « La Tour du Pin, notre maître » :

Le centenaire de La Tour du Pin sera-t-il célébré et fêté comme il siérait ? C'est-à-dire partout où l'on réclame une réorganisation de la société française conforme aux exigences de la justice, et sauvegardant les conditions d'existence de la personne humaine ? Le premier commandement de la justice envers les hommes — le quatrième du Décalogue, — c'est d'honorer nos pères, ceux de qui nous tenons la vie et qui ont protégé et dirigé, précisément, la formation de notre personnalité. C'est donc de ne pas traiter par prétérition les pères spirituels, les maîtres qui ont élaboré avant nous et pour notre usage les idées salutaires, et qui nous les ont transmises, apprises.

Un tel oubli, simple ignorance ou parfois légèreté chez certains, serait le signe d'une assez basse ingratitude chez quelques autres. Nous pensons en particulier à ces démocrates chrétiens qui se donnent pour novateurs, et qui doivent tout l'essentiel, tout le positif de leurs doctrines à l'école sociale catholique et à son initiateur, à son inspirateur, La Tour du Pin. Mais nous voulons croire au contraire qu'ils auront à cœur de payer leur dette de reconnaissance intellectuelle. En tout cas ce n'est pas ici que semblable ingratitude sera jamais constatée. Qu'elle vienne des royalistes La Tour du Pin ou Charles Maurras, ou des démocrates Léon Harmel ou Henri Lorin, aucune idée, aucune œuvre, aucune initiative ne verra son caractère travesti ni sa filiation méconnue. La vérité est le bien de tous, et tout ce qui est juste sera toujours nôtre. [...]

Actualité de La Tour du Pin.

De M. Yves Houïtte de La Chesnais, dans *la France Catholique* (21. 4. 34) :

Penseur et sociologue, René de La Tour du Pin a donné à la France un corps de doctrine qui connaît aujourd'hui, après de longues années d'oubli, une prodigieuse fortune. Dans la mêlée confuse encore où s'enchevêtrent les idées de salut, l'on peut dès maintenant discerner qu'aucune œuvre profonde et durable ne pourra s'édifier sans emprunter beaucoup aux *Jalons de route* du châtelain d'Arrancy !

Disciple de Le Play, La Tour du Pin a reconnu entre autres vérités recueillies du maître que « Dieu a fait les nations guérissables », et la première actualité de son œuvre est qu'il s'en dégage un solide et robuste optimisme, l'optimisme éclairé que donne à ceux qui s'en pénètrent la sagesse puisée aux hautes disciplines de la foi, de l'expérience et de la raison.

Sens chrétien, sens historique sont étroitement mêlés dans l'œuvre de La Tour du Pin : il a pesé et mesuré exactement à leur lumière les déficiences et les besoins de notre époque, il a trouvé dans leur harmonie, si conforme à l'équilibre de notre esprit français, les raisons et les moyens d'accorder les doctrines les plus traditionnelles aux problèmes complexes de notre société moderne, il a tracé sur ces bases non seulement le programme de « la contre-révolution » qui doit être à la fois « pensée et action », mais encore le statut ordonné de toute vie en société qui veut éviter le retour à la plus sauvage barbarie : issue fatale du socialisme. [...]

L'actualité des enseignements de La Tour du Pin, c'est cette claire et prophétique vision de la nécessité d'un ordre nouveau.

L'actualité des enseignements de La Tour du Pin, c'est cette idée dominatrice qu'il faut que les catholiques, que les hommes d'ordre, en face du socialisme et de l'anarchie qui monte, se présentent en rénovateurs.

Ordre nouveau, rénovation de notre vieille société sur des bases solides qui, à l'heure actuelle, oserait en récuser l'urgente nécessité ? Le programme de La Tour du Pin est un programme de mouvement qui devrait rallier tous les hommes d'action de bonne volonté !

La barbarie est à nos portes : par égoïsme, esprit de

parti, attachements aux fausses idéologies, laisserons-nous passer l'heure du redressement ?

L'actualité des enseignements de La Tour du Pin. Mais c'est encore, c'est surtout peut-être l'exposé magistral de la doctrine corporative faite par le Souverain Pontife Pie XI dans l'encyclique *Quadragesimo anno.*

De nombreux Etats déjà sont entrés dans cette voie de salut, et les idées de René de La Tour du Pin, hier encore si méconnues, si décriées, connaissent une prodigieuse fortune. [...]

« Marchons à sa lumière. »

Nous reproduisons ici la péroraison de la belle allocution prononcée par S. Exc. Mgr Mennechet, évêque de Soissons, dans l'église des Carmes, à Paris, le 15 avril 1934 (*Semaine religieuse de Soissons*, 21. 4. 34) :

Le marquis Charles-Humbert-René de La Tour du Pin-Chambly fut un des maîtres de l'école sociale catholique du siècle dernier. [...]

On a reproché à La Tour du Pin quelque absolutisme et même quelques exagérations dans ce programme de restauration de l'ordre social. C'est bien possible. Mais vraiment peut-on faire un grief à un soldat comme lui — car il l'était par tempérament et il l'a bien montré au cours des campagnes de Crimée, d'Italie, de 1870 et encore dans la dernière guerre où il tint tête à l'envahisseur dans son propre château ; il l'était aussi par tradition puisqu'au cours des siècles qui ont précédé la Révolution quinze officiers supérieurs ont illustré son nom, — peut-on vraiment lui faire grief d'avoir à certaines heures manié les idées et même la plume, un peu comme l'épée ?

Il reste que sa conception d'ensemble est en parfaite harmonie avec les grandes encycliques pontificales, avec l'encyclique *Rerum novarum*, avec l'encyclique plus récente encore *Quadragesimo anno.*

Il a donc été en toute vérité un *précurseur* dans l'étude et la solution de la question sociale qui préoccupe présentement tous les catholiques dignes de ce nom.

Louons-le, Messieurs, dans toute la sincérité de notre âme, de nous avoir frayé la voie. *Laudemus viros gloriosos, parentes nostros, in generatione sua.*

Remercions surtout la divine Providence de l'avoir placé devant nous, non seulement comme un *jalon de route*, mais comme un phare lumineux sur la route des destinées du monde.

Faisons mieux encore que de lui adresser un salut éphémère, fût-il empreint de la plus sincère admiration et de la plus vive gratitude. Marchons à sa lumière. Eclairons-nous à son contact. Imprégnons-nous de ses idées directrices, qui sont en résumé celles de l'Eglise. Et tous, sur le terrain où nous a placés la divine Providence, efforçons-nous de les rayonner et de les diffuser. De tous ces efforts convergents finira bien par jaillir *l'ordre social chrétien* dont dépend le salut du pays. Une solennité comme celle-ci ne peut qu'en aviver l'espoir dans tous les cœurs de France. Ainsi soit-il.

L'Eglise et la doctrine de La Tour du Pin.

Dans *la Semaine catholique de Luçon* (15. 5. 34), sous le titre « Un centenaire opportun » :

L'Eglise fut des premières à rendre hommage à son mérite et à son génie social. Déjà, en 1885, pour se défendre des accusations de socialisme que lui lançaient parfois ses adversaires, il alla exposer à Léon XIII les idées directrices des études sociales faites à *l'Œuvre des cercles :* « Ce n'est pas du socialisme cela, interrompit le Pape, c'est du christianisme !... Ah ! ils ne savent pas ce que c'est que l'ordre social chrétien, eh bien ! ne craignez rien, attendez ma prochaine encyclique... le Pape parlera, il dira qu'il y a un ordre social chrétien. » C'est Léon XIII également qui, mettant à profit les réunions de Fribourg, dont La Tour du Pin était l'âme, demanda qu'on y instituât « l'Union internationale des catholiques sociaux », et l'on a pu dire de cette Union qu'elle dressa en quelque sorte les cahiers préparatoires de l'encyclique *Rerum novarum*, cahiers qu'Albert de Mun fut chargé de résumer en un mémoire qui fut remis au Pape.

Et depuis, les idées de La Tour du Pin qui préconisait le corporatisme au nom de la doctrine catholique, ont reçu une confirmation éclatante, non seulement dans les institutions sociales adoptées par des pays voisins, mais encore dans une nouvelle encyclique pontificale qui proclame la mission et l'autorité sociale de la « corporation » :

« On ne saurait arriver à une guérison parfaite des maux qu'engendre la lutte des classes, dit Pie XI dans *Quadragesimo anno*, que si à ces classes opposées on substitue des organes bien constitués, des « ordres » ou des « professions », qui groupent les hommes non pas d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent. De même, en effet, que ceux que rapprochent des relations de voisinage en viennent à constituer des cités, ainsi la nature incline les membres d'un même métier ou d'une même profession, quelle qu'elle soit, à créer des groupements corporatifs, si bien que beaucoup considèrent de tels goupements comme des organes sinon essentiels, du moins naturels dans la société. »

La récente déclaration des cardinaux et archevêques fait écho à la parole du Souverain Pontife. Après avoir rappelé que l'Eglise reconnaît aux patrons et aux ouvriers le droit de constituer des associations syndicales, et qu'elle suggère l'institution de commissions mixtes et d'organismes d'arbitrage en vue d'assurer, entre ces associations, des relations pacifiques, les cardinaux et archevêques ajoutent que « l'Eglise voit dans ces quelques institutions les premiers éléments de la profession organisée, sortis non sans peine du chaos de l'individualisme et de la concurrence. Elle souhaite pour le bien de l'ordre social que ces efforts aboutissent à constituer, sous une forme nouvelle et mieux adaptée, la corporation avec ses cadres, sa hiérarchie, son pouvoir réglementaire, sa juridiction et ses droits de représentation auprès des pouvoirs publics » (1).

Ce sera la gloire de La Tour du Pin que d'avoir su, à l'époque du libéralisme triomphant, découvrir, proclamer et défendre les doctrines sociales de l'Eglise, seules capables d'arracher la société désemparée aux troubles et aux convulsions dans lesquelles elle se débat actuellement.

Il a bien mérité de la société et de l'Eglise ; l'Eglise ne pouvait manquer de s'associer aux légitimes hommages qui lui sont rendus.

De La Tour du Pin à Mussolini.

Sous ce titre, M. Antoine de Tarlé écrit dans *la Croix* du 5 mai 1934 :

[...] Egal de Bonald par la vigueur de l'esprit, La Tour du Pin le dépasse par le sens des réalités, qu'il tire de son expérience des hommes et des choses. Il fut le contraire d'un homme de cabinet et aimait à dire qu'il ne faut pas discourir sur les abstractions, mais voir comment les choses se passent dans la pratique. [...]

Hardi précurseur, ses idées ont étonné ses contemporains. Il eut la satisfaction de voir Léon XIII et Pie XI les approuver et les recommander aux catholiques du monde entier par les encycliques sociales. Les matériaux

(1) Déclaration des cardinaux et archevêques de France sur la question sociale (7. 4. 34) ; cf. *D. C.*, t. 31, col. 947-948.

qu'il avait préparés pour édifier un ordre social opposé au socialisme, Mussolini, qui prend son bien où il le trouve, les utilise pour régénérer son pays.

Que dirait La Tour du Pin de l'Italie d'aujourd'hui, lui qui, en 1885, citait comme un scandale le fait que le fisc y avait saisi, dans une seule commune, 470 petits héritages, foyers séculaires d'humbles familles, vendus à l'encan devant les malheureux expulsés de chez eux parce qu'ils ne pouvaient pas payer leurs impôts arriérés ? (1) Il verrait l'Italie transformée et en train d'appliquer ce régime corporatif qui lui tenait au cœur.

Non pas que ce régime soit celui dont il a posé les principes, mais les idées directrices sont les mêmes, et La Tour du Pin n'aurait pas renié la définition que Mussolini donne des corporations italiennes, d'être des instruments qui, sous l'égide de l'Etat, réalisent la discipline intérieure des forces productives en vue de développer la richesse, la puissance publique et le bien-être du peuple italien. De même qu'ils sont d'accord pour en faire un ordre qui groupe les hommes non pas d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent. [...]

L'Etat corporatif italien essaye de maintenir la part égale entre tous. Il n'y arrivera pas toujours, les institutions n'ayant pas le pouvoir de changer entièrement les hommes. Toutefois, elles peuvent apporter au bien un concours efficace.

Pour assurer à l'Etat sa fonction d'arbitre, il n'est pas besoin de lui attribuer un rôle démesuré, comme dans le régime fasciste. A cet égard, La Tour du Pin est nettement supérieur, parce qu'il fait sa place à la personne humaine. Mais rendons à Mussolini cette justice qu'il ne cesse de proclamer sa volonté de travailler sans relâche au bien du peuple, aujourd'hui par la corporation, demain peut-être autrement.

Pionnier de l'action sociale chrétienne.

De M. Maurice Bouladoux, dans *la Semaine religieuse de Rennes* (19. 5. 34), sous le titre « Le centenaire de la naissance de La Tour du Pin et le cinquantenaire de la promulgation de la loi sur les syndicats professionnels » :

[...] L'œuvre essentielle de La Tour du Pin fut de préciser et de commenter un certain nombre de grands principes sur lesquels pourrait s'appuyer l'organisation corporative qu'il rêvait. Une telle œuvre ne se résume pas en quelques lignes ; le grand sociologue s'attacha, dans ses études, à démontrer que l'homme est un être social et que la dignité de la personne humaine se retrouve chez tous, de quelque condition qu'ils soient. C'est dire que La Tour du Pin s'opposait tout à la fois à l'individualisme révolutionnaire et au matérialisme économique de l'école libérale.

Pour lui, la formule idéale c'est l'intégration, dans l'Etat, à tous les échelons de la vie collective, de la corporation dans laquelle se trouvaient réunis patrons et salariés. Il n'a pas négligé de nous donner des détails sur la manière dont devraient fonctionner, à côté des conseils administratifs et politiques, les corps de métier dont le rôle serait consultatif « dans l'ordre législatif », et s'établir des *Etats* « qui grouperaient, en quelques Chambres provinciales, les délégués des Chambres professionnelles locales, porteurs de leurs *Cahiers*... »

Lorsque la question de l'abrogation de la loi de 1791, interdisant la reconstitution des corporations, se posa au Parlement français, Albert de Mun se fit l'ardent défenseur de la thèse que nous venons d'esquisser. Ce ne fut pas celle qui triompha, et si Albert de Mun le regretta, il se rallia cependant au texte proposé qui devint la loi du 21 mars 1884.

Peut-être pouvait-on craindre que la nouvelle loi, permettant la création de syndicats groupants séparément patrons et ouvriers, n'entraînât nécessairement la lutte des classes. L'expérience syndicale chrétienne a montré que la loi avait assez de souplesse et offrait assez de ressources pour qu'on puisse, dans son cadre, poursuivre l'œuvre de collaboration et d'organisation que La Tour du Pin souhaitait réaliser sous la forme corporative. Quelques mois avant sa mort, le grand sociologue avait d'ailleurs tenu à exprimer sa pensée sur le mouvement syndical chrétien et, en juillet 1924, il écrivait à M. Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., quelques lignes émouvantes pour le remercier d'une visite et de l'envoi de documents : « C'est le témoignage d'une France nouvelle qui s'est levée à l'appel que M. de Mun et quelques amis lui adressaient il y a un peu plus d'un demi-siècle... »

Commémorant la naissance d'un pionnier de l'action sociale chrétienne et la promulgation d'une loi qui permet de mener cette action tout en soulignant sa valeur, la Fête chrétienne du Travail devait revêtir, cette année, le caractère d'une démonstration de la vitalité d'un mouvement syndical. La formule que celui-ci répète, « le syndicat libre dans la profession organisée », montre qu'il poursuit la reconstitution, sous une forme moderne, de l'édifice tutélaire que, pour le travailleur, la famille, la cité, formaient, naguère, les corporations.

La Tour du Pin et le capitalisme.

De M. Pierre Andreu, dans la revue *Esprit* (1. 6. 34), sous le titre « Pour un centenaire : Le vrai visage de La Tour du Pin » :

« Rappelle-toi toujours que tu ne seras jamais que l'administrateur de cette terre pour ses habitants. » Cette parole du père de La Tour du Pin, qui rend à l'origine un son si pur, que l'avons-nous entendu répéter par des hypocrites, des imbéciles ou des naïfs, qui croyaient avoir tout dit, en rabâchant ces mots niaisement. On oublie et l'endroit et l'époque où furent prononcées ces paroles. Ce n'était pas dans les usines de M. Schneider ou dans les caves de la Société générale : mais en plein air, dans les champs d'un petit domaine picard, vers 1850. Ce n'est pas la dernière parole d'un banquier à son fils, l'enseignement paternel d'un capitaliste. Et il y a déjà une première imposture à vouloir en tirer autre chose qu'un enseignement de vie, une direction de justice et de bonté. La Tour du Pin ne s'y trompait pas. Il savait bien que la propriété-charge sociale n'explique pas tout. Il ne croyait pas que la banque soit une charge sociale bien lourde. Il recueillait simplement l'honnête tradition de sa race. « J'entendis de la même façon, écrivait-il, c'est-à-dire par l'exemple, ce qu'il en était du salaire familial et du reste des objets sur lesquels je fus scandalisé plus tard d'entendre les disputes des casuistes. » Mais il existe ainsi, dans l'œuvre de La Tour du Pin, toute une série de phrases dont le sort habituel est d'être détournées de leur sens.

M. Truitié de Vareux, cet homme qui gémit tous les jours sur le sort des propriétaires parisiens, a, comme tout le monde, célébré La Tour du Pin. Il ne savait rien de La Tour du Pin, mais il pensait que ce marquis était un homme d'ordre, qui avait défendu la propriété, sans quoi pourquoi l'aurait-on invité ? Et M. de Vareux, sans rire, nous disait : « Si « la vie sociale de l'homme se » meut autour d'un axe dont les deux pôles sont le foyer » et l'atelier » (1), permettez-moi de vous rappeler, Mes-

(1) *Vers un ordre social chrétien*, p. 22. (Note de *la D. C.*)

(1) Le mot est de La Tour du Pin.

sieurs, qu'il n'y a pas de foyer sans maison et de maison sans propriétaire. » Et ayant, lui aussi, utilisé l'anecdote du père de La Tour du Pin, il nous traça un parallèle saisissant entre les devoirs de l'administrateur d'immeubles et ceux de « l'administrateur de cette terre », le tout couronné par un appel en faveur du retour au droit commun, c'est-à-dire au plus pur libéralisme économique. Que l'on ait pu entendre de telles paroles dans une réunion consacrée à la mémoire de La Tour du Pin, qui a tracé si nettement les limites de la rente foncière que tous les loyers ne deviennent usuraires, marque bien à quel degré d'imposture on a pu atteindre.

Comment s'étonner alors de l'ignorance dans laquelle est tenue l'œuvre de La Tour du Pin, du peu de crédit qu'elle reçoit ? L'étonnement des milieux bien pensants est comique. Le La Tour du Pin qu'ils nous offrent, l'œuvre à laquelle ils nous demandent de souscrire, ne valent pas la peine d'être considérés. Nous avons pu voir avec quelle timidité, quelle prudence, sa mémoire vient d'être célébrée. Des académiciens, des généraux, de hauts dignitaires ecclésiastiques, se sont déclarés séduits par le corporatisme. La propriété bâtie l'a adopté. Qu'est-ce que tout ce monde avait retenu de La Tour du Pin : une anecdote tout de même un peu courte, un corporatisme très vague, la propriété charge sociale. Attitude, il faut le souligner, d'autant plus imbécile que La Tour du Pin a indiqué la voie qu'il fallait suivre, les remèdes révolutionnaires de l'heure.

A une époque où l'on parle beaucoup d'anticapitalisme La Tour du Pin peut être considéré comme un précurseur. La condamnation qu'il porte du capitalisme est totale. Ce n'est pas le capitalisme libéral qu'il condamne, mais le capitalisme tout court, le régime « qui ne tend, dit-il, qu'à faire porter des rentes au capital ». « Quant au régime économique de ce siècle qui repose sur l'usure — écrivait-il en 1889, en tête de son étude la plus originale, « Du capitalisme », étude que *l'Association catholique* avait d'ailleurs refusé d'imprimer, — il a un nom, le capitalisme. » (1) Le capitalisme, pour La Tour du Pin, ne se définit pas, en effet, par la liberté de l'argent, mais d'abord et surtout par le profit, par la part prélevée indûment sur le travail des producteurs. Dans le système actuel, ce qui doit revenir au travailleur en récompense de ses efforts va dans la poche du capitaliste. La Tour du Pin, on le voit, admet implicitement la théorie marxiste de la plus-value, du surtravail, de la part volée au travailleur. Pour lui, comme pour les socialistes, le capitalisme se définit par le profit.

En effet, pour La Tour du Pin, le capital n'est rien. Le capital n'a pas de productivité propre. Le capital sans le travail n'est rien. « Il n'est pas de la force vive, mais de la matière inerte... Ce n'est pas la charrue qui travaille, c'est le laboureur. »

On sait ce qu'il a tiré de ces constatations : la condamnation formelle de l'usure, c'est-à-dire de toutes les formes du prêt à intérêt : rente industrielle, rente d'état et aussi, jusqu'à un certain point, rente foncière. [...]

La Tour du Pin et la résurrection des corporations.

Dans *la Semaine religieuse de Nice* (24. 6. 34), sous le titre « Le colonel de La Tour du Pin » :

Contre l'individualisme révolutionnaire, destructeur de la famille, du métier, de la patrie, les nécessités mêmes de la vie ont provoqué tout au long du XIXe siècle et ne cessent de provoquer des résistances sous forme d'associations et de syndicats. Ce mouvement social issu, en grande partie, de ce qu'on appelle « l'Ecole de Fribourg » et que Léon XIII et Pie XI ont scellé de leur haute autorité par des encycliques telles que *Rerum novarum* ou *Quadragesimo anno*, ce mouvement social reprend, à l'heure actuelle, une étonnante vigueur par le retour aux corporations qui s'accomplit en Italie, au Portugal, en Autriche, etc. Or, il ne nous faudrait pas oublier que le grand ouvrier de cette résurrection des corporations est un Français, le colonel de La Tour du Pin, mort à quatre-vingt-dix ans, en 1924, dans ce village d'Arrancy (!) dont il était le maire, et qu'il avait défendu de tout son prestige pendant l'occupation allemande. [...]

(1) Cette étude forme le chapitre IV de la seconde partie de *Vers un ordre social chrétien*, pp. 71-104. (Note de *la D. C.*)

Influence de La Tour du Pin sur Albert de Mun.

Extrait du livre de M. VICTOR GIRAUD *Un grand Français : Albert de Mun*, pp. 20-22 (1) :

Esprit vigoureux et même pénétrant, très généreux d'ailleurs — il l'a bien prouvé pendant la guerre actuelle, — mais un peu abstrait et systématique, trop fermé aux réalités de l'histoire et de la vie, trop porté aussi à vivre replié sur soi-même et à se nourrir de sa propre substance, assez peu écrivain (2), René de La Tour du Pin Chambly a été pour Albert de Mun plus qu'un tendre ami, une sorte de guide intellectuel à la fois très suggestif et peut-être un peu dangereux. Ce « féodal », cet admirateur de Joseph de Maistre et de Bonald, cet ennemi-né de l'esprit révolutionnaire a parfois un peu trop enrégimenté son ami et son disciple parmi les « prophètes du passé ». Son petit livre de début est un réquisitoire assez violent contre l'armée du second Empire, dont il attribue la décadence à l'invasion des mœurs démocratiques. Si l'armée allemande l'a emporté, selon lui, c'est surtout grâce à sa supériorité morale. Et il conclut : « Nous fonderons des institutions militaires sur le seul amour du devoir ; et nous relèverons ainsi, selon les lois de Dieu, le plus beau royaume qu'il y eût en ce monde. »

Albert de Mun épousait toutes ces idées et commentait avec enthousiasme le livre de son ami dans un article du *Correspondant* : « J'ai serré sa main, écrivait-il, sur nos

(1) Bloud et Gay, éditeurs.

(2) Ce n'est pas tout à fait l'avis d' « Orion » qui écrivait dans l'*Action française* du 20 décembre 1924 :

« Pour lui rendre hommage à cette place, nous parlerons surtout de ses livres, et de leur style, qui était le style même de sa personne.

» Il en laisse trois, auxquels nous espérons que l'on pourra ajouter un jour plus d'un recueil posthume, études sociales ou correspondance. Car il écrivait divinement à ses amis. Il leur écrivait d'une si bonne encre que Charles Maurras — on peut bien le dire aujourd'hui — l'avait surnommé M. de Sévigné.

» Il laisse donc trois livres de taille inégale : un énorme volume, *Les Jalons de route : vers un ordre social chrétien* ; un petit cahier, les *Aphorismes de politique sociale* et le choix de souvenirs militaires qu'il avait modestement intitulé *Feuillets*. Ces trois recueils, d'une pareille grandeur dans l'ordre de l'esprit. Partout, la même tête faite pour penser magistralement et le même cœur, la même générosité.

» Ces *Feuillets* dont nous parlions, extraits de ses carnets, contiennent — il faut dire les choses comme elles sont, au risque d'étonner — l'une des plus belles pages qu'aient inspirées à la prose française la mélancolie, le regret, l'angoisse qui sont inséparables du destin de l'homme. Véritable page d'anthologie, l'une des premières auxquelles devra s'arrêter qui voudra retenir, depuis Stendhal et Mérimée jusqu'à nos jours, les plus beaux témoignages d'un chagrin, d'une tristesse d'accent classique, au dix-neuvième. Quant aux *Jalons de route*, vous savez qu'ils constituent le premier mouvement de ce qu'on appela le socialisme chrétien. Plus d'un homme politique, en Europe, s'est acquis quelque réputation en démarquant *Vers un ordre social* et en nommant M. de La Tour du Pin le moins souvent possible. » [...]

champs de bataille de Metz; je l'ai rencontré, sur la terre d'exil, où son âme, fortement trempée, réconfortait la mienne; j'ai traversé avec lui les horreurs de la guerre civile, et partout je l'ai trouvé marchant sans défaillance dans la voie droite du devoir et de l'honneur. Puisse-t-il longtemps encore me montrer le chemin et puissent, à son exemple, tous les hommes généreux descendre dans l'arène pour soutenir son combat et travailler avec lui à régénérer la patrie! » (1)

V — Bibliographie

a) L'œuvre de La Tour du Pin.

1° Ouvrages (2).

1871. *L'armée française à Metz* (Amyot, Paris).
1873. *Un fait nouveau dans la question ouvrière* (brochure sur l'expérience de Léon Harmel).
1880. *Lettres de l'étranger* (Mersch, Paris).
1883. *Résumé des principes de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers sur le régime du travail dans l'ordre social chrétien.*
1907. *Vers un ordre social chrétien. Jalons de route, 1882-1907* (Nouvelle Librairie Nationale; Beauchesne, Paris).
1909. *Aphorismes de politique sociale* (Nouvelle Librairie Nationale; Beauchesne, Paris).
1910. *Essai sur la possibilité de faire l'économie d'une révolution* (Bureaux de *l'Accord social;* reproduit par le *Bulletin du Cercle La Tour du Pin*, avril 1934).
1911. Article « Individualisme » dans le *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique*, t. II, pp. 716-8.
— *Feuillets de la vie militaire sous le Second Empire, 1855-1870* (Nouvelle Librairie Nationale, Paris).
1919. *De la réfection sociale du pays envahi* (De Soye, Paris).
De la représentation de l'agriculture (Emmanuel Vitte, Paris).

2° Articles et études (3).

L'association catholique (1875-1909) : Revue officielle de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. C'est là que furent publiées les principales études qui forment *Vers un ordre social chrétien.*
Tradition-progrès : Revue fondée en 1897 par le général Récamier, le colonel de Parseval, le comte Eugène de Lur-Saluces, Le Cour Grandmaison et La Tour du Pin.
La corporation : Revue fondée par la Tour du Pin (?), vers 1892.
Politique sociale : La première série des *Aphorismes de politique sociale* a paru pour la première fois dans cette revue du 11 sept. 1887 au 13 oct. 1889.
Revue critique des idées et des livres : 25. 4. 1909, pp. 81-89 : « L'échec d'une Restauration en 1873 » (La question du drapeau blanc. Refus du comte de Chambord d'accepter le drapeau tricolore); 10. 8. 1909 : publication de la seconde série des *Aphorismes de politique sociale.*
Action Française : 1. 12. 1904 : « La noblesse en France »; 1. 8. 1905 : « La représentation professionnelle »; 15. 9. 1906 : « De l'organisation territoriale et de la représentation », etc.
Réveil français : nov. 1899 : « L'évolution historique »; mars 1900 : « La constitution nationale »; 1904 : « Les retraites ouvrières »; nov. 1904 : « La réfection sociale »; nov. 1906 : « *Novissima verba* ». — Ces études ont paru en partie ou en totalité dans *Vers un ordre social chrétien.*
Revue catholique et royaliste : 20. 3. 1909, pp. 210-213 : « La question monarchique en 1873 »; 20. 2. 1911 : « La crise royaliste ».
Le coin de terre et le foyer (1904) : Cette revue publia l'étude sur « Le bien de famille », qui forme le chapitre IV de la partie IV de *Vers un ordre social chrétien.*
Revue contemporaine : 31. 5. 1870 : Sur la réorganisation de l'armée.
XXe siècle : Cette petite revue fondée par de Saint-Ferreol reproduisit les *Aphorismes de politique sociale* dans son numéro de juillet 1890.
Correspondant (1871) : 25. 10. 1918 : « De la réfection sociale des pays envahis ».
Eclair (1905).

b) Etudes sur La Tour du Pin.

1° Ouvrages.

1892. H. Joly : *Le socialisme chrétien* (J. Vrin, Paris).
1898. Paul Monicat : *Contribution à l'étude du mouvement catholique social au XIXe siècle* (Emmanuel Vitte, Paris).
1900. Charles Maurras : *Enquête sur la monarchie* (Nouvelle Librairie Nationale, Paris).
1901. Max Turmann : *Le développement du catholicisme social depuis l'encyclique « Rerum novarum »* (Alcan, Paris).
1905. Maurice Eblé : *Les écoles catholiques d'économie politique et sociale en France* (Marcel Giard, Paris).
1907. Oscar de Ferenzy : *Vers l'union des catholiques de France* (Réponse de La Tour du Pin à l'enquête) (Bloud et Gay, Paris).
1910. Comte Albert de Mun : *Ma vocation sociale* (Souvenirs de la fondation de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, 1871-1875) (Lethielleux, Paris).
— Abbé Charles Calippe : *L'attitude sociale des catholiques français au XIXe siècle :* t. 2 (Bloud et Gay, Paris).
1911. Abbé Julien Fontaine : *Le modernisme social* (Lethielleux). — « *Le modernisme social* est le titre d'un livre nouveau où trois choses que j'ai à défendre — ma pensée, mes amis, notre école — figurent sous cette rubrique injurieuse pour les catholiques, puisqu'elle est celle d'une hérésie. Cette injure vient du camp dont (!) était venue l'épithète de *socialistes chrétiens*, appliquée aux premiers catholiques sociaux. » (Note adressée par La Tour du Pin à *l'Action Française, la Libre Parole, l'Univers.*)
— R. P. Schwaln : *Le patronat et les associations. La société politique* (Bloud et Gay, Paris).
1918. Victor Giraud : *Un grand Français : Albert de Mun* (Bloud et Gay, Paris).

(1) *Correspondant* du 25 août 1871.
(2) A la liste que nous donnons, il convient d'ajouter une traduction, publiée en 1908, d'extraits de l'œuvre de Vogelsang sous le titre *Vogelsang : T. 1. Morale et économie sociales; T. 2. Politique sociale* (Bloud et Gay, Paris).
(3) Le marquis de La Tour du Pin a collaboré à divers journaux ou revues. La liste que nous donnons est malheureusement fort incomplète. — Notons ici que plusieurs des études du marquis de La Tour du Pin ont été reproduites dans notre revue d'avant-guerre *Les Questions actuelles :* t. 47, pp. 119-121, 142-154 : « La question juive et la révolution sociale »; — t. 88, pp. 239-249 : « De l'organisation territoriale et de la représentation »; — t. 103, pp. 185-192 : « Le mouvement syndicaliste et le programme corporatif. Aphorismes de politique sociale »; — t. 110, pp. 455-460 : « La crise royaliste » (article sur la lutte entre les tendances du Bureau politique du duc d'Orléans et *l'Action Française*, en 1910).

1922. L. GARRIGUET : *Question sociale et écoles sociales* (Bloud et Gay, Paris).

1923. EUGÈNE MATHON, MAX LECLERC, PAUL ROBAIN, AMBROISE RENDU, JACQUES ARTHUYS, AUGUSTE CAZENEUVE, MARTIN-MAMY, BERNARD DE VESINS, GEORGES VALOIS, BERNARD-PRÉCY : *Vers les Etats généraux* (Nouvelle Librairie Nationale, Paris).

1925. H. DE GAILHARD-BANCEL : *Le lieutenant-colonel de La Tour du Pin-Chambly, marquis de la Charce, et le centenaire de 1789* (Plon, Paris).

1926. JEAN RIVAIN : *Un programme de restauration sociale, La Tour du Pin précurseur* (préface de M. Léon Bérard) (Editions des *Cahiers de la Revue critique*, Paris).

— HENRI FONTANILLE : *L'œuvre sociale d'Albert de Mun* (Spes, Paris).

1927. R. P. GEORGES GUITTON : *Léon Harmel, 1829-1915* (Spes, Paris).

— CHARLES MAIGNEN : *Maurice Maignen et les origines du mouvement social catholique en France 1822-1890* (Pacteau, Luçon).

— G. LEGRAND : *Les grands courants de la sociologie catholique* (Spes, Paris).

1930. CHARLES MAURRAS : *De Demos à César* (Editions du Capitole, Paris).

— R. P. GEORGES GUITTON : *1891. Une date dans l'histoire des travailleurs* (Spes, Paris).

1931. CHARLES BAUSSAN : *La Tour du Pin* (Flammarion, Paris, collection « Les grands cœurs ») (1).

— Un groupe d'écrivains : *Il XL anniversario della enciclica « Rerum novarum »* (voir l'étude d'ETIENNE MARTIN SAINT-LÉON : « L'encyclique *Rerum novarum* et l'organisation professionnelle en France. L'école monarchique et M. de La Tour du Pin ») (Editions « *Vita e Pensiero* », Milan).

1934. FIRMIN BACCONNIER : *Le régime corporatif* (Editions de la *Production française*, Paris).

— E. BOSSAN DE GARAGNOL : *Le colonel de La Tour du Pin d'après lui-même* (Beauchesne, Paris).

— JEAN LE COUR GRANDMAISON : *Comment envisager un programme de restauration sociale par les corporations* (F. N. C., Paris) (2).

2° Articles et études.

1911. B. GAUDEAU : « Démocrates sans le savoir » (*La critique du libéralisme*, 15 février).

1912. Abbé EMM. BARBIER : « Une chronique sociale de M. le marquis de La Tour du Pin (*La critique du libéralisme*, 19 septembre).

1913. Abbé EMM. BARBIER : « *Novissimus error pejor priore*. Où en sont les chefs des catholiques sociaux » (*La critique du libéralisme*, 15 mai).

1919. E. BOSSAN DE GARAGNOL : « Un village sous l'occupation allemande, 1914-1917 » (*Correspondant*, 25 mars, 10 et 25 avril).

1922. GEORGES VALOIS : « Vers l'organisation professionnelle » (*Action Française*, 6 mars).

— CHARLES MAURRAS : « Sources du programme social des hommes de droite » (*Action Française*, 8 juillet).

1923. E. BOSSAN DE GARAGNOL : « *Vers un ordre social chrétien* » (*Documentation Catholique*, 1-8 septembre).

1924. EUGÈNE DUTHOIT : « René de La Tour du Pin-Chambly » (*Vie catholique*, 13 décembre).

— CHARLES MAURRAS : « L'œuvre de La Tour du Pin » (*Action Française*, 18 décembre).

— CHARLES MAURRAS : « Sur un maître disparu » (*Action Française*, 18 décembre).

— ORION : « M. de La Tour du Pin » (*Action Française*, 20 décembre).

— H. DE GAILHARD-BANCEL : « Le lieutenant-colonel de La Tour du Pin-Chambly, marquis de la Charce » (*Croix*, 21 décembre).

— ANTOINE DE TARLÉ : « Le marquis de La Tour du Pin » (*Croix*, 27 décembre).

1925. GEORGES VALOIS : « Nos maîtres, René de La Tour du Pin-Chambly, marquis de la Charce » (*Cours de l'Institut d'Action Française*, janvier).

— H. BLEUZE : « La Tour du Pin et le syndicalisme chrétien » (*L'employé*, janvier).

— M. G. : « Le marquis de La Tour du Pin » (*Dossiers de l'Action populaire*, 10 janvier).

— R. P. HENRI DU PASSAGE : « Témoin du passé ou prophète de l'avenir. La Tour du Pin » (*Etudes*, 20 janvier).

— MAX TURMANN : « Un promoteur du mouvement catholique social : Le marquis de La Tour du Pin » (*Chronique sociale de France*, février).

1927. CHARLES MAURRAS : « Les idées de La Tour du Pin et l'Union des Corporations françaises » (*Action Française*, 22 novembre).

1928. RENÉ GROOS : « La réaction nationale contre le socialisme. La réaction royaliste : du comte de Chambord au marquis de La Tour du Pin (*Cours et conférences d'Action Française*, juill.-sept.).

1931. VICTOR DE CLERCQ : « René de La Tour du Pin-Chambly, marquis de la Charce » (*Almanach catholique français pour 1931*, p. 146).

1932. A. GÉLOUARD : « Socialisme et catholicisme social » (*La Politique française*, juill.-août).

1934. Mgr LOUIS PICARD : « Pourquoi nous fêterons le centenaire de La Tour du Pin » (*Revue catholique des idées et des faits*, 2 mars).

— FIRMIN BACCONNIER : « L'actualité de La Tour du Pin » (*Action Française*, 17 février, 24 février, 3 mars, 10 mars, 17 mars, 1er avril).

— R. P. HENRI DU PASSAGE : « Retours aux corporations » (*Etudes*, 20 mars).

— VICTOR DE CLERCQ : « Le marquis de La Tour du Pin, 1834-1924 » (*Vie catholique*, 31 mars).

— GEORGES VIANCE : « Le centenaire de La Tour du Pin, artisan d'un ordre nouveau » (*Croix*, 31 mars).

— CHARLES MAURRAS : « Le centenaire de La Tour du Pin » (*Action Française*, 14, 15 avril).

— CHARLES MAURRAS : « La Tour du Pin et le « Politique d'abord » (*Action Française*, 16, 17 avril).

— CHARLES MAURRAS : « Révélations sur La Tour du Pin » (à propos du livre de Mlle Bossan) (*Action Française*, 18 avril).

— CHARLES MAURRAS : « René de La Tour du Pin : le chevalier, le page » (*Action Française*, 19 avril).

— HENRI CHARLIAT : « Le centenaire de La Tour du Pin et la résurrection du corporatisme » (*Le Figaro*, 20 avril).

— « Le centenaire de la naissance du marquis de La Tour du Pin. Allocution de Mgr Mennechet, évêque de Soissons » (*Semaine religieuse de Soissons*, 21 avril).

— ROBERT VALLERY-RADOT : « Le testament de La Tour du Pin » (*Revue hebdomadaire*, 21 avril ; *Echo de Paris*, 24 avril ; *République du Sud-Est*, 30 avril).

---

(1) *La Documentation Catholique* (n° 573, t. 26, col. 29-51) a reproduit des extraits de ce livre.

(2) Voir le *Larousse du* XXe *siècle* au mot *La Tour du Pin* : « C'est l'un des maîtres du christianisme social. »

Frédéric Duval, dans son ouvrage *Les livres qui s'imposent* (1912), présente La Tour du Pin comme « l'un des maîtres de la pensée catholique sociale ».

Consulter également l'article de M. le chanoine Paul Six dans le *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses* : « C'est un des maîtres de l'école sociale catholique. »

1934. Francesco Casnati : « Un sociologue chrétien : La Tour du Pin, 1834-1934 » (*Italia*, 25 avril).
— Antoine de Tarlé : « De La Tour du Pin à Mussolini » (*Croix*, 5 mai).
— « Un centenaire opportun » (*Semaine catholique de Luçon*, 5 mai).
— Maurice Bouladoux : « Le centenaire de la naissance de La Tour du Pin et le cinquantenaire de la promulgation de la loi sur les syndicats professionnels » (*Semaine religieuse de Rennes*, 19 mai).
— Pierre Andreu : « Pour un centenaire : Le vrai visage de La Tour du Pin » (*Esprit*, 1er juin).
— « Le colonel de La Tour du Pin » (*Semaine religieuse de Nice*, 21 juin).
— G. Jarlot : « Pour l'histoire de l'idée corporative. Les précurseurs de La Tour du Pin » (*Dossiers de l'Action populaire*, 25 juin).
— Jean Monneron : « Le vrai La Tour du Pin » (*Eclair de Montpellier*, 12 juillet).
— G. Jarlot : « La genèse du néo-corporatisme. L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. » (*Etudes*, 20 août.)

— *L'Ordre social chrétien* (Organe officiel de la Ligue apostolique des nations ; fondateur et directeur, Fr. A. Philippe, C. SS. R.), numéros spéciaux de janvier-mars et avril-juin 1934. — Sommaire : « Le règne du Christ », par le Comité de la Ligue apostolique ; — « Pourquoi nous fêterons le centenaire de La Tour du Pin », par Mgr Picard ; — « Un centenaire opportun », par R. Vallery-Radot ; — « La vocation sociale de La Tour du Pin », par Charles Maignen ; — « Le premier et le dernier mot du programme de La Tour du Pin », par Jacques Valdour ; — « La Tour du Pin et la question juive », par le R. P. Pègues, O. P. ; — « La Tour du Pin et la révolution spirituelle », par Jean de Fabrègues ; — Lettres du maréchal Lyautey, de MM. Eduardo Aunos, G. A. Fanelli, Mgr Touri ; — « Le centenaire de la naissance de La Tour du Pin », par S. Exc. Mgr Mennechet ; — « Notre journée du 15 avril », par Elisabeth Bossan de Garagnol ; — Allocution présidentielle du marquis de La Tour du Pin. — « L'actualité de La Tour du Pin », par François Hepp ; — « Le testament de La Tour du Pin », par Robert Vallery-Radot.

— *La Revue du Siècle* (Organe des groupes « Latinité » et « Réaction » ; comité de direction : MM. Gérard de Catalogne, Christian Chenu, Jean de Fabrègues, Charles Forêt, Jacques Reynaud). numéro spécial de mars-avril 1934. — Sommaire : « Prendre parti... et construire », par J. de Fabrègues ; — « La Tour du Pin, notre maître », par Jean Terral ; — « La banqueroute du capitalisme : ses enseignements », par Jacques Saint-Germain ; — « Vers une doctrine corporative », par Roger Magniez.

— *U. C. F.* (Bulletin du cercle La Tour du Pin et de l'Union des corporations françaises), numéro spécial d'avril 1934. — Sommaire : « Le colonel de La Tour du Pin », par Mlle Bossan de Garagnol ; — « Fragments », par Charles Maurras ; — « Le centenaire de La Tour du Pin », par M. de Roux ; — « Une lettre de M. Eugène Mathon » ; — « L'enseignement de La Tour du Pin confirmé », par Firmin Bacconnier ; — « Les idées politiques de La Tour du Pin », par Roger Semichon ; — « La Tour du Pin et notre temps », par Roger Magniez ; — « Index analytique de l'œuvre de La Tour du Pin », par Roger Semichon ; — « Nécessité de la corporation », par L. Fruitier ; — « Cent ans après », par Marcel Felgines.

— *La France catholique* (Correspondance hebdomadaire de la F. N. C.), numéro du 21 avril 1934. — Sommaire : « L'institution, base de l'ordre social », par J. Mora ; — « Les corporations nouvelles à l'étranger », par le R. P. Henri du Passage ; — « La corporation, remède à la crise », par François Veuillot ; — « Crise agricole et corporation », par Le Cour Grandmaison ; — « Corporation et étatisme », par P. Loyer ; — « L'actualité des enseignements de La Tour du Pin », par Yves Houitte de La Chesnais ; — « Le socialisme contre la corporation », par Charles Bernard ; — « Les doctrines de La Tour du Pin et l'âme du peuple ouvrier », par Amédée d'Yvignac ; — « La Tour du Pin et la propriété », par Charles Baussan.

BIBLIOGRAPHIE

Le syndicalisme, l'organisation professionnelle de l'Etat, par Jean Brethe de La Gressaye, professeur à la Faculté de droit d'Aix. — Un vol. 23 × 14 cm. de 362 pages. Prix, 36 francs. Librairie du Recueil Sirey, Paris. 1931.

Dans la première partie de son ouvrage M. Jean Brethe de La Gressaye, après avoir étudié l'organisation du syndicalisme en France et son rôle juridique, se demande si la conception actuelle du syndicat est en accord avec la réalité sociale. Et l'auteur de conclure par la négative.

En fait, le syndicalisme a organisé les classes sociales, mais non les métiers. Chaque catégorie de producteurs : employeurs, travailleurs manuels et travailleurs intellectuels, s'est groupée séparément pour défendre principalement ses intérêts de classe. Et trop souvent, ces trois facteurs économiques s'opposent au lieu de s'unir ; trop souvent le principe de lutte des classes si cher à Karl Marx l'emporte sur le principe de collaboration prôné par les tenants de l'ordre social chrétien.

En droit, les syndicats, lorsqu'ils parviennent à s'accorder — conventions collectives et Commissions mixtes, — ne peuvent pas diriger la profession parce qu'ils sont des groupements privés n'ayant autorité que sur leurs adhérents, lesquels peuvent se soustraire à leur gré à la discipline syndicale. La liberté individuelle l'emporte sur l'intérêt collectif de la profession. De plus, où voyez-vous représentés auprès de l'Etat les intérêts particuliers à chaque métier, les intérêts économiques régionaux et nationaux ? Le Conseil national économique créé auprès de la présidence du Conseil des ministres (Décret du 17. 1. 1925) ? Le but de cette institution est simplement de donner au gouvernement des *avis* sur la politique économique générale du pays.

Mais alors comment organiser la profession ? Comment combler les lacunes du syndicalisme ?

C'est à ces deux questions que l'auteur se propose de répondre dans la seconde partie de son ouvrage. C'est, pourrait-on dire, le plan constructif après l'exposé critique.

M. Brethe de La Gressaye passe en revue les différentes solutions proposées, ou déjà appliquées, soit en France, soit à l'étranger, en vue d'établir une organisation professionnelle mieux adaptée : la doctrine socialiste de la C. G. T. nettement syndicaliste ; — l'expérience communiste en Russie soviétique ; — la nouvelle conception du socialisme de M. Georges Valois qui veut une organisation collective de la production dans le cadre syndical selon un plan rationnel de l'Etat technique ; — le syndicat obligatoire dans l'Etat corporatif en Italie ; — les Ecoles catholiques d'économie sociale (Semaines sociales de France ; Ecole La Tour du Pin) ; — l'organisation corporative en Espagne sous le Directoire Primo de Rivera et le ministère Aunos ; — l'essai d'organisation corporative en Hollande avec les Conseils du travail ; — les différentes Chambres corporatives en France et à l'étranger.

Après une exposé que nous croyons objectif, l'auteur écarte comme solution le système du syndicat obligatoire adopté en Russie et en Italie, parce qu'il est autocratique et étatique. Il fait sienne la formule des Ecoles catholiques sociales : « Le syndicat libre dans la corporation organisée ». (La Tour du Pin disait : « La corporation libre dans le corps d'Etat organisé. ») Et M. Brethe de

La Gressaye d'esquisser rapidement — trop rapidement peut-être — le plan de l'organisation corporative.

Il faudra tout d'abord faire le recensement des différentes professions et leur classement par groupes homogènes. Ainsi seront dressées les listes des électeurs qui désigneront les membres des organes corporatifs. L'ensemble des individus inscrits sur les listes professionnelles formera le corps professionnel ou corporation. La corporation sera administrée et dirigée par un organe essentiel : le Conseil corporatif (ou Chambre corporative) élu par le corps professionnel. Les Conseils corporatifs seront mixtes et paritaires. L'auteur énumère les attributions des Conseils corporatifs en matière sociale, en matière économique. Il étudie ensuite les rapports de la nouvelle organisation économique avec l'Etat.

C'est un livre très riche de documentation et d'aperçus neufs. C'est aussi un livre d'actualité puisque, un peu partout, aujourd'hui, de l'Allemagne d'Hitler aux Etats-Unis de Roosevelt, on parle de renaissance corporative.

RÉPONSES MINISTÉRIELLES

Enseignement primaire

Ecole éloignée. Impossibilité pour les enfants de rentrer dans leur famille. Bourses d'entretien. Conditions d'attribution.

Du *J. O.*, 7. 3. 34, déb. parl., Chambre :

7920. — M. Bousquet *expose à* M. le ministre de l'Education nationale : a) *que le budget de 1933 prévoit (chap. 127, art. 2) un crédit de 1 million destiné à créer des subventions et des bourses au profit des enfants d'âge scolaire qui, en raison de l'éloignement de l'école publique qu'ils fréquentent, se trouvent dans l'impossibilité de rentrer dans leur famille soit pour prendre le repas de midi, soit même pour coucher ;* b) *qu'une circulaire ministérielle du 10 août 1933 indique que subventions et bourses seront accordées sur état dont la circulaire prescrit la rédaction et l'envoi ;* c) *que d'après ces instructions, l'ordre de présentation des candidats est, pour une part du moins, fonction d'éléments dont l'appréciation est laissée sans contrôle aux soins de l'autorité académique locale ;* d) *qu'il est à craindre, dans ces conditions, que le ministre ne statue sans avoir une connaissance complète de la situation des candidats ; et demande : 1° s'il ne serait pas possible d'exiger, pour chaque cas particulier, la constitution d'un dossier qui contiendrait, outre l'avis de l'autorité académique, l'avis du maire ou du conseil municipal, lesquels jouissent, pour apprécier notamment les ressources et les charges de familles, non moins que les difficultés du trajet entre l'école et la demeure des parents, d'une compétence particulièrement éclairée ; 2° de quel recours disposent, en l'état actuel, les familles qui estimeraient que la décision prise leur fait grief.* (Question du 30 janvier 1934.)

Réponse. — 1° Les renseignements nécessaires à l'établissement des états de propositions des bourses d'entretien sont fournis, dans chaque département, aux inspecteurs d'académie qui adressent ensuite au ministère leurs propositions. Pour l'attribution des bourses, il est tenu compte : *a*) de l'éloignement de l'école ; *b*) de la situation de famille ; 2° les familles qui se croient lésées peuvent adresser une réclamation au ministre avant que la répartition totale des crédits ne soit faite.

Locaux scolaires. Instituteurs. Nettoyage. Aide des élèves. Accident. Responsabilité.

Du *J. O.*, 7. 3. 34, déb. parl., Chambre :

7487. — M. A. Pringolliet *expose à* M. le ministre de l'Education nationale *que, dans les communes ou sections de communes de moins de 500 habitants, le nettoyage des locaux scolaires, l'entretien et la préparation des foyers doivent être assurés par les élèves en âge de pouvoir le faire, ou par leurs familles ; et demande : 1° si l'instituteur est tenu de surveiller ces travaux, effectués en dehors des heures de classe, c'est-à-dire avant 8 heures ou après 16 heures ; 2° si oui, en vertu de quel texte de loi ; 3° si, alors, l'instituteur ne surveillant pas lesdits travaux, sa responsabilité serait engagée en cas d'accident survenu aux élèves ou à leurs parents.* (Question du 15 février 1934.)

Réponse. — 1° et 2° Dans les communes de moins de 500 habitants, l'entretien et la préparation des foyers sont assurés par les soins de l'instituteur ; s'il se fait aider par des élèves, il est normal qu'il les surveille, même en dehors des heures de classe, puisque ces travaux ne peuvent être exécutés qu'avant ou après les classes ; 3° tant que les élèves demeurent à l'école, ils sont placés sous la surveillance de l'instituteur. La responsabilité personnelle de celui-ci pourrait être engagée dans le cas où un accident se produirait à l'occasion de ces travaux effectués en dehors de sa surveillance.

Locaux scolaires. Nettoyage par les élèves.

Du *J. O.*, 19. 5. 34, déb. parl., Chambre, p. 1194 :

8232. — M. Perreau-Pradier *demande à* M. le ministre de l'Education nationale *si les élèves des écoles primaires sont tenus, ainsi que l'a répondu M. l'inspecteur d'académie de l'Yonne, de balayer et nettoyer les locaux scolaires, dans les communes de moins de 500 habitants.* (Question du 14 avril 1934.)

Réponse. — Réponse affirmative.

Fonctionnaires

Effectifs des fonctionnaires de l'Etat classés par catégories de traitements.

Du *J. O.*, 17. 10. 33, déb. parl., Chambre, p. 3737 :

4065. — M. Jean Castagnez *demande à* M. le ministre du Budget *quel est le nombre des fonctionnaires et agents civils de l'Etat recevant un traitement : 1° inférieur à 10 000 francs ; 2° de 10 001 à 20 000 francs ; 3° de 20 001 à 30 000 francs et, ainsi de suite, pour chaque tranche de 10 000 francs, jusqu'au traitement maximum ; pose la même question en ce qui concerne les fonctionnaires militaires.* (Question du 16 mai 1933.)

Réponse. — La répartition entre les différentes échelles de traitements des fonctionnaires civils et militaires rétribués sur le budget général et sur les budgets annexes est approximativement la suivante :

Tranches de traitements (francs)	Effectifs — Fonctionnaires civils	Effectifs — Fonctionnaires militaires
Inférieurs à 9 000	38 413	58 052
Compris entre :		
9 000 et 11 500	166 229	63 174
11 501 et 13 000	58 008	18 951
13 001 et 15 000	60 411	11 697
15 001 et 20 000	122 894	4 901
20 001 et 25 000	21 173	9 157
25 001 et 30 000	16 118	1 129
30 001 et 35 000	10 009	12 945
35 001 et 42 000	8 688	1 820
42 001 et 50 000	4 299	4 770
50 001 et 60 000	3 046	1 973
60 001 et 80 000	1 161	1 541
80 000 et 100 000	415	33
100 001 et 125 000	144	196
Supérieurs à 125 000	33	10
Total	511 041	190 349

Les chiffres afférents aux fonctionnaires civils ne comprennent pas les auxiliaires des comptables du Trésor, des régies financières de l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones recevant un salaire variable, ni les ouvriers à salaires régionaux et les personnels des offices, soit environ : 135 000 agents.

LES AFFAIRES ANGLICANES

Rapports entre les anglicans et les non-conformistes

Home Reunion (1930-1934)

(Fin [1]).

V — Manifeste sur l'« Unité de l'Eglise » (21. 6. 34)

1° Texte du manifeste.

Une manifestation encore plus sérieuse avait troublé un peu auparavant ceux-là mêmes qui jusque-là avaient regardé avec indifférence les conflits et les discussions dont l'Eglise anglicane donne le spectacle. N'est-ce pas le cri de détresse lancé par les réunionistes extrêmes qui montra, il faut le reconnaître, que leur conduite précédente était la parfaite conséquence des concessions faites par l'épiscopat anglican lui-même à Lambeth, mais qui montra aussi le caractère « ridicule » des prétentions anglicanes à la succession apostolique, prétentions si souvent mises en avant surtout depuis le pontificat de Léon XIII ?

Le 21 juin 1934, une soixantaine d'ecclésiastiques modernistes, l'aile protestantisante de l'anglicanisme et parmi eux les évêques de Birmingham, de Barking, de Croydon, de Leicester et de Ripon, des hommes fameux comme Inge, Inskip, Major, Raven, Guy Rogers et Welldon, publièrent un manifeste sur l' « Unité d'Eglise » adressé aux Eglises libres de Grande-Bretagne et à l'Eglise d'Ecosse, à l'effet d'exprimer leur mécontentement du peu de progrès fait jusqu'ici dans la collaboration entre les Eglises (2).

Nous donnons ci-après la traduction de ce manifeste, qui est à rapprocher d'un autre manifeste anglican que nous avons publié dans la *D. C.*, t. 29, col. 259 et suiv. Ainsi pourra-t-on se faire une idée exacte de ce que professe cette « Eglise ».

Voici le texte :

Comprenant que le monde a grandement besoin d'unité, d'une unité qui ne peut être constituée durablement, croyons-nous, que sur une base religieuse, et en face des puissantes forces destructrices de la vie moderne, nous affirmons que les Eglises du Christ n'ont pas de mission plus urgente et plus sacrée que celle de promouvoir l'unité chrétienne.

Près de quatorze années ont passé depuis la publication de l'Appel pour l'unité, en 1920, et nous ne pouvons nous montrer satisfaits du progrès accompli pendant cette période vers une meilleure compréhension et une plus étroite collaboration entre l'Eglise d'Angleterre et les Eglises libres.

Nous désirons donc assurer aux membres des Eglises libres de la Grande-Bretagne et à l'Eglise d'Ecosse, qu'il y a dans l'Eglise d'Angleterre une large masse d'opinion qui désire de tout cœur et sincèrement accélérer la marche vers ce que nous croyons être l'appel élevé que Dieu adresse à cette génération de chrétiens.

Dans ce but et pour faire cesser autant que possible les malentendus et les préjugés qui s'opposent à l'union et l'entente, nous apportons les affirmations suivantes, dans la foi confiante qu'elles s'accordent avec l'enseignement officiel et avec les formulaires de l'Eglise d'Angleterre et qu'elles représentent les idées de la majorité de ses membres, et dans l'espoir qu'elles puissent constituer une base suffisante et acceptable pour une compréhension et pour une collaboration mutuelles, afin de promouvoir l'unité de l'Eglise.

L'appartenance à l'Église.

« Nous reconnaissons que tous ceux qui croient en Notre-Seigneur Jésus-Christ et qui ont reçu le baptême dans le nom de la Sainte Trinité, partagent avec nous l'appartenance à l'Eglise universelle du Christ qui est son Corps. »

Ces paroles de la Conférence de Lambeth de 1920 ont été répétées, avec une conviction solennelle, par la Conférence de 1930 ; et les représentants de l'Eglise d'Angleterre à la Conférence commune de Lambeth, en 1923, ont fait la déclaration suivante :

« Il nous semble conforme à l'appel de Lambeth de dire, comme nous sommes en effet prêts à le dire, que les ministères dont nous parlons dans ce mémoire, ministères qui impliquent une volonté sincère de prêcher la parole du Christ et d'administrer les Sacrements comme le Christ l'a ordonné — administration à laquelle l'Eglise

---

(1) Voir *D. C.*, t. 32, col. 453-512.

(2) Il serait inexact de voir simplement dans ce manifeste un geste irréfléchi, accompli spontanément à la suite des échecs éprouvés. La preuve en est le fait suivant : A une Conférence de l' « Anglican Evangelical Group Movement » du printemps dernier on vota la décision suivante :

« Cette Conférence de l'A. E. G. M. rappelle sa conviction que le temps est venu de marcher de l'avant sur le chemin de l'intercommunion entre l'Eglise d'Angleterre et les Eglises non-épiscopales dont le ministère a déjà été reconnu comme « véritable ministère de la » parole et des sacrements du Christ dans l'Eglise univer- » selle », et elle presse avec respect les évêques de favoriser et de régler cette intercommunion au mieux des intérêts généraux de la Réunion. »

Cette décision fut ensuite soumise par le président du mouvement, le Rev. Storr, signataire lui aussi, à chaque membre de ce mouvement, et fut acceptée par une très grande majorité, tant des 60 groupes que des membres indépendants. Après quoi cette décision fut présentée aux évêques.

Le Church Times prend soin de réduire le plus possible l'importance du manifeste. Il souligne que 21 des signataires réunis ne totalisent que cinquante ans de ministère paroissial, qu'un grand nombre d'autres ne représentent pas le clergé paroissial (*Church Times*, 29. 6. 34, p. 807). Il s'agirait, dit-il, « d'idées d'une minorité insignifiante, avancées comme si elles étaient celles de la majorité » (*Ibid.*, p. 787), d' « un petit nombre d'individus excentriques à l'intérieur de l'Eglise anglaise », d'un « essai irrégulier, non représentatif, non autorisé, et des plus indignes et ne visant aucunement à promouvoir la Réunion chrétienne. » (*Ibid.*, 6. 7. 34, p. 3.)

intéressée a donné solennellement son autorité, — sont de véritables ministères de la parole du Christ et des sacrements de l'Eglise universelle ».

Ces déclarations réalisent un progrès dans le sens de l'unité chrétienne, dont nous nous réjouissons, et elles paraissent comporter certaines conclusions logiques pour lesquelles nous sommes prêts à travailler de tout notre cœur et de tout notre pouvoir dans l'Eglise d'Angleterre.

La sainte communion.

Déjà les Conférences de Lambeth de 1920 et 1930 ont établi qu'un ministre n'a aucune autorité canonique pour refuser la communion à une personne baptisée qui s'agenouille à la Table du Seigneur à moins qu'elle soit nommément excommuniée. Nous soutenons aussi la rubrique qui exige la Confirmation comme règle intérieure de l'Eglise d'Angleterre, ce qui n'exclut pas d'autres personnes baptisées de recevoir par occasion la Communion, et nous croyons que les membres des Eglises libres travailleraient à réaliser la compréhension et la sympathie mutuelles, s'ils se rendent compte qu'ils seront les bienvenus à l'hospitalité de la Table du Seigneur dans un très grand nombre de nos églises.

Ensuite, étant donné l'admission ci-dessus mentionnée, du fait que les ministères des Eglises libres sont de véritables ministères de la parole et des sacrements du Christ, nous reconnaissons que la grâce divine est donnée non seulement par les sacrements de l'Eglise d'Angleterre mais aussi par ceux des Eglises libres. Nous ne reconnaissons pas la distinction faite parfois à ce sujet entre la grâce « par engagement » (*covenanted*) et la grâce « libre ».

L'échange de prédicateurs.

Nous désirons qu'on use plus souvent de la clause par laquelle la Conférence de Lambeth de 1920 consent à ce que des ministres sans ordination épiscopale soient par occasion autorisés à prêcher dans les églises de l'Eglise d'Angleterre, et nous nous désolidarisons énergiquement des protestations qui se sont élevées lorsqu'on a fait usage de cette disposition.

En vue de promouvoir la compréhension mutuelle et l'esprit de communauté parmi les Eglises, nous, de notre côté, nous serions reconnaissants tant de recevoir que de faire des invitations.

L'épiscopat historique.

Dans le but de faire cesser le malentendu qui souvent se produit au sujet de ce que veut dire le système épiscopal de l'Eglise d'Angleterre et étant donné le fait que l'acceptation d'un ministère épiscopal semble à certains de nos frères des Eglises libres une pierre d'achoppement sur la voie de l'unité, nous tenons à faire la déclaration suivante :

Nous acceptons l'épiscopat comme étant du *bene esse* et non pas de l'*esse* de l'Eglise et nous ne considérons pas que l'acceptation de ce système de discipline ecclésiastique implique quelque théorie particulière, ou quelque interprétation de cette théorie, ou quelque idée comme s'il tirait son autorité de Notre-Seigneur.

Nous ne posons aucune prétention exclusive sur cette autorité de Notre-Seigneur pour ce qui concerne la grâce de Dieu.

Nous espérons que les Eglises libres verront ici une méthode de discipline ecclésiastique qui est de tradition ancienne et de valeur historique, et nous croyons que grâce à certaines applications de garanties constitutionnelles et en créant des institutions synodales où le clergé et le laïcat jouent le rôle qui leur revient, le système d'épiscopat est encore la forme la plus sage et la plus effective de la discipline ecclésiastique.

L' « Establishment » (1).

Nous nous rendons compte que les relations entre l'Eglise et l'Etat ont contribué à la naissance des Eglises libres et que l'*Establishment* de l'Eglise leur est désagréable. Sans faire état des avantages qui nous semblent résulter, aussi bien pour l'Eglise que pour l'Etat, de leurs rapports mutuels, nous croyons que la question se poserait sous un jour différent si — ce que nous appelons de nos prières — les Eglises s'unissaient plus étroitement.

Dans ce cas, toute la question du sens et de la valeur de l'*Establishment* devrait être soumise, des deux côtés, à un nouvel examen, et nous croyons qu'il serait possible d'élaborer un *modus operandi* assurant d'une part la liberté de l'Eglise et de l'autre la reconnaissance officielle du christianisme par l'Etat.

Comme conclusion, nous réaffirmons notre conviction que nos divisions sont un obstacle à l'œuvre du Règne du Christ, qu'aucun chrétien ne devrait goûter de paix tant que dure notre désunion actuelle, et que tous devraient trouver dans leur loyauté commune envers Notre Seigneur et Maître, l'appel urgent en faveur d'un effort infatigable pour promouvoir cette compréhension et cette communauté d'esprit qui doivent être la base de notre unité croissante.

A cette œuvre nous nous vouons nous-mêmes et nous demandons votre collaboration.

C. A. ALINGTON, *Dean of Durham ;* ARTHUR F. ALSTON, *Archdeacon of Hastings ;* HAROLD ANSON, *Vicar of Tandridge ;* J. T. BARKING (*James Th. Inskip, évêque de Barking*) ; J. F. BETHUNE-BAKER, *Lady Margaret Professor of Divinity, Cambridge ;* J. S. BEZZANT, *Canon of Liverpool ;* L. ELLIOTT BINNS, *Rector of Great Hallingbury ;* JOHN D. BIRCHALL, *Member of Parliament, Member of National Assembly ;* E. W. BIRMINGHAM (*Ernest W. Barnes, évêque de Birmingham*) ; R. BLAKENEY, *Canon of Peterborough ;* W. M. BROWNE, *Archdeacon of Rochester ;* F. C. BURKITT, *Norrisian Professor of Divinity, Cambridge ;* R. J. CAMPBELL, *Canon and Chancellor of Chichester ;* A. J. CARLYLE, *formerly Canon of Worcester ;* W. WILSON CASH, *General Secretary, Church Missionary Society ;* CHARNWOOD ; C. M. CHAVASSE, *Principal of St-Peter's Hall, Oxford ;* J. T. CHRISTIE, *Headmaster of Repton School ;* GILBERT COLERIDGE ; EDWARD S. CROYDON (*Edw. S. Woods, évêque de Croydon*) ; H. MONTAGUE DALE, *Vicar of St-Michael and All Angels, Bournemouth ;* W. J. HAVELOCK DAVIDSON, *Vicar of Bolton,* PERCY DREAMER, *Canon of Westminster ;* W. MOORE EDE, *Dean of Worcester ;* FRANK FLETCHER, *Headmaster of Charterhouse ;* J. PAUL S. R. GIBSON, *Principal of Ridley Hall, Cambridge ;* J. BATTERSBY HARFORD, *Canon of Ripon ;* G. H. HARRIS, *Principal of King William's College, Isle of Man ;* H. ST-B. HOLLAND, *Archdeacon of Warwick ;* R. T. HOWARD, *Provost of Coventry ;* J. W. HINKIN, *Archdeacon of Coventry ;* W. R. INGE, *Dean of St-Paul's ;* THOMAS W. H. INSKIP, *Member of National Assembly ;* HEWLETT JOHNSON, *Dean of Canterbury ;* W. GUY JOHNSON, *Member of National Assembly ;* CYRIL LEICESTER (*Cyril Ch. Bardsley, évêque de Leic.*) ; W. W. LONGFORD, *Rector of Sefton, Liverpool ;* W. H. MACKEAN, *Canon of Rochester ;* H. D. A. MAJOR, *Principal of Ripon Hall, Oxford ;* W. R. MATTHEWS, *Dean of Exe-*

(1) Pour le sens juridique du mot, voir *la D. C.*, t. 30, col. 1128, note 1.

ier; CECIL MIDDLETON (*Cecil W. Wilson, évêque de Middleton*); W. D. MORRISON, *Rector of Marylebone*; W. E. R. MORROW, *Provost of Chelmsford*; CYRIL NORWOOD, *Headmaster of Harrow*; A. G. PITE, *Headmaster of Weymouth College*; C. E. RAVEN, *Regius Professor of Divinity, Cambridge*; J. H. RICHARDS, *Archdeacon of Aston*; R. D. RICHARDSON, *Vicar of Four Oaks, Warwickshire*; M. R. RIDLEY, *Fellow of Balliol College, Oxford*; ARTHUR RIPON (*E. Arthur Burroughs, évêque de Ripon*); T. GUY ROGERS, *Rector and Hon. Canon of Birmingham*; W. STANTON SODOR AND MAN (*William Stanton-Jones, évêque de Sodor and Man*); VERNON F. STORR, *Archdeacon of Westminster*; B. H. STREETER, *Provost of Queen's College, Oxford*; NORMAN SYKES, *Professor of History in the University of London*; A. J. TAIT, *Canon of Peterborough*; J. R. S. TAYLOR, *Principal of Wycliffe Hall, Oxford*; G. C. TURNER, *Headmaster of Marlborough College*; C. S. WALLIS, *Principal of Saint-John's College, Durham*; J. R. C. WEBB, *Principal of Bishop Wilson Theological College*; J. E. C. WELLDON, *formerly Dean of Durham (et év. de Calcutta)*; DOUGLAS WHITE; H. COSTLEY WHITE, *Headmaster of Westminster School*; A. T. P. WILLIAMS, *Headmaster of Winschester School*; F. GARFIELD H. WILLIAMS, *Dean of Manchester*; ARNOLD T. WILSON, *Member of Parliament*; T. J. WOOD, *Vicar of Saint-John's, Clapham*.

2° Réponse des non-conformistes.

Les chefs des non-conformistes publièrent la réponse provisoire suivante au manifeste qu'on vient de lire (1) :

MONSIEUR,

On comprendra facilement que le récent manifeste sur « l'Unité d'Eglise », signé par un grand nombre d'éminents ministres de l'Eglise d'Angleterre et adressé aux Eglises libres de la Grande-Bretagne et à l'Eglise d'Ecosse, ne puisse recevoir immédiatement une réponse complète et autorisée de la part de ces Eglises.

Pourtant, nous qui nous trouvons être, pour cette année, les représentants des deux Conseils des Eglises libres d'Angleterre, nous espérons que vous nous permettez de dire que, d'après les avis que nous avons pu prendre, nous sommes à même d'assurer que nous apprécions hautement la franchise, l'amitié, le courage et l'importance du manifeste, et nous saisirons de tout cœur toute occasion nouvelle de collaborer plus étroitement avec l'Eglise d'Angleterre dans les questions intéressant le bien de la nation et de l'Eglise du Christ.

Nous avons décidé d'étudier le manifeste au cours de la réunion annuelle du Conseil fédéral des Eglises libres en septembre.

Loyalement à vous,

W. LEWIS ROBERTSON, *Modérateur du Conseil fédéral des Eglises libres d'Angleterre.*

J. H. RUSHBROOKE, *président du Conseil national des Eglises libres d'Angleterre.*

La réunion annuelle du Conseil fédéral des Eglises libres vota le 26 septembre 1934, à l'unanimité, la réponse suivante :

Le Conseil fédéral des Eglises libres évangéliques d'Angleterre exprime sa haute appréciation au sujet du manifeste sur l'Unité de l'Eglise, adressé aux Eglises libres au nom d'un nombre de chefs éminents de l'Eglise d'Angleterre.

(1) Cf. *Times* du 4. 7. 34.

Il agrée avec joie la preuve, fournie par ce manifeste, d'un rapprochement entre les opinions de beaucoup de membres de l'Eglise anglicane et des Eglises libres sur des questions importantes.

Le Conseil apprécie la volonté, révélée dans ce manifeste, de faire des démarches pratiques qui seraient l'expression de cet esprit d'unité. En particulier, il a toujours affirmé que ce serait faire avancer grandement la cause de l'unité que de permettre réciproquement que des membres d'une Eglise approchent de la Table du Seigneur dans une autre Eglise. Le Conseil ne peut accepter l'opinion que l'intercommunion serait le but et non pas un moyen de l'union. La Table du Seigneur est le lieu de rencontre du Christ et de ses fidèles, et, en lui, ses fidèles s'y rencontrent entre eux ; ses fidèles devraient, en son nom, être les bienvenus dans toutes les branches de son Eglise.

L'échange plus fréquent de prédicateurs serait également agréable aux Eglises libres. Ce serait l'occasion de proclamer plus généralement notre unité essentielle dans l'Evangile.

Les opinions exprimées par le manifeste sur les questions de l'épiscopat et de l'*Establishment* offrent une base fructueuse de délibérations ultérieures.

Le manifeste encourage le Conseil à continuer à chercher une fraternité plus intime dans le service de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Conseil croit que les conversations officielles de Lambeth ne peuvent donner d'heureux résultats que si, parallèlement à elles, il y a à travers l'Angleterre des efforts locaux toujours plus nombreux en faveur d'une compréhension mutuelle et d'un culte uni, patroné par le manifeste.

Le Conseil assure les auteurs du manifeste de sa volonté de répondre à toute proposition bien réfléchie, tendant à réaliser les suggestions du manifeste.

3° Réponse du Modérateur de l'Eglise d'Ecosse.

Le Modérateur de l'Eglise d'Ecosse, le Rev. Dr P. D. Thomson, écrivit à l'archidiacre de Westminster, le Rev. Storr, en réponse au manifeste sur l' « Unité de l'Eglise », une lettre publiée sans date dans le *Times* du 14. 8. 34 :

En voici la traduction :

[...] Il ne m'appartient pas de préjuger l'avis de l'Assemblée générale sur les questions que pose le manifeste, mais en mon nom et aussi, je pense, au nom des ministres et des paroisses de l'Eglise d'Ecosse, j'approuve de tout cœur l'esprit dans lequel ce manifeste est conçu et la franche expression de vos convictions et de celles de vos cosignataires.

Je me réjouis surtout de voir que l'Unité de l'Eglise y est si fortement mise en avant comme le premier devoir des Eglises chrétiennes de notre temps en face des désaccords et des divisions qui remplissent le monde, et que le manifeste cherche avec des intentions si élevées à développer la compréhension, la fraternité et la collaboration mutuelles parmi tous ceux qui ont la même foi et servent le même Seigneur.

Vous savez qu'en ces deux dernières années des conférences se sont tenues entre les représentants de nos deux communions religieuses et ont abouti à certaines recommandations en faveur de relations plus étroites dans le culte et dans le service. Ces recommandations ont été unanimement approuvées à notre dernière Assemblée générale. Les représentants des deux Eglises étudient maintenant les démarches pratiques à faire pour la réalisation de ces recommandations ; et j'espère sincèrement que votre importante déclaration et la masse d'opinion qu'elle représente aideront puissamment la bonne œuvre ainsi commencée. Jusque-là, veuillez bien rester assuré qu'on aura soin de faire connaître le manifeste aux pasteurs et aux paroisses de l'Eglise d'Ecosse.

4° Protestations : le « Times ».

Nous nous sommes jusqu'ici intentionnellement abstenu de tout commentaire de presse ; nous ne pouvons cependant omettre de reproduire ici ce qu'écrivit sur ce manifeste un leader du *Times* du 23. 6. 34 :

Les bonnes intentions de ceux qui l'ont rédigé ne peuvent être mises en doute, et leur désir de voir s'établir de meilleurs rapports entre l'Eglise anglicane et les groupements non-conformistes sera généralement partagé. Mais quelle que puisse être son influence sur les non-conformistes à qui il s'adresse, on doit dire de ce manifeste particulier que son effet sur l'Unité de l'Eglise d'Angleterre elle-même doit être déplorable. Sans considérer les autres opinions qui y sont exprimées et dont certaines sont hautement discutables, affirmer — comme le fait ce manifeste — que l'épiscopat n'est pas une des choses essentielles de l'Eglise, c'est, au jugement d'une grande portion d'anglicans, bouleverser la base historique de l'organisation de l'Eglise.

Il est assez clair que les chances d'une compréhension meilleure avec l'Eglise orthodoxe orientale, compréhension qui a accompli récemment un progrès prudent et satisfaisant, doivent subir un grave dommage d'une telle déclaration. Même si cette conséquence de leurs affirmations semble sans importance à ses auteurs, ils doivent au moins savoir que leur manifeste blessera un très grand nombre de gens qui non moins qu'eux-mêmes sont des membres de l'Eglise d'Angleterre.

Il ne semble pas déraisonnable de supposer que ce fait seul aurait dû les retenir sur la voie qu'ils ont voulu suivre.

Viser à une unité plus grande avec les voisins d'en face peut paraître très louable. Mais le devoir de montrer de la charité et du respect envers les propres frères de sa propre maison semble encore plus important (1).

L'évêque de Gloucester.

Citons encore ce que l'évêque de Gloucester écrivit sur le manifeste (2) :

Le manifeste des Doyens et des Headmasters est un document de bonne intention. Mais je ne pense pas qu'il puisse contribuer beaucoup à la cause de la réunion.

Le banal schibboleth que l'épiscopat est du *bene esse* et non pas de l'*esse* de l'Eglise est une façon singulièrement maladroite de dire ce qu'ils veulent.

Si quelque chose est du *bene esse*, elle doit être de l'*esse*, car personne ne désire que l'Eglise ne vienne qu'en second lieu. Ce qu'ils veulent dire, c'est qu'ils n'entendent pas exclure les non-conformistes de l'Eglise. Or, la Conférence de Lambeth a montré clairement que nous acceptons comme des membres de l'Eglise tous les baptisés qui croient en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que cette déclaration a été acceptée par tous.

Mais ce que je reproche le plus au manifeste, c'est son caractère négatif. Il n'expose aucune vue, aucun idéal capable de nous attirer. En le lisant, un non-conformiste sentira que l'Eglise d'Angleterre est un corps bien inoffensif mais qui ne signifie pas grand'chose. Le grand obstacle à la réunion, c'est que si peu de personnes croient en l'unique sainte Eglise catholique et apostolique.

Si nous voulons réunir les chrétiens, nous devons les pénétrer de cet idéal que l'Eglise constitue une grande fraternité embrassant toutes les nations du monde, une société spirituelle, qu'elle est le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui enseigne à toute l'humanité l'Evangile du Christ et qui s'enrichit par son culte pour lui.

Nous ne pouvons persuader aux autres de s'unir à nous que si nous sommes fidèles à nos propres idéaux.

A. C., *Gloucester*.

The Palace, Gloucester, le 25 juin.

VI — Intervention de l'archevêque de Cantorbéry (11. 7. 34)

Comprenant le danger que faisaient courir à son Eglise les conséquences logiques que les réunionistes extrêmes tiraient des concessions de Lambeth ainsi que la désunion résultant de tant de discussions, le chef de l'Eglise d'Angleterre, l'archevêque de Cantorbéry, intervint pour donner un grave avertissement au sujet de « certaines tendances ».

Mais, hésitation ou compromis, il n'a pas su réparer le « pont » dont une des extrémités repose sur terre protestante et l'autre sur le roc catholique. Devant ceux qui avaient nié que l'autorité du Christ était la base de l'épiscopat, il affirme seulement que l'épiscopat trouve une analogie dans la question du canon de l'Ecriture Sainte, et qu'il est d'institution divine parce qu'il est la meilleure des solutions.

A) Texte de l'adresse.

Voici le texte de cette adresse, lue par l'archevêque Cosmo Gordon Lang, le 11 juillet, devant la Conférence diocésaine (1) :

1° Certaines tendances sont en désaccord avec l'Appel de 1920.

Rien, ni maintenant ni de tout temps, ne peut être de plus haute importance que la restauration de l'unité visible de l'Eglise du Christ.

Il convient que nous rendions grâce pour les efforts qui se font en vue de la réalisation de ce but élevé, tant dans notre propre pays qu'en d'autres parties du monde.

Mais à propos de ces efforts, certaines tendances se sont récemment manifestées qui me semblent demander un examen sérieux. Si je donne sur ces tendances certaines explications, qu'on sache que je parle comme quelqu'un qui est profondément dévoué à la cause de l'unité chrétienne.

---

(1) Dans le *Times* du 25. 6. 34, un des signataires, l'archidiacre de Westminster, Vernon F. Storr, répondit en ces termes :

« Croyez-vous sérieusement que dans les questions vitales de la croyance théologique où l'opinion est divisée d'une façon si tranchée, les deux camps devraient se taire ou que le silence devrait être imposé à un des deux seulement ? Est-ce que la cause de la vérité demande de souffrir parce que quelques-uns ont l'épiderme trop sensible ?

» Le manifeste expose uniquement des idées que dans le passé et aujourd'hui un grand nombre d'ecclésiastiques, y compris des historiens et des théologiens de premier ordre, ont soutenues. Prétendez-vous que l'évêque Lightfoot n'aurait jamais dû publier son essai sur le *Ministère*, ni l'actuel évêque de Gloucester ses *Conférences de Bampton* ?

» Vous croyez que le manifeste empêchera une compréhension meilleure avec l'Eglise orthodoxe. Mais il est d'une réelle importance, dans l'intérêt de la véritable unité, que ne soit pas dissimulé le fait que les membres de l'Eglise d'Angleterre ne sont actuellement pas d'accord sur certaines questions fondamentales. »

(2) Cf. *Times* du 27. 6. 34.

(1) Cf. *Church Times* du 13. 7. 34, p. 37, qui reproduit l'adresse archiépiscopale sous ces titres : « Le Primat parle. Episcopat analogue à l'Ecriture et aux Credos. Une déclaration catholique. »

Je n'oublierai jamais qu'il m'échut d'introduire et de recommander à la Conférence de Lambeth de 1920 l'Appel à tous les peuples chrétiens, appel qui a provoqué un large écho de sympathie et d'espérance.

Les tendances auxquelles je fais allusion sont celles qui, dans leur zèle d'atteindre quelque infime mesure commune d'accord, semblent amputer (les Eglises) de leurs différences actuelles et — en ce qui concerne particulièrement l'Eglise d'Angleterre — vider cette Eglise de son caractère et de son témoignage distinctifs. Certes, rien ne pourrait être plus éloigné du but de l'Appel de 1920. Permettez-moi d'en rappeler quelques paroles souvent citées et pourtant, je crains, souvent oubliées : « La vision qui se lève devant nous est celle d'une Eglise véritablement catholique, loyale envers toute vérité, réunissant dans son sein tous ceux « qui font profession » d'être et se proclament chrétiens », possédant en commun à l'intérieur de son unité visible tous les trésors de la foi et de la discipline légués par le passé au temps présent comme un héritage, et mis au service du Corps du Christ tout entier. »

Le but de l'Appel n'était pas ce but facile et superficiel de réduire ces trésors de foi et de discipline à quelque minuscule mesure commune susceptible de réaliser l'accord par le bas. C'était un but plus difficile et, partant, plus élevé, celui d'apprécier la valeur de ces trésors respectifs et de les conserver pour le bien de toute l'Eglise unie.

2° L'héritage distinctif de l'Eglise anglicane : être catholique et protestante.

Ce n'est ni mon intention ni mon devoir d'essayer de décrire en quoi d'autres communions chrétiennes peuvent contribuer à la vie commune d'une Eglise unie. Mais je pense qu'il est actuellement nécessaire d'insister sur le fait que l'Eglise d'Angleterre et, en fait, l'Eglise anglicane à travers toute la terre, *possède* un héritage distinctif de foi et de discipline et qu'elle ne peut pas l'abandonner même pour la cause de l'union, car c'est un dépôt qu'elle est tenue de conserver pour elle-même et pour tout le Corps du Christ.

Quel est cet héritage distinctif ? En répondant à cette question, j'emploierai les termes de la Commission de soixante-quatorze évêques qui présentèrent le rapport sur l'Unité de l'Eglise à la Conférence de Lambeth de 1930. Comme je citerai encore ce rapport, laissez-moi dire que tout en représentant seulement l'autorité de la Commission qui le présenta, ce rapport exprima, j'en suis sûr, la conviction générale des 300 évêques de la Communion anglicane. Voici ces termes :

« Notre caractère spécial et, ainsi que nous le croyons, notre contribution particulière à l'Eglise universelle viennent du fait que, par les circonstances historiques, nous avons été à même de combiner dans notre seule communauté la foi et la discipline traditionnelle de l'Eglise catholique en même temps que cette absence d'intermédiaire dans l'accès à Dieu par le Christ dont témoignent particulièrement les Eglises évangéliques et la liberté de la recherche intellectuelle touchant continuellement les rapports entre la révélation chrétienne et la science progressante. »

C'est un idéal hardi. Il n'est certes pas facile à atteindre et à vivre. Car essayer de maintenir dans l'unité d'une seule communauté des éléments qui ailleurs sont en contraste aigu ou même en conflit, c'est donner souvent l'occasion de paraître indécis et intérieurement divisé.

Et pourtant, c'est un idéal noble, et c'est la fidélité à cet idéal, avec toutes ses difficultés, qui donne à l'Eglise anglicane sa place spéciale dans le christianisme. Nous pouvons voir, avec respect, la main de la divine Providence et une intention divine, à l'égard de cette Eglise, dans les circonstances historiques qui ont fait naître cet idéal. Si cela est vrai, nous devons humblement croire que cet idéal, ce caractère distinctif, est un dépôt que le grand Chef de l'Eglise a confié à notre loyauté pour notre propre bien et pour le bien de son Corps.

3° La partie catholique de cet héritage :

Nous devons tendre à être fidèles à toutes les parties de cet héritage et non pas seulement à l'une ou à l'autre. Mais je vise ici directement cette partie que nous avons appelée la foi et la discipline traditionnelles de l'Eglise catholique ; et, en effet, c'est cette partie-là qui est la base durable de l'autre.

A) La foi traditionnelle: La divinité du Christ.

La foi est celle exposée dans le Symbole commun à tout le christianisme, connu sous le nom de Symbole de Nicée. Le centre de ce Symbole est la divinité du Christ, la vérité exprimée dans le grand résumé de saint Paul : « Dieu réconciliait le monde avec lui-même dans le Christ. »

L'Eglise d'Angleterre ne peut pas, pour travailler à l'unité avec des hommes bons qui révèrent le Christ comme un homme, mais refusent à l'adorer comme Dieu, accepter même l'apparence de trahir sa fidélité envers une vérité aussi essentielle à tout l'Evangile confié à sa garde.

Incidents de Liverpool.

Et si des événements récents survenus dans la cathédrale de Liverpool étaient passés sans aucune protestation autorisée, il aurait semblé, cela ne paraît pas douteux, que — pour employer les termes dont s'est servi l'évêque de Durham — « la vérité vitale de la Divinité du Christ était si peu estimée par l'Eglise d'Angleterre que même la négation explicite n'était pas considérée comme une incapacité pour l'admission dans ses chaires ». J'approuve donc la résolution des évêques de la province d'York, à qui était soumise la question de décider que des invitations de prédicateurs ne devraient pas s'étendre à des personnes qui ne possèdent pas, ou dont la confession religieuse ne possède pas la foi chrétienne commune en Jésus-Christ, vrai Dieu de vrai Dieu, qui pour nous et pour notre salut est descendu du ciel et est devenu homme. Je fais ici allusion à ces incidents parce qu'ils illustrent clairement le danger qu'il y a à essayer de faire avancer la cause de l'unité en embrouillant des distinctions vitales.

B) La discipline traditionnelle : Episcopat.

Il existe des signes d'un danger semblable dans le domaine de la discipline, l'autre élément de notre héritage catholique. Ici les conséquences peuvent ne pas être aussi graves, elles ont pourtant une importance qui leur est propre. Ces questions se sont groupées autour de ce qu'on a appelé l'épiscopat historique. On a exposé et l'on expose encore des théories différentes sur les origines de l'épiscopat. Mais il n'est pas douteux que vers la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne, l'épiscopat s'était assuré une place dans la vie de l'Eglise, place qui restait indiscutée même au milieu des controverses du IVe et du Ve siècle. Historiquement, sa position est analogue à la question du Canon de l'Ecriture et à celle des Symboles de foi. Toutes ont émergé par un processus de développement graduel jusqu'à obtenir une place d'autorité acceptée.

Permettez-moi de citer les paroles de la Commission de Lambeth de 1930 :

« Si l'épiscopat résultait d'un semblable processus d'adaptation et de croissance dans l'organisme de l'Eglise, ce ne serait pas là une preuve que cet épiscopat serait privé d'autorité divine, mais plutôt que l'Esprit vivant à l'intérieur de l'Eglise a trouvé que c'était l'organe le plus approprié pour les fonctions qu'il doit remplir. »

Ces fonctions sont d'une grande importance pour la vie et pour l'Unité de l'Eglise, notamment pour conserver la foi et les sacrements, et pour fournir un ministère dûment mandaté.

Donc, pour citer encore le même rapport, « nous sommes persuadés que la continuité historique du ministère épiscopal donne la preuve que c'était bien la volonté de Dieu d'instituer une administration (*stewardship*) que nous avons le devoir d'exercer ».

Le manifeste du 21. 6. 34.

Je regrette à ce sujet qu'on ait fait usage de la distinction, vieillotte et, à mon avis, hors de propos, entre l'*esse* et le *bene esse* de l'Eglise.

Dans une société spirituelle comme dans la vie spirituelle d'un homme, ce qui est bien, c'est ce qui convient, et ce qui est le mieux peut être considéré comme désiré par Dieu. Ainsi donc, en affirmant que l'épiscopat et le ministère épiscopal doivent être conservés dans toute Eglise unie dont l'Eglise d'Angleterre pourra former une partie, nous ne luttons pas pour une simple forme de gouvernement, si vénérable qu'elle soit.

Dans un manifeste qu'un certain nombre de membres influents et respectés de l'Eglise d'Angleterre viennent d'adresser aux Eglises libres, il est dit ceci : « Nous espérons que l'épiscopat peut être estimé par les Eglises libres comme une méthode de discipline ecclésiastique de tradition ancienne et de valeur historique. » Si c'est là tout, on peut se demander de quel droit nous posons comme une condition de l'union l'acceptation de ce qui est à nos propres yeux « la forme la plus sage et la plus efficace de discipline ecclésiastique ».

Cette attitude ne peut être justifiée que si nous croyons qu'il s'agit ici d'une décision de Dieu de régler comme il faut l'Eglise à laquelle nous devons notre loyauté.

Nous ne mettons pas, nous n'osons pas mettre en doute la réalité spirituelle des ministères dûment mandatés qui existent dans les communions non-épiscopales, et nous ne pourrions pas non plus chercher à imposer à nos frères quelque théorie de l'épiscopat comme une nécessaire condition de l'Union. Mais nous leur ferions, à eux comme à nous-mêmes, du tort en cherchant seulement à faire valoir l'épiscopat comme une forme de gouvernement.

Nous espérons plutôt que — une fois que l'Union sera rendue possible par l'acceptation de l'épiscopat lui-même — ils partageront avec nous, grâce à la vie unie de l'Eglise, notre propre sentiment de sa signification et de sa valeur.

J'ose demander qu'on n'oublie pas les considérations que je viens d'exprimer d'une façon imparfaite, dans toutes les négociations pour l'Union tant dans notre pays que dans les autres parties du monde.

4° L'Eglise anglicane : Eglise-Pont.

Il est un autre point que nous ne devons pas oublier. Beaucoup de ceux qui sont hors de notre propre Communion ont partagé notre espoir que l'Eglise anglicane, en vertu de son caractère et de son témoignage distinctifs, se montrerait ce qu'on a appelé une Eglise-Pont. A une extrémité, elle possède une affinité avec la grande Eglise latine de l'Occident et avec les Eglises orthodoxes de l'Orient ; à l'autre extrémité, elle possède une affinité avec les différentes Eglises protestantes. Il est naturel que certains de nos fidèles accentuent l'une de ces deux affinités plutôt que l'autre. Mais il serait désastreux que cette attitude vienne mettre en péril l'unité de notre propre communauté.

Un pont serait chose vaine s'il consistait uniquement en deux extrémités séparées par le milieu. Il y a un danger réel qu'en cherchant l'unité avec nos frères chrétiens d'un côté ou de l'autre, nous détruisions notre propre unité. Nous devons plutôt nous consacrer à la tâche de renforcer notre propre unité, de rapprocher les éléments qui dans l'histoire et en fait coexistent dans la vie de notre Eglise, non pas uniquement par une tolérance quelque peu impatiente, mais dans la réalité d'un culte commun où chacun est le bienvenu parce qu'il contribue à la vie du Corps tout entier. Heureusement, il existe beaucoup de signes d'un nouveau désir d'atteindre ce but. Ce désir fera certainement progresser la cause de la plus large unité. Nous aspirons à cette unité, nous prions afin d'être capables de montrer plus clairement aux autres Eglises la nature de l'Eglise à laquelle elles sont invitées à s'unir.

Cette grande cause demande une patience infinie.

Sur le chemin de l'unité, les raccourcis, quelque séduisants qu'ils puissent être, ne peuvent qu'entraver le voyage et embrouiller la route. Il faut montrer beaucoup plus de réflexion patiente, beaucoup plus de compréhension mutuelle, un désir beaucoup plus étendu et plus profond de l'unité qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

5° Les devoirs immédiats.

En attendant, les devoirs immédiats sont clairs.

En premier lieu, pendant que les conférences continuent et qu'avec un mélange de patience et d'espoir nous cherchons à comprendre les points de désaccord entre nos frères chrétiens, nous devons sincèrement nous réjouir des points d'accords, bien plus considérables. En rendant hommage aux vérités chrétiennes fondamentales, en appliquant les principes du royaume de Dieu dans la vie collective de notre propre nation et des autres, l'union avec nos frères chrétiens est en même temps un privilège et un devoir. Car de quelle autre manière la chrétienté peut-elle conquérir le monde et y engendrer cette force spirituelle sans laquelle la civilisation elle-même est en danger ? Dieu merci, cette collaboration s'est maintenant réalisée d'une façon qui aurait semblé impossible il y a cinquante ou seulement vingt-cinq ans. Cette union dans l'action et dans le témoignage ne peut qu'aviver le désir et préparer la voie d'une unité plus étroite.

Le second devoir immédiat est de ne pas nous laisser décourager par les délais et les difficultés qui se présentent dans la recherche de l'unité visible de l'Eglise du Christ. Le but que nous poursuivons doit nous inspirer de l'assurance et de la patience. Quiconque voit dans l'Eglise de Dieu comme une Cité unie en elle-même, une Jérusalem spirituelle, ne peut désobéir à cet idéal. « Si jamais je t'oublie, ô Jérusalem, que ma droite oublie de se mouvoir... »

B) Répercussion des paroles de l'archevêque.

On peut être surpris du peu d'importance généralement accordé à la déclaration de l'archevêque de Cantorbéry sur la Réunion par les diverses confessions.

1° Les non-conformistes.

Parmi les organes non-conformistes, *The Christian World* parle de l' « eau froide de Cantorbéry » qui possède la vertu de la sincérité et du franc réalisme. Le *British Weekly* déclare, sous le titre « Un avertissement de Cantorbéry », que le primat a rassuré les anglo-catholiques et maintenu la stricte théorie du ministère épiscopal : « Nous ne pouvons être surpris de ce que les négociations avec l'Eglise d'Ecosse ont échoué. » L'assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse a refusé, en effet, de s'entendre avec les anglicans tant que ces derniers, au lieu de parler de la « réalité spirituelle des sacrements » presbytériens, n'auront pas reconnu « l'égale validité des ordres et des sacrements » de part et d'autre.

2° Les anglicans de gauche.

Les anglicans protestantisants ont montré peu de faction à la suite de l'intervention de Cantorbéry. Le *Guardian* commenta la déclaration en un ntrefilet quelconque.

Le *Record* critiqua la métaphore de l'Eglise-pont, ualifia la doctrine de la succession apostolique de fiction abandonnée » et déclara que les anglo-atholiques continueront d'occuper dans l'Eglise une position plus ou moins mal commode ».

3° Les anglo-catholiques.

Leur attitude s'est manifestée dans la résolution otée le 16. 7. 34 par le Conseil de la « Church nion » et dont voici le texte :

Le Conseil de la « Church Union »... est convaincu on seulement de la nécessité de défendre la doctrine la discipline de l'Eglise d'Angleterre, partout où les sont attaquées, mais encore de l'urgence qu'il y a cesser, de toute part, les controverses ecclésiastiques our que l'Eglise ait toute liberté de se dévouer à son remier devoir : celui de convertir et d'enseigner.

Le *Church Times* du 13. 7. 34 (p. 40) écrivit dans n leader :

L'adresse lue par l'archevêque de Cantorbéry, mer-edi dernier, devant sa Conférence diocésaine sur la estion de la réunion chrétienne, n'est pas seulement e déclaration de suprême importance en elle-même ; elle t aussi un magnifique exposé des principes qui, ainsi e les catholiques l'ont toujours soutenu, doivent diriger efforts faits pour réaliser la réunion. Une fois de plus, catholiques anglais ont une gratitude immense pour pensées claires et la parole puissante de l'archevêque.

Une seule remarque qui contienne quelque res-iction :

L'archevêque, observant que, historiquement, la position l'épiscopat est analogue à celle des Symboles de foi du Canon de l'Ecriture Sainte, aurait pu aller plus n en disant que l'épiscopat diocésain était universelle-ent établi dans l'Eglise longtemps avant que le Symbole Nicée fût composé, ou même avant que le Symbole s Apôtres n'eût reçu sa forme actuelle et des siècles ant que l'actuel Canon de l'Ecriture eût été établi...

La même revue (20. 7. 34) écrit encore :

Pour le moment, il faut mettre un terme aux efforts en intentionnés de ceux qui leurrent les non-confor-stes en voulant les attirer dans le bercail que leurs res ont déserté par le sacrifice de principes fonda-entaux.

ÉPHÉMÉRIDES

Dimanche 29 juillet 1934.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant exécution de ccord franco-allemand du 28. 7. 34 sur les emprunts wes et Young (*J. O.*, 15. 9. 34).

Mercredi 8 août.

ITALIE. — *Rome :* Visite officielle de trois avions adrimoteurs russes. — 16e Congrès internat. de l'en-gnement secondaire (8-13 août), réunissant 400 délé-és de 30 Etats ; il affirme qu'un enseignement purement ormatif n'est pas admissible parce qu'il ne peut réaliser but essentiel de l'école : préparer la jeunesse à la vie ; tion éducative ne doit pas être limitée aux matières des programmes ; la participation des élèves à la vie sociale est reconnue des plus efficaces pour leur forma-tion ; le professeur devra s'inspirer, dans ses méthodes d'enseignement, des organisations et des coutumes existant dans son pays ; le Congrès reconnaît la haute importance de l'enseignement religieux, mais déclare nécessaire le respect des convictions des élèves et des professeurs ; il affirme la valeur de l'éducation physique ; il semble pen-cher pour l'opinion admettant que l'Etat a un droit et même un devoir de contrôle sur la formation civique des élèves.

Jeudi 9 août.

FRANCE. — *La Garde* (Palluan) : Mort d'Antony Ratier, né à Buzançais (Indre) le 29. 6. 51, études au lycée de Châteauroux et à la Faculté de droit de Paris, clerc d'avoué à Paris, 1873, avoué à Paris, 1877-1910, séna-teur de l'Indre, 3. 6. 94-16. 10. 32, vice-président du Sénat, 1912 et 1922, min. de la Justice, 22 mars-2 dé-cembre 1913 et 1924, membre de la Commission d'ins-truction de la Haute-Cour, 1918, président de l'Alliance démocratique, 1923-32.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Promulgation d'une loi d'am-nistie dont sont exclus le complot contre la sûreté de l'Etat, la trahison et les faits d'espionnage. — Premier synode national de l'Eglise protestante unie du Reich, sous la présidence de l'évêque du Reich, Mgr Ludwig Muller, assisté du directeur ministériel, Dr Jaeger ; décide que la législation ecclésiastique proprement dite sera du ressort de l'Eglise évangélique unie, que l'organisation législative sera le ministère ecclésiastique et que toutes les questions touchant les confessions et le culte seront réglées par les Eglises régionales ; précise que les lois ecclésiastiques touchant l'Eglise régionale du Hanovre ne pourront être promulguées que sur la demande ou avec le consentement de cette Eglise ; adopte une loi légalisant les mesures prises par l'évêque d'Empire en sa qualité de chef de l'Eglise protestante unie ou de chef de l'an-cienne Union réformée prussienne.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Le président F. Roosevelt décrète la nationalisation de l'argent-métal.

LETTONIE. — *Riga :* Congrès internat. des agences télé-graphiques (9-11 août), sous la présidence de M. Meynot, directeur de l'*Agence Havas ;* examine la mise en pra-tique des nouvelles inventions relatives à la radiotélégra-phie ; étudie les avantages et les inconvénients des appareils radiotélégraphiques les plus différents (radioté-léscripteurs, appareils Hel des usines allemandes Sie-mens, etc.) ; examine le problème de la propriété des informations radiodiffusées et la question de la lutte contre la diffusion des fausses informations.

MEXIQUE. — *Vista Ermosa* (Oaxaca) : Une troupe armée envahit le village, massacre 43 habitants, pille les maga-sins et incendie 60 maisons.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* Conférence de la Fédé-ration internat. des associations d'instituteurs (9-11 août), les organisations de 13 Etats européens y sont représen-tées ; se prononce en faveur de tout système d'éducation permettant à la jeunesse inemployée de faire un appren-tissage qui ne soit pas un dressage spécialisé et d'échap-per à la démoralisation qui résulte du chômage ; décide de favoriser les échangés internat. de jeunesse ; proteste contre les mesures dont sont victimes de la part de leurs gouvernements les associations d'instituteurs d'Au-triche, de Bulgarie, de Lettonie, etc. ; vote une adresse de sympathie à Otto Gloeckel, organisateur de l'éduca-tion populaire en Autriche, emprisonné et actuellement soigné dans un hôpital.

URUGUAY. — *Montevideo :* Le gouvernement décide de n'admettre les produits étrangers que s'ils sont munis d'une licence d'importation.

Vendredi 10 août.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. de la convention de commerce signée à Berne le 29. 3. 34 entre la France et la Suisse (*J. O.*, 13-14. 8. 34). — Circulaire (min. Trav.) relative au tarif de réassurance et aux tarifs de responsabilité (hospitalisation) (J. O., 13-14. 8. 34).

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Signature d'un accord anglo-allemand sur les changes. — Signature d'un protocole commercial germano-soviétique au sujet de l'achat de

marchandises russes en Allemagne. — M. Joseph Bürckel est nommé délégué du Reich pour la Sarre, en remplacement de M. Franz von Papen. — Le ministre de l'Instr. ordonne, dans les écoles, le retour à l'ancienne écriture allemande gothique et proscrit l'écriture latine.

— *Munich :* Dissolution de la direction du parti nationalsocialiste en Autriche, ayant son siège en cette ville.

CANADA. — *Halifax :* Mort de Clarendon Lamb Worrell, né à Smith's Falls le 20. 7. 53, directeur du Brockville College, 1879, entra dans les ordres anglicans, 1881, archidiacre d'Ontario, 1901, évêque de la Nouvelle-Ecosse, 18. 10. 1904, élu archev. de la Nouvelle-Ecosse et métropolitain, 10. 2. 15, élu primat du Canada, 1931.

GRANDE-BRETAGNE. — *Strathglass :* Mort du Rev. Dr John Stuart Holden, pasteur évangélique à Walcot, 1899, pasteur de Saint-Paul à Portman Square, Londres, depuis 1905, délégué à de nombreuses conférences missionnaires protestantes en Amérique, en Chine, en Scandinavie et dans le Sud Africain, président de l'Ecole missionnaire de médecine de Londres ; publia de nombreux livres de sermons et édita le *Home Messenger Magazine*.

HONGRIE. — *Budapest :* Le Dr Kurt Schuschnigg, chancelier d'Autriche, confère avec M. Julius de Goemboes sur la politique de rapprochement économique entre les deux pays, tout en maintenant l'indépendance complète des deux Etats.

POLOGNE. — *Lodz :* Mort de Mgr Vincent Tymieniecki, né à Piotrkow, dioc. de Wloclawek, le 3. 4. 71, curé à Lodz, prélat de Sa Sainteté, élu premier évêque de Lodz, 14. 4. 21.

Samedi 11 août.

FRANCE. — *Le Forest :* Expulsion de 89 mineurs polonais à la suite de la mutinerie de la fosse n° 10 de l'Escarpelle les 6 et 7 août.

— *Nancy :* Mlle Rolande Mercier découvre, grâce à la radiesthésie, les ossements de la vénérable Alix Le Clerc, née à Remireront le 2. 2. 1576, morte à Nancy le 9. 1. 1622, cofondatrice des chanoinesses de Saint-Augustin.

ITALIE. — *Ostie :* Le prince Rudiger Starhemberg, vice-chancelier d'Autriche, confère avec M. B. Mussolini sur les moyens de défense de l'Autriche.

ROUMANIE. — *Bucarest :* Signature d'un accord franco-roumain concernant les règlements des créances résultant de l'importation des marchandises françaises en Roumanie.

Dimanche 12 août.

SAINT-SIÈGE. — Le R. P. Filippo Soccorsi, Jésuite, est nommé directeur de la station Radio Vaticane.

FRANCE. — D. (prés. du Conseil) fixant la rémunération forfaitaire annuelle des ecclésiastiques et maîtres auxiliaires chargés de l'enseignement religieux dans les établissements d'enseignement secondaire des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (*J. O.*, 23. 8. 34).

— *Avignon :* Le rapide Suisse-Méditerranée déraille et tamponne un train de marchandises à l'entrée de la gare : 7 morts, 29 blessés.

— *Biarritz :* Mort de Léon Accambray, né à Ham, le 2. 5. 68, anc. élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur, député de Laon, 1914-32, radical-soc., commandant d'artillerie à la mobilisation, fit partie de la commission de l'armée pendant la guerre, vice-président de la Commission de l'armée et des régions libérées après la guerre, conseiller général de l'Aisne depuis 1919.

AUTRICHE. — *Krumpendorf :* Mort accidentelle de l'infant d'Espagne don Alonzo, fils cadet du roi Alphonse XIII, né à Madrid le 24. 10. 14.

ESPAGNE. — Malgré l'interdiction du gouvernement de Madrid, les municipalités basques procèdent aux élections pour la constitution du Comité interprovincial de défense de la convention qui règle les relations économiques entre l'Etat et la région ; arrestation des maires de Saint-Sébastien, de Bilbao, de 21 autres maires de la province de Guipuzcoa et de 24 autres de la province de Bilbao.

GRANDE-BRETAGNE. — *Charing* (Kent) : Mort de Cecil Headlam, né le 10. 9. 72, études à Rugby et à Oxford ; publia des livres de voyages, notamment *India and Burma ; Venetia and Northern Italy ; Provence and Languedoc ;* édita les lettres et poésies de son frère Walter Headlam et les *Milner Papers : South Africa 1897-1899*, 1931-1933.

HONGRIE. — *Budapest :* Le député Zoltan Mesko, président d'une fraction du parti national-hongrois, est destitué et remplacé par le député Etienne Friedrich.

PAYS-BAS. — *La Haye :* Mort du Dr Hendrik P. Berlage, âgé de 78 ans, architecte de renom, reçut en 19[..] la médaille royale britannique d'architecture, de l'école d'E.-Emmanuel Viollet-Le-Duc ; ses principales œuvres sont la Bourse d'Amsterdam, le bureau du Syndicat diamantier d'Amsterdam, le nouveau musée national de La Haye.

URUGUAY. — *Montevideo :* Démission de M. Mani[..] Rios, min. des Finances.

Lundi 13 août.

FRANCE. — *Ensisheim :* Coup de grisou au puits n° [..] de la mine de potasse Sainte-Thérèse ; 8 morts, 2 blessés.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le Dr Joseph Goebbels, min. de la Propagande, ouvre par un discours radiodiffusé [la] campagne pour le plébiscite du 19 août en vue de [la] confirmation de M. A. Hitler comme président-chancelier du Reich : le but du plébiscite est d'impressionner l'opinion mondiale en exaltant le patriotisme allemand.

AUTRICHE. — *Vienne :* La Cour martiale condamne [à] mort 4 policiers qui prirent part au putsch du 25 juillet ; ils sont exécutés le jour même.

BULGARIE. — *Sofia :* Mort du général en retraite Georgi Vazov, qui s'empara d'Andrinople pendant la guerre balkanique de 1912, min. de la guerre, 1913, opposé à [la] participation de la Bulgarie à la guerre mondiale aux côtés des Empires centraux.

GRANDE-BRETAGNE. — *Nottingham :* 16e Congrès annu[el] de la Confédération internat. des étudiants ; 18 nations sont représentées par 150 délégués ; traite du fonctionnement des œuvres d'assistance financière aux étudiants dans les différents pays ; création d'un Comité internat. de patronage.

IRLANDE. — *Cork :* Des fermiers s'opposent à la vente aux enchères du bétail saisi pour non-payement des annuités foncières ; 1 mort, 83 blessés.

Mardi 14 août.

FRANCE. — *Le Havre :* Le vapeur-citerne français *Henri Desprez* débarque le premier tonnage de pétrole du pipeline reliant le gisement de l'Irak à Tripoli.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le gouvernement proteste aupr[ès] de la commission de gouvernement de la Sarre cont[re] les insultes et les calomnies publiées par certains journaux sarrois sur l'Allemagne et ses dirigeants à l'occasion du décès du maréchal Hindenburg et contre l'inertie de la Commission en face de ces excès.

CANADA. — *Sarnia-Beach :* Des bandits enlèvent M. Jo[hn] Labatt, riche brasseur canadien, président de la Labatt Brewing C°, et réclament une rançon de 150 000 dollars ; il est libéré le 17 août dans la banlieue de Toronto.

DANEMARK. — *Copenhague :* 11e Congrès de l'Association internat. pour la liberté religieuse (14-19 août), réunissant 343 délégués ; entretiens sur l'influence de la religion dans la vie pratique, sur ce qu'on entend par Révélation, sur la religion libérale et l'Eglise universelle ; adresse d'un message aux Eglises membres de l'Association ; le Congrès comprend une assemblée de l'Union internat. des femmes chrétiennes.

MAN-TCHÉOU-KOUO. — *Kharbine :* Arrestation de 20 employés soviétiques accusés de complot contre le gouvernement mandchou et contre les représentants du Japon.

POLOGNE. — *Zyrardow :* Arrestation de deux industriels français, M. Vermersch, secrétaire général, et M. Caen, directeur commercial de la Société franco-polonaise de Zyrardow, accusés de malversations.

RUSSIE. — *Moscou :* Décret du Comité central exécutif constituant la République autonome juive au moyen des « rayons » de Birobidjan, Birsk, Stalinsk, Blucherof et Smidovsk.

SARRE. — *Sarrebruck :* La Commission du gouvernement de la Sarre adresse au Secrétariat S. D. N. un rapport demandant la constitution d'une force armée recrutée hors du territoire pour le maintien de l'ordre en vue du plébiscite.

Mercredi 15 août.

SAINT-SIÈGE. — Constitution apostolique *Ad incrementum* sur certains prélats de la Curie romaine et sur leurs différents ordres (*A. A. S.*, 14. 9. 34).

France. — *Paris* : Célébration du 4e centenaire des emiers vœux de saint Ignace de Loyola et de ses six mpagnons ; à cette occasion le card. Verdier confère rdination sacerdotale à 16 scolastiques jésuites dans glise de Saint-Pierre de Montmartre.

Allemagne. — *Neudeck* : Publication du testament du iréchal-président Hindenburg.

Etats-Unis., — Elections dites « primaries » dans hio, le Nebraska, l'Idaho et l'Arkansas pour la désiation des candidats à des sièges au Congrès et à des stes de gouverneurs d'Etats.

Haïti. — *Port-au-Prince* : Départ du dernier détachent des fusiliers marins des Etats-Unis.

Man-Tchéou-Kouo. — En aval de Kharbine, des bans chinois s'emparent du vapeur mandchou *Yingkeou* i remontait le Sungari et emmènent officiers et pasgers.

Jeudi 16 août.

France. — Arrêté (min. Int.) modifiant l'arrêté du 8. 33 règlementant les jeux de la roulette et du trente quarante (*J. O.*, 17. 8. 34).

— *Besançon* : Congrès national de la Libre pensée -19 août), réunissant une centaine de délégués ; s'opse au vote des femmes, sauf pour les élections muniales ; se solidarise avec les instituteurs qui participèrent Congrès de Montpellier et de Nice et proteste contre poursuites envisagées par le min. de l'Instr. publique ; intient son adhésion à l'Internationale ; adopte les rapts sur l'Eglise et la guerre, sur la défense laïque, l'Eglise et le fascisme.

— *Molières* (Tarn-et-Garonne) : Mort de Gaston Bouls, né en 1872, collaborateur de M. de Freycinet, torien, représentant des porteurs français de fonds bes, élu sénateur de Tarn-et-Garonne le 29. 7. 34, ical-socialiste, président du Conseil général ; auteur *Histoire de la Révolution de 1848*.

— *Paris* : Mort de René Berton, docteur en médecine, te, romancier, auteur dramatique, organisateur des résentations au Mur d'Orange ; auteur de *Le roi du r ; Etudes psycho-physiologiques sur Pascal, Byron, nt-Simon*, etc. ; *Les clairs de lune ; La victoire de Ron-d ; Le chevalier Bayard ; L'euthanasie ; Paul Mounet ime ; Histoire du théâtre antique d'Orange ; Défense et stration de la poésie française ; Les héroïsmes ; Oiseau* ε, 1933, etc.

Allemagne. — *Munich* : Mort de Denis Loverdos, né Céphalonie, âgé de 56 ans, fondateur de la Banque ulaire de Grèce, 1905, créateur du musée privé d'art antin à Athènes.

Autriche. — *Vienne* : M. Franz von Papen, ambass. Reich, présente ses lettres de créance au président lhelm Miklas.

Dominicaine (République). — *Santo Domingo* : M. Rafael nidas Trujillo Molina reprend la présidence de la ublique pour une nouvelle période de quatre

Espagne. — *Madrid* : Fusion du parti radical démotique, dirigé par M. Diego Martinez Bario, et du parti ical-socialiste, dont le président est M. Gordon Ordas.

Etats-Unis. — *Washington* : L'Union des travailleurs iles d'Amérique vote la grève générale des filatures des tissages de coton pour le 1er septembre, s'ils n'obnent pas une hausse des salaires et une réduction heures de travail.

Italie. — *Rome* : Décrets royaux approuvant la noue ordonnance générale de l'organisation syndicale sur base du dispositif de l'art. 7 de la loi du 5. 2. 34, accorde l'autonomie aux associations syndicales de gories groupées dans une corporation.

Vendredi 17 août.

France. — D. (min. Agriculture) relatif à la constitu- et à l'entretien des stocks de blé de la récolte 1934 inés à une vente échelonnée (*J. O.*, 19. 8. 34).

Allemagne. — *Hambourg* : Le chancelier A. Hitler lance appel électoral au peuple allemand.

Belgique. — *Bruxelles* : Le Comité national de la Fédéon nationale des jeunes gardes socialistes, le Comité ral des jeunesses communistes belges et la direction Jeunesses trotzkistes et léninistes se déclarent d'accord r mettre tout en œuvre afin d'aboutir à la réalisation de l'unité ouvrière sur la base d'une action révolutionnaire.

Russie. — *Moscou* : Premier Congrès panunioniste des écrivains soviétiques (17 août-1er septembre), sous la présidence de M. Maxime Gorki ; 591 délégués de 52 nations y prennent part ; rapports sur la littérature soviétique, sur la littérature internat., sur la poésie ; motions tendant à créer une littérature et un art spécifiquement bolchévistes qui serviront à l'éducation des constructeurs du socialisme.

Suisse. — *Genève* : Signature d'un traité d'amitié entre la Chine et la Turquie.

Samedi 18 août.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant approbat. et publicat. de l'accord de règlement des payements commerciaux conclu entre la France et la Roumanie le 11. 8. 34 (*J. O.*, 19. 8. 34). — Arrêté (min. Commerce) relatif à l'applicat. de l'accord de règlement des payements commerciaux entre la France et la Roumanie (*J. O.*, 19. 8. 34).

— *Aix-les-Bains* : Mort du sculpteur Alfred Boucher, né à Bouy-sur-Orvin (Aube) en 1850 ; principales œuvres : *Eve après sa faute*, 1878 ; *Vénus Astarté*, 1880 ; *Au but ; L'homme à la terre*, 1891 ; *Le repos ; Coureurs ; Bûcheron*, 1927.

— *Amiens* : Mort de Mgr Charles Lecomte, né à Comines, dioc. de Lille, le 22. 7. 67, professeur, puis supérieur en 1901 du collège de Tourcoing ; supérieur du grand séminaire Saint-Saulve de Cambrai, 1908, vic. gén. de Lille et archidiacre de Roubaix-Tourcoing, 1913, élu év. d'Amiens, 10. 3. 21 ; médaille en bronze des victimes de l'invasion, 18. 7. 23, grand-croix du Saint-Sépulcre, 15. 8. 31, chev. de la Légion d'honneur, 10. 3. 32.

— *Clermont-Ferrand* : Mort du prof. Léon Bernard, âgé de 62 ans, prof. d'hygiène sociale de la Faculté de médecine de Paris, 1919, premier titulaire de la chaire de clinique des maladies tuberculeuses de la même Faculté, président du Conseil supérieur de l'hygiène publique, délégué permanent de la France au Comité d'hygiène de la S. D. N., membre de l'Acad. de médecine, section d'hygiène, 1920, se consacra à la prophylaxie de la tuberculose.

Belgique. — *Hour-Havenne* : Exploration de la stratosphère par le physicien Max Cosyns et l'étudiant Nér Van der Elst ; partis à 6 h. 17, ils montent à 16 000 mètres et atterrissent à 19 h. 50 à Zenalvje, près de Murska-Sobota, en Yougoslavie.

Cuba. — *La Havane* : Démission de M. Compte, secrétaire aux Travaux publics, et de M. Santiago Verdeja, secrétaire de la Santé, du parti Menocal ; M. Enrique Ruiz Williams est nommé secrétaire aux Trav. publics, et le Dr Raphaël Lorie, secrétaire à la Santé.

Pologne. — *Lodz* : Grève du textile pour protester contre la diminution des salaires.

Sarre. — *Sarrebruck* : La Commission de gouvernement soumet au Landesrat une ordonnance concernant la dissolution de toutes les institutions du service du travail dépendant du Front allemand.

Suède. — *Stockholm* : Clôture de la Conférence scandinave socialiste ; adopte une résolution relative à la coopération entre les pays du Nord.

Dimanche 19 août.

France. — *Charmes* : Le président A. Lebrun inaugure le monument à la victoire de Lorraine.

— *Houches (Les)* (Haute-Savoie) : Mgr Florent du Bois de La Villerabel, év. d'Annecy, inaugure la statue du Christ-Roi, prince de la paix, due au sculpteur G. Serraz.

— *Paris* : *L'Humanité* publie le manifeste du parti communiste pour les élections cantonales ; il demande une alliance étroite avec les socialistes.

Allemagne. — Plébiscite qui porte sur la loi du 2 août fusionnant les pouvoirs du président du Reich et ceux du chancelier ; par 38 362 760 oui contre 4 294 654 non, sur 43 529 710 votants, M. Adolf Hitler est élu président du Reich.

Espagne. — *Saint-Sébastien* : Election des membres du Comité interprovincial, malgré l'opposition du gouverneur civil.

— *Saragosse* : Le Conseil municipal décide de se soli-

dariser avec les municipalités basques, estimant que le gouvernement central a porté atteinte à l'autonomie municipale.

Etats-Unis. — *Saint-Louis :* Mort de Henry Thomas Raincy, né le 20. 8. 60, études de droit à Chicago, avocat à Carrollton, 1885-1902, membre du parti démocrate, chef de ce parti à la Chambre, speaker depuis 1933, antiprohibitionniste et partisan ardent du New Deal.

Grande-Bretagne. — *Walsingham :* Pour la première fois depuis quatre siècles, les catholiques anglais, au nombre de 10 000, se rendent en pèlerinage national à Notre-Dame de Walsingham.

Haïti. — *Les Cayes :* Mort de Mgr Jean-Marie-Alexandre Morice, né à Loyat, dioc. de Vannes, le 30. 10. 52, élu premier évêque des Cayes, 4. 5. 93, démissionnaire et transféré à l'évêché tit. de Tabae, 22. 6. 14.

Man-Tchéou-Kouo. — *Fangshuihotze :* Des bandits massacrent 33 des 36 fermiers coréens établis dans la région.

Lundi 20 août.

Etats-Unis. — *Washington :* Le gouvernement accepte la qualité de membre de l'organisation internat. du travail.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Le gouvernement adresse au gouvernement du Reich une note relative à la dette commerciale de un million de livres sterling de l'Allemagne envers la Grande-Bretagne.

Grèce. — *Athènes :* Arrestation du commandant Floros Pangalos, des colonels Zervas, Avgherinos et Zarofis et de 11 autres officiers accusés de travailler au renversement du gouvernement Jean Tsaldaris pour créer un directoire militaire sous la présidence du général Nicolas Plastiras.

Suisse. — *Genève :* Troisième conférence juive mondiale (20-23 août) réunissant une centaine de délégués qui représentent 40 organisations de 26 pays ; demande le rétablissement du judaïsme allemand dans ses droits d'égalité ; décide d'intensifier le boycottage commercial de l'Allemagne hitlérienne ; demande l'application dans le monde entier des principes du droit des minorités et des considérations sur la question raciale.

Mardi 21 août

France. — *Grenoble :* Mort de Louis Schneider, né à Lyon le 23. 6. 61, critique musical au *Gaulois*, au *Petit Parisien*, au *Temps*, au *New-York Herald*, au *Petit Marseillais*, à la *Revue de France ;* auteur de *Massenet ; l'homme et le musicien*, 1908 ; *Schumann, sa vie et ses œuvres ; Monteverdi : l'homme et son temps ; Richard Wagner : Lettres à Emile Heckel*, traduction, 1919 ; *Offenbach*, 1923 ; *Hervé, Lecocq*, 1924.

Allemagne. — *Berlin :* Constitution de la Communauté religieuse nordique, plaçant à la base du sentiment religieux nordique l'idée panthéiste de la totalité nordique et rejetant formellement toute idée de l'au-delà et de la Rédemption. — 5e Congrès internat. pour l'enseignement ménager (21-26 août), réunissant 200 délégués de 17 pays.

Autriche. — *Vienne :* Levée de l'état de siège.

Italie. — *Florence :* M. B. Mussolini s'entretient avec le chancelier autrichien Kurt Schuschnigg des questions qui intéressent les deux pays dans le domaine politique, économique et culturel.

Malte. — *La Valette :* Proclamation du gouverneur annonçant qu'à partir du 1. 10. 34 le maltais remplacera l'italien comme langue officielle des tribunaux et que l'anglais demeure la langue administrative.

Mercredi 22 août.

Argentine. — *Buenos-Aires :* Sur l'initiative de Mgr Santiago Copello, archev. de Buenos-Aires, les archevêques d'Argentine, du Brésil, du Chili et du Pérou adressent un télégramme aux gouvernements de la Bolivie et du Paraguay leur demandant de conclure la paix pour rendre hommage au prochain Congrès eucharistique de Buenos-Aires.

Autriche. — *Vienne :* Arrestation de M. Fr. Bachinger, anc. min. de l'Intérieur, 1932, agrarien, à la suite de son rôle dans l'essai de soulèvement qui eut lieu à Gaspolshofen dans la nuit du 26 au 27 juillet.

Belgique. — *Bruxelles :* Arrêtés-lois favorisant l'extension du crédit, le remaniement du système bancaire, le régime de la Société nationale de crédit à l'industrie, l impôts indirects, l'enregistrement, les fraudes en douan le remboursement anticipé, les honoraires des notair

Japon. — *Tokio ;* M. Constantin Joureneff, ambass. l'U. R. S. S., remet à M. K. Hirota, min. des Aff. ét une note de protestation contre les récentes arrestatio de citoyens soviétiques, fonctionnaires du chemin de f de l'Est-Chinois.

Jeudi 23 août.

Espagne. — *Madrid :* L'Etat de prévention est proro pour un mois dans tout le territoire.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Le Comité consulta du blé, réunissant depuis le 14 août les représentan de 16 pays, décide de proposer aux 21 gouverneme signataires cinq amendements à l'accord internat. sur blé de 1933 et de tenir la prochaine session le 20 n vembre à Budapest.

— *Ripon :* Mort du Dr Edward A. Burroughs, le 1. 10. 82, études à Balliol College d'Oxford, ent dans les Ordres anglicans, 1908, chanoine de Peterb rough, 1917, aumônier du roi, aumônier du Trin College d'Oxford, 1920, évêque de Ripon, septembre 19 prit l'initiative dans son diocèse d'imposer une licen spéciale pour les ecclésiastiques aptes à entendre la co fession ; auteur de *The Eternal Goal ; The Faith Friends ; The Latin Culture ; The Christian Church a War ; The Creed of a Churchman ; Toward Reunion Liberal Evangelicalism ; Christianity and the Crisi* 1933.

Pologne. — *Varsovie :* Congrès internat. de géog phie (23-31 août), groupant environ 700 représentants presque tous les pays du monde ; étudie des phénomèn de la géographie (formation des plateaux d'érosion, cla sification des climats et des fleuves, etc.) ; travaux sur paysage géographique, sur les problèmes de la géograph historique et de la préhistoire, sur la géographie c races et des nations, sur l'industrialisation des divers pa du monde.

Union sud-africaine. — *Bloemfontein :* Le Congrès féd ral du parti sud-africain adopte la proposition tenda à fusionner avec le parti nationaliste du général J. M. Hertzog.

Vendredi 24 août.

Allemagne. — *Berlin :* La juridiction suprême du pa nationalsocialiste décide que les membres du parti aya appartenu à la franc-maçonnerie ne pourront occuper hautes fonctions dans le parti que si des membres de la fidélité est éprouvée se portent garants pour eux.

Danemark. — *Ile Fanoé :* Congrès oecuménique c Eglises chrétiennes (24-30 août) ; discute principaleme de l'attitude qu'il doit adopter à l'égard de l'Eglise pr testante allemande ; regrette l'échec de l'œuvre de pa du désarmement et de la S. D. N. ; déclare que l'œuv de l'Eglise doit être indépendante, ne doit donner s approbation à aucune guerre et suivre la volonté de Di d'arrêter au dehors les querelles sociales et politiqu que l'Eglise doit étudier les questions sociales et po tiques, qu'un chrétien doit obéir à Dieu et non pas à homme ; se montre satisfait que de nombreux pays au risent un service civil aux jeunes gens qui refuse d'accomplir un service militaire.

Etats-Unis. — *Washington :* Signature du nouve traité commercial cubano-américain, remplaçant l'acco de 1902 ; les deux nations s'accordent le traitement la nation la plus favorisée. — Le président F. Roosev et le général Hugues S. Johnson arrêtent les dispositio nécessaires à la réorganisation de la N. R. A. — Form tion d'un nouveau parti, la « Ligue des libertés am ricaines ».

Porto-Rico. — *San Juan :* M. José Padin, directe de l'Instr. publique, décide qu'à partir de l'an procha l'enseignement dans les écoles primaires se ferait espagnol seulement et l'enseignement secondaire sera bilingue.

Samedi 25 août.

France. — *Versailles :* Mort d'Emile Bourgeois, à Paris le 24. 7. 57, études au lycée Charlemagne, l'Ecole normale supérieure, agrégé d'histoire, docteur lettres, prof. au lycée d'Angers, aux Univ. de Caen

de Lyon, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, prof. d'histoire moderne et contemporaine à la Faculté des lettres de Paris, à l'Ecole des sciences politiques, anc. administrateur de la manufacture nationale de Sèvres, membre de l'Acad. des sciences morales et politiques, 1920 ; auteur de *Histoire de la diplomatie secrète au* XVIII[e] *siècle ; Le Secret du régent ; le Secret des Farnèse ; Le Secret de l'abbé Dubois*, 3 vol., 1909-1911 ; *Les sources de l'histoire de France au* XVII[e] *siècle*, en collaboration avec M. Louis André, 2 vol., 1913 ; *Les Origines et les responsabilités de la grande guerre*, en collaboration avec M. Pagès, 1921 ; *Manuel de politique étrangère, 1610-1919.*

Canada. — *Gaspé* : Inauguration de la croix commémorative du 4[e] centenaire de l'arrivée de Jacques Cartier, première cérémonie des fêtes franco-canadiennes du quatrième centenaire de la découverte du Canada, qui dureront une quinzaine de jours ; la délégation française est présidée par M. P.-E. Flandin, min. des Trav. publics.

Inde. — Les inondations du Gange et de ses affluents anéantissent 50 villages.

Irak. — *Badgad* : Démission du Cabinet Jamil bey al Midfaï ; Ali Jawdat bey forme le nouveau ministère.

Man-Tchéou-Kouo. — Arrestation de 70 fonctionnaires russes du chemin de fer de l'Est-Chinois.

Dimanche 26 août.

Allemagne. — *Bad Eilsen* : 3[e] Conférence internat. des sciences agricoles (26 août-2 septembre), réunissant les délégués de plus de vingt Etats ; le 30 août, discours de M. Hjalmar Schacht, président de la Reichsbank et min. de l'Economie, demandant que l'Allemagne soit libérée de ses dettes privées comme elle a été libérée de sa dette réparations.

— *Ehrenbreitstein* : Manifestation en vue du plébiscite de la Sarre ; le président A. Hitler fait du retour de la Sarre au Reich la condition d'une paix franco-allemande.

Lundi 27 août.

Argentine. — *Buenos-Aires* : Signature d'un traité pour la défense de la propriété intellectuelle entre l'Argentine et les Etats-Unis.

Belgique. — *Louvain* : Douzième Semaine de missiologie (27-30 août), avec le concours de 200 missionnaires et candidats missionnaires, appartenant à 34 congrégations et à 17 nationalités ; sujet général : Le problème du mariage et de la famille dans les pays de Mission ; rapports sur la doctrine et la législation chrétiennes relatives au mariage indigène, sur la situation et les difficultés rencontrées en pratique dans les diverses Missions.

Canada. — *Québec* : Congrès de la Ligue de la culture et de la littérature françaises en Amérique du Nord (27-29 août) ; la délégation française, présidée par M. Charléty, traite de l'influence réciproque de la France sur l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Nord sur la France dans la vie intellectelle.

Grande-Bretagne. — *Londres* : Constitution d'une Commission royale pour faire une enquête et un rapport sur la question de la dîme (*tithe*), dont les membres sont : Sir John Fischer Williams, Sir L. J. Coates, Lord Cornwallis, Sir J. E. Lloyd et Sir E. R. Peacock. — Mort du général Ernest Wright Alexandre, né le 2. 10. 70 à Liverpool, servit dans l'armée de l'Inde, 1892-1900 et 1903-06, se distingua pendant la grande guerre par de nombreux actes individuels de bravoure et major général en avril 1918.

Mardi 28 août.

Australie. — *Sydney* : Mort de Sir Edgeworth David, né en 1858, à Cardiff (Grande-Bretagne), études à Oxford, partit pour l'Océanie en 1882, prof. de physique à l'Univ. de Sydney, 1891-1924, accomplit de nombreuses expéditions scientifiques à Funafuti et dans l'Antarctique, chef de la mission scientifique de l'expédition Shackleton, 1907-1909, servit avec les sapeurs australiens en France, 1915-18 ; auteur de *The Geology of Australia*, 3 vol., 1932.

Canada. — *Québec* : 13[e] Congrès des médecins de langue française de l'Amérique du Nord (28-31 août), auquel participent des délégués de la France, de la Belgique, des Etats-Unis et du Canada.

Grande-Bretagne. — *Dawlish* : Mort du major général Sir Claude Arthur Bray, né le 31. 12. 58 à Havering, capitaine en 1885, prit part à la guerre contre les Boers et à la grande guerre comme intendant, il occupa une place éminente dans l'administration du diocèse anglican d'Exeter ; auteur de *Randal Davenant ; Chattel or Wife*, et d'autres romans.

Italie. — *Rome* : Important mouvement préfectoral.

Pays-Bas. — *La Haye* : 32[e] session de « l'International Air Trafic » ; 20 nations sont représentées.

Pologne. — *Poznan* : Congrès internat. de philosophie thomiste (28-30 août), délibère sur les problèmes moraux et sociaux de l'heure présente ; rapports du R. P. Michalski sur le thomisme et la philosophie contemporaine de l'histoire ; du R. P. De Rooy, O. P., sur l'économie actuelle, son origine et son avenir ; du R. P. Kremer, C. S. S. R., sur la morale matérielle ou formelle ; de M. Maritain, sur l'idéal historique du nouveau christianisme ; du R. P. M. Haban, O. P., sur les forces vitales et spirituelles acquises dans la vie sexuelle ; du R. P. Swirski, sur la pureté de la vie matrimoniale ; du R. P. Lavaud, O. P., sur le droit naturel du mariage selon saint Thomas ; du R. P. Chomranski, S. J., sur la nécessité du retour aux idées fondamentales de l'éthique thomiste.

Roumanie. — *Bucarest* : Signature d'un accord de payements italo-roumain.

— *Ramvic-Valcea* : Condamnation des membres de la « Garde de fer » qui prirent part aux échauffourées de Ramvic-Valcea ; l'ancien député Michel Stelesco et l'agitateur Cara Tanase sont condamnés respectivement à un an et demi et à 2 ans de prison, 15 accusés à un an de prison, 22 à six mois de prison ; 10 sont acquittés.

Suisse. — *Lucerne* : 13[e] Congrès internat. de psychanalyse ; 250 médecins y assistent.

Mercredi 29 août.

France. — *Paris* : Le comte Albert Ehrensward, ambass. de Suède depuis le 29. 8. 18, remet ses lettres de rappel au président A. Lebrun. — Mort du R. P. Emile Peillaube, de la Société de Marie, né à Calonges (Lot-et-Garonne) le 8. 7. 64, études au Petit et au Grand Séminaire d'Agen et à l'Institut cathol. de Toulouse, prof. de philosophie à l'Institut cathol. de Paris, 1896, doyen de la Faculté de philosophie, 1912, directeur de la *Revue de philosophie*, fondée en 1900, de la *Bibliothèque de philosophie expérimentale*, de la collection des *Etudes philosophiques* ; fonda la réunion des étudiants, 1895, le Séminaire Saint-Thomas d'Aquin, 1914, le cercle thomiste féminin, avec les *Cahiers thomistes*, 1925 ; auteur de *Théorie des concepts, existence, origine et valeur*, 1896 ; *Les images, essai sur la mémoire et l'imagination*, 1910 ; *Le caractère*, à paraître.

Allemagne. — *Berlin* : Le gouvernement adresse à Washington une nouvelle note sur les dettes réaffirmant son refus d'accorder l'égalité de traitement aux porteurs américains d'obligations des emprunts Young et Dawes.

Espagne. — *Madrid* : Le gouvernement décide que le haut commissaire du Maroc assumera aussi la charge de gouverneur général du territoire de Ifni.

Grande-Bretagne. — *Londres* : Le Conseil général de la Fédération internat. des syndicats travaillistes rejette les propositions communistes de front unique.

Lettonie. — *Riga* : Deuxième conférence des trois Etats baltes : Lettonie, Estonie et Lituanie ; un traité d'entente et de collaboration est paraphé.

Mexique. — *Cuernavaca* : Le Parlement de l'Etat de Morelos adopte une nouvelle loi limitant le nombre des prêtres catholiques à un par 75 000 habitants.

Pologne. — *Varsovie* : Signature d'accords frontaliers polono-russes.

Russie. — *Moscou* : Décret du Comité central exécutif instituant un commissariat de commerce intérieur.

Suisse. — *Genève* : Le président du Conseil S. D. N. désigne les onze magistrats qui composeront le tribunal supérieur du plébiscite sarrois et les neufs magistrats qui formeront les huit tribunaux de cercle.

— *Zurich* : Cinquième Congrès de l'Union internat. des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (29 août-7 septembre), réunissant 620 délégués de 25 nations, sous la présidence de M. R. A. Schmidt.

Jeudi 30 août.

France. — *Lamalou-les-Bains :* Mort de Mgr Honoré Halle, né à Sète, le 28. 2. 54, curé-doyen de Bédarieux, 1897, chanoine titulaire et archiprêtre de la cathédrale Saint-Pierre, 1912, élu év. tit. de Pergame le 9. 6. 16 et auxiliaire de Montpellier, vicaire capitulaire, décembre 1921, promu archev. tit. de Cabasa, 23. 6. 22.

— *Paris :* M. Halvard Hintfeldt Bachke, ambass. de Norvège, et M. Phya Rajawangsan, ambass. du Siam, remettent leurs lettres de créance au président A. Lebrun.

Allemagne. — *Berlin :* Signature d'un accord hollando-allemand relatif au transfert des intérêts des dettes allemandes privées.

Etats-Unis. — *Washington :* Les ouvriers des filatures de coton décrètent la grève générale pour le 1er septembre ; les travailleurs du drap et de la soie se solidarisent avec eux le 31 août.

Man-Tchéou-Kouo. — Près de Kharbine, des bandits chinois font dérailler un train de voyageurs, tuent 14 personnes, en blessent 130 et emmènent sur des jonques 80 prisonniers, qui sont délivrés trois jours après par des canonnières japonaises et mandchoues.

Mexique. — *Mexico :* Défilé de 2 000 fidèles réclamant au gouvernement la réouverture des églises catholiques et la liberté complète du culte catholique.

Suède. — *Stockholm :* Signature d'un accord germano-suédois sur la question des transferts.

Vendredi 31 août.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. de la convention signée à Bruxelles le 20. 11. 31 entre la France et la Belgique et étendant aux sinistrés de la guerre devenus Français ou Belges en vertu du traité de Versailles, le bénéfice de l'arrangement conclu à Paris entre les mêmes Puissances pour la réparation des dommages (*J. O.*, 2. 9. 34). — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. du traité de travail, d'assurances sociales et d'assistance signé à Vienne le 27. 5. 30 entre la France et l'Autriche (*J. O.*, 2. 9. 34). — Décrets (min. Justice) nommant M. J.-J.-Fernand-Louis Roux procureur général près la Cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Donat-Guigue, nommé conseiller à la Cour de cassation (*J. O.*, 1. 9. 34). — Décrets (min. Guerre) nommant le général de division André-Gaston Prételat membre du Conseil supérieur de la guerre, et le général de division Marie-Joseph-Émile Nieger commandant de la région de Paris (*J. O.*, 5. 9. 34). — D. (min. Air) fixant l'organisation du haut commandement de l'armée de l'air (*J. O.*, 1. 9. 34).

— *Paris :* L'aide-mémoire relatif à différentes questions posées par le plébiscite de la Sarre est déposé par le gouvernement français au secrétariat général S. D. N. — Inauguration du service téléphonique direct Paris-Moscou.

LIVRES REÇUS (1)

Le Salut, par Dominique. — Un vol. 18,5 × 10,5 cm. de 240 pages. 3 francs. Bonne Presse, Paris. 1934.

La légende d'Albert Ier, roi des Belges, par Paul Werrie, avec préface du lieutenant-général Pontus. — Un vol. 25 × 16,5 cm. de 172 pages. Prix : 10 francs. Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris. 1934.

Exposé de la religion. Livre troisième. La grâce par les sacrements dans l'Eglise catholique, par le chanoine Eugène Duplessy. — Un vol. 18 × 12 cm. de 510 pages. 10 francs. Bonne Presse, Paris. 1934.

(1) Cette liste contient l'énumération des ouvrages qui ont été envoyés à la rédaction par les auteurs ou les éditeurs et dont l'annonce ne comporte aucun jugement ni approbation de notre part.

La vie vengeresse, par Marguerite Perroy. — Un vol. 19 × 14 cm. de 192 pages, de la « Bibliothèque du Foyer ». Prix, 7 francs. Bibliothèque du Foyer, 4, rue Madame, Paris. 1934.

La douloureuse Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ d'après les méditations d'Anne-Catherine Emmerich, traduction de M. l'abbé de Cazalès. — Un vol. 19 × 12 cm. de 380 pages. Prix, 12 francs. P. Téqui, Paris. 1934.

Armelle Nicolas, dite la bonne Armelle. Servante des hommes et amante du Christ (1606-1671), par le vicomte Hippolyte Le Gouvello. — Un vol. 19 × 12 cm. de XVIII-360 pages. Prix, 10 francs. P. Téqui, Paris. 1934.

Le général de Sonis, par Jean des Marets, avec préface de M. Emile Baumann. — Un vol. 19 × 12 cm. de 190 pages. Prix, 12 francs. Fernand Sorlot, 21, rue Servandoni, Paris. 1934.

Marie de Nazareth, par Mary Borden. — Un vol. 19 × 13 cm. de 378 pages. Prix : 18 francs. Payot, 106, boulevard Saint-Germain, Paris. 1934.

La Roumanie dans la guerre mondiale 1916-1919, par Constantin Kiritzesco. Traduit par L. Barral, avec préface de M. André Tardieu. — Un vol. 23 × 14 cm. de 500 pages, de la collection « Mémoires, études et documents pour servir à l'histoire de la guerre mondiale ». Prix : 40 francs. Payot, Paris. 1934.

Ecole normale des dirigeants ouvriers chrétiens de la région du Nord. Programme et résumé des cours de la 10e session (2-13 *juillet* 1934). — Une brochure 20 × 13,5 cm. de 68 pages. Prix : 3 francs. S. I. L. I. C., 41, rue de Metz, Lille. 1934.

La tragédie de l'Eglise évangélique, par le R. P. Pierre Delattre. — Une brochure 23 × 15,5 cm. de 70 pages. Casterman, Tournai. 1934.

Sous le col bleu. Eugène Conort, par A. Ducos. — Un vol. 18 × 10,5 cm. de 130 pages. 2 francs. Bonne Presse, Paris. 1934.

Promenades à travers la France, par Louis Bertrand. — Un vol. 20 × 14,5 cm. de 96 pages, de la collection « Les Bonnes Lectures ». Prix : 3 fr. 95. Flammarion, Paris. 1934.

Saint Dominique, par le P. Lacordaire. — Un vol. 20 × 14,5 cm. de 96 pages, de la collection « Les Bonnes Lectures ». Prix : 3 fr. 95. Flammarion, Paris. 1934.

L'Œuvre de l'abbé Groulx, par Olivier Asselin. — Un vol. 19 × 12 cm. de 96 pages. Bibliothèque de l'Action française, Montréal (Canada).

Jacques Rivière. Une vie ardente et sincère, par Pierre Charlot. — Un vol. 19 × 12 cm. de 208 pages. Prix : 12 francs. Bloud et Gay, Paris. 1934.

Sous la lumière du Christ. Perspectives, par Joannès Werhlé. — Un vol. 19 × 12 cm. de 256 pages. Prix : 15 francs. Bloud et Gay, Paris. 1934.

L'Europe tragique, par Gonzague de Reynold. — Un vol. 20 × 13,5 cm. de 510 pages. Prix : 20 francs. Editions Spes, Paris. 1934.

Orientation. Décentralisation professionnelle, administrative, économique, politique, par Marcel Laloué. — Un vol. 18,5 × 12,5 cm. de 140 pages. La Pensée catholique, 28, quai Mativa, Liége (Belgique). 1934.

France and the Establishment of the American catholic Hierarchy. The mythe of French Interference (1783-1784), par M. l'abbé Jules-A. Baisnée, S. S. — Un vol. 23 × 16 cm. de 185 pages. The Johns Hopkins Presse, Baltimore (Etats-Unis). 1934.

Un drame en Irlande, par Fergal Mc Grath, S. J. — Un vol. 22 × 14 cm. de 80 pages. Prix : 2 francs. Les Editions du Clocher, Toulouse. 1934.

Almanach des vacances 1934. — Un vol. 18 × 12 cm. de 128 pages. Prix : 1 fr. 25. Bonne Presse, Paris. 1934.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.